



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211209-D00664210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 06. Rapport annuel d'accessibilité 2020

Délibération n° 2021/006642

Rapport annuel d'accessibilité 2020

Rapporteur : Mme Sylvie WANLIN, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	23/11/21	Pour information

Résumé :

En application de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA), doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de GBM.

Le rapport annuel d'accessibilité 2020 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale.

I. Contexte

1.1 En matière d'accessibilité, l'année 2020 a été, en tout premier lieu, marquée par l'épidémie de COVID19. L'accès de tout à tous, temporairement en recul, réglementé et limité de façon plus ou moins importante et différente selon les périodes, a tout particulièrement impacté les plus fragiles. Cette année si particulière a bousculé toutes les habitudes de vie. Portant son lot d'impacts humains, sociaux, économiques, psychologiques, elle fut tout d'abord, une année de mobilisation générale pour lutter contre la crise et pour en limiter les conséquences sur les catégories de populations les plus en difficultés. Elle a mis en exergue, toute l'importance de l'action de celles et ceux qui, au quotidien sont engagés dans le service et l'aide de proximité.

Leur savoir, leur savoir-faire, leur savoir être et leur engagement sans faille, ont été les principaux amortisseurs des grandes problématiques issues de cette situation d'exception. Outre l'action du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon (CHRUB), de sa Direction, de ses personnels, remarquable en 2020 dans la lutte contre la Covid19 et la prise en charge des malades et que la présente introduction entend souligner; le rapport annuel d'accessibilité pointe les actions conduites sur le territoire par :

- Le CCAS de la Ville de Besançon. L'année 2020 a montré combien les relais de proximité sont déterminants, essentiels. La Direction du CCAS et ses personnels ont veillé prioritairement à maintenir l'accès des personnes (précaires, fragilisées, vieillissantes, malades, handicapées), à l'information, à la santé, aux biens et aux services de première nécessité, à des conditions de vie dignes et acceptables. Ils ont lutté contre l'isolement, le désarroi et la souffrance psychique devenus très prégnants. L'ensemble des activités du CCAS ne sont pas reprises dans le rapport mais de nombreuses références à son bilan d'activités y sont faites.
- Les associations partenaires de GBM, de la Ville de Besançon et du CCAS, proches de la Mission Handicap et de la Mission Accessibilité. Fortes de leur expertise, de leurs savoirs et de leur proximité quotidienne avec les personnes en situation de handicap qu'elles représentent (handicap mental, psychique, auditif visuel, physique et personnes vieillissantes); elles ont été, pour elles, un soutien précieux. Elles se sont notamment positionnées, autant qu'elles l'ont pu, en relais facilitateur entre l'ensemble des parties en présence.

1.2 En second lieu, 2020 a été, au plan du suivi de la mise en accessibilité de notre territoire, l'année du renouvellement des instances intercommunales et communales.

Anne VIGNOT, Maire de la Ville de Besançon, Présidente de GBM, au moment du renouvellement des représentants de ces instances au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, a

nommé 14 élus contre 8 auparavant, afin que chacun des secteurs du territoire y soit représenté, tout comme l'était déjà et y sont restées, chacune des compétences en lien avec la chaîne de déplacement (transport, voirie, espaces verts, cadre bâti). Le chantier de l'accès aux informations relatives à l'état d'accessibilité de cette chaîne de déplacement ayant été pointé comme essentiel, l' élu en charge de la data, de l'open data a également été intégré à cette commission. Enfin, pour épauler les 2 élus à l'accessibilité et au handicap, les missions des élus municipaux et intercommunaux ont intégré la notion de handicap, pour ce qui concerne les principaux aspects de la vie de la cité.

Effectué avec près d'une année de recul, le présent rapport démontre qu'au plan local, à l'instar du plan national, le travail en synergie de l'ensemble des acteurs du territoire a été moteur dans l'accès de tout à tous.

1.3 Au plan de la poursuite des travaux de mise en accessibilité du territoire, 2020, fut également marquée par la crise sanitaire mondiale et ses retentissements internationaux, nationaux et locaux.

Toutes les entreprises et les structures en ont subi les impacts directs, notamment en matière d'organisation opérationnelle. Il a alors été difficile pour les Directions investies dans la mise en accessibilité des différents maillons de la chaîne de déplacement, de recourir, dans le cadre des marchés publics, aux prestataires qui souffraient d'une pénurie de matériaux ainsi que parfois, de manque ponctuel de personnels, au regard du nécessaire confinement d'une partie de ces derniers. Toutefois, force est de constater qu'en ce qui concerne GBM et la Ville de Besançon, les départements, Directions, et les équipes de terrain se sont mobilisées de façon volontariste en repensant leur organisation de façon à limiter l'impact de la crise et les retards induits.

Ainsi, un nombre important de travaux a été réalisé en régie dans l'attente d'une reprise de l'activité économique et industrielle, permettant le respect d'une grande partie des travaux inscrits sur l'agenda d'accessibilité programmée (Département Architecture et Bâtiments, Voirie, Espaces Verts et Sportifs, Transports ou encore Grands Travaux).

Cette façon de faire volontariste n'a certes pas permis de combler le déficit en entreprises et en main d'œuvre sur les chantiers, mais elle a limité, autant qu'il a été possible, le nombre de dossiers reportés sur l'année 2021.

Le rapport 2020, tout comme les précédents, est effectué en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, selon les prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre des éléments relatifs à la mise en accessibilité des communes de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Ce rapport restitue les efforts consentis sur l'année 2020. Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif. Participent de façon active à son élaboration, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de GBM et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

II. Les travaux conduits en 2020

2.1 La voirie et les espaces publics

2.1.1 La Ville de Besançon

- 16 chantiers, ont été conduits et finalisés par la Direction Voirie en 2020 afin de garantir l'accessibilité des Bâtiments Recevant du Public depuis la voirie communale
- 24 chantiers (hors création emplacements PMR) ont été conduits dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics- PAVE - pour un montant de travaux de 127 257,05€
- En 2020, 23 places de stationnement réservées pour les personnes handicapées ont été créées (20 en 2019). Une remise à jour de l'arrêté répertoriant les emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite sur la Ville de Besançon est en cours.

2.1.2 Les communes de GBM

Les travaux conduits sur 11 communes sont cités à plusieurs rubriques sur le rapport 2020 (19 en 2019). Ils portent sur la voirie, les Etablissements Recevant du public ou sur de Grands Travaux (prenant en compte la réhabilitation globale de larges secteurs).

2.2 La mise en accessibilité du territoire dans le cadre de grands travaux

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville, ainsi que sur les communes de GBM. Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

- En 2020, le montant cumulé des travaux conduits par la Direction Grands Travaux s'élève à la somme de 5 893 473 € TTC, tous maîtres d'ouvrage confondus.

2.2.1 Sur Besançon : les lieux concernés en 2020 sont : place Olof PALME, quartier de Fontaine Ecu, rue de Dijon et de Picardie, rue Bertrand Russel, Carrefour Boulevard Léon Blum, rue de l'Amitié, rue de Dole, le centre-ville en lien avec l'installation des points d'apport volontaires enterrés. De plus, les travaux de mise en accessibilité des arrêts de tramway et de bus se sont poursuivis.

2.2.2 Sur les Communes du Grand Besançon : La Direction Grands Travaux est intervenue sur plusieurs communes de GBM : Osselle (base nautique), Serre les Sapins, Pugey. Comme sur la Ville de Besançon, les travaux de mise en accessibilité des arrêts de tramway et de bus se sont poursuivis.

Enfin, le programme des aménagements cyclables s'est poursuivi en 2020, et des voies de déplacements « modes doux » ont vu le jour sur le territoire de GBM entre Roche lez Beauré et Novillars, ainsi qu'à Ecole Valentin.

2.3 Le Transport

Les travaux conduits sur les Communes du Grand Besançon

- Au titre de la finalisation du SDAP (schéma d'accessibilité programmée) sur 2020 : 2 stations traitées/3 arrêts.
- Au titre de l'aménagement sur les 15 nouvelles communes de GBM : 6 stations traitées/11 arrêts.
- Au titre des aménagements de voirie, hors SDAP: 4 stations/7 arrêts.
- Au titre des arrêts « praticables », hors SDAP : 1 arrêt.

2.4 Le service Ginko Access

- En 2020, la fréquentation annuelle s'élève à 20 838 voyages (baisse de 13 420 voyages soit - 39 % par rapport à 2019).
- La Commission Ginko Access a répondu favorablement à 30 demandes d'inscriptions (- 52 % par rapport à 2019).
- 257 usagers différents ont bénéficié de Ginko Access (300 en 2019), soit environ 25 % du total d'inscrits au service.
- La saturation du service représente 1,15 % du service soit 260 demandes en liste d'attente ou refusées.

2.5 Les travaux conduits sur le cadre bâti – Etablissements Recevant du Public (ERP)

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération ont œuvré à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap (Agendas d'Accessibilité Programmée) déposés.

2.5.1 La Ville de Besançon

- Le montant total hors main d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 875 152,83 HT, soit 1 050 183,40 € TTC. Il était de 1 073 957, 99 € TTC (opérations réalisées dans le cadre du PPI comprises) pour l'année 2019. Cette faible différence montre tout l'engagement de la Direction du Département Architecture et Bâtiments, ses facultés d'adaptation organisationnelle face à la crise afin de maintenir le meilleur niveau d'activité possible en vue de répondre au mieux aux engagements pris dans le cadre de l'Ad'ap déposé (Agenda de Mise en Accessibilité du Cadre Bâti).
- 16 attestations d'accessibilité ont été transmises.

2.5.2 Les communes de GBM

6 communes de GBM ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

III. Les travaux conduits par la Direction des Espaces Verts sur les Installations Ouvertes au Public (IOP)

Ils concernent 5 lieux de la Ville : Square de l'Île aux Moineaux, Avenue du 8 mai, Square Saint Amour, Promenade Granvelle, Groupe Scolaire Brossolette.

IV. L'examen des dossiers relatifs à l'accessibilité

- 195 dossiers relatifs à l'accessibilité d'un ERP privé ont été déposés en Mairie et examinés en Préfecture (194 en 2019).
- 33 dérogations ont été acceptées (49 en 2019), soit 17 % du nombre des dossiers.
- 26 demandes d'autorisations concernent la mise en œuvre des travaux dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmé
 - 2 dossiers ont reçu un avis défavorable

V. La sensibilisation du grand public au handicap

Le Service Santé Social du CCAS et sa Mission Handicap travaillent à changer le regard sur le handicap, grâce à des actions de mobilisation, de sensibilisation et de communication.

En 2020, ces dernières ont été fortement impactées par la pandémie : ainsi ont été annulés les événements organisés par la Mission durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) ou encore la Biennale du Handicap et de l'Autonomie.

De même, les interventions handi-citoyennes ou autres événements qui rythment également l'année ont dû être mis entre parenthèses. En revanche, de nouveaux outils d'informations ont pu être mis en place et une réflexion pour préparer des événements futurs (comme la biennale du handicap) a été conduite avec les partenaires internes et externes.

Seules 2 sorties sur les 21 planifiées ont pu avoir lieu avec le BUS des sensibilisations. Ainsi, les étudiants de l'IRTS et les lycéens de l'établissement partenaire Claude Nicolas Ledoux ont pu bénéficier de l'outil.

En adaptation à ce contexte d'interdiction d'organiser des événements grand public, dont le BUS fait partie, une visite virtuelle des fonctionnalités du BUS a été tournée. Cette solution offre l'avantage de continuer à sensibiliser dans le contexte pandémique. Constituée de 6 séquences, cette visite virtuelle, conçue pour venir en appui d'un propos, permet d'introduire de façon ludique les différentes problématiques d'accessibilité rencontrées et variables en fonction des handicaps.

VI. Conclusion

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2020 n'est qu'un aperçu des actions conduites par GBM, la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par les partenaires du territoire.

Il montre, à travers les travaux et actions listés, la volonté partagée de répondre aux engagements pris malgré la crise.

Le respect de la mise en accessibilité réglementaire a pu également être calqué au plus près de l'usage, en raison de l'expérience acquise par les Directions et services au contact du Groupe d'Experts d'Usage. Le recours à ce dernier a été limité en 2020 mais n'a pas été interrompu.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport intercommunal d'accessibilité 2020 joint en annexe.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2020



INTRODUCTION	
1. CONTEXTE GENERAL.....	p5
2. GBM ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR	p23
3. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE.....	p24
4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS.....	p26
5. LE STATIONNEMENT	p40
6. LES TRANSPORTS	p45
7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	p57
8. LE LOGEMENT	p67
9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION	p79
10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES	p86
11. LA SANTE ET L'INNOVATION	p98
12. LE SPORT.....	p105
13. LA CULTURE.....	p107
14. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP	p122
15. CONCLUSION	p126

INTRODUCTION

En matière d'accessibilité, l'année 2020 a été, en tout premier lieu, marquée par l'épidémie de COVID19. L'accès de tout à tous, temporairement en recul, réglementé et limité de façon plus ou moins importante et différente selon les périodes, a tout particulièrement impacté les plus fragiles. Cette année si particulière a bousculé toutes les habitudes de vie. Portant son lot d'impacts humains, sociaux, économiques, psychologiques, elle fut tout d'abord, une année de mobilisation générale pour lutter contre la crise et pour en limiter les impacts sur les catégories de populations les plus en difficultés. Elle a mis en exergue, toute l'importance de l'action de celles et ceux qui, au quotidien sont engagés dans le service et l'aide de proximité.

Leur savoir, leur savoir-faire, leur savoir être et leur engagement sans faille, ont été les principaux amortisseurs des grandes problématiques issues de cette situation d'exception. Outre l'action du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon, de sa Direction, de ses personnels, remarquable en 2020 dans la lutte contre la Covid19 et la prise en charge des malades et que la présente introduction entend souligner; le rapport annuel d'accessibilité pointe les actions conduites sur le territoire par :

- Le CCAS de la Ville de Besançon. L'année 2020 a montré combien les relais de proximité sont déterminants, essentiels. La Direction du CCAS et ses personnels ont veillé prioritairement à maintenir l'accès des personnes (précaires, fragilisées, vieillissantes, malades, handicapées), à l'information, à la santé, aux biens et aux services de premières nécessité, à des conditions de vie dignes et acceptables. Ils ont lutté contre l'isolement, le désarroi et la souffrance psychique devenus très prégnants. L'ensemble des activités du CCAS ne sont pas reprises dans le rapport mais de nombreuses références à son bilan d'activités y sont faites.
- Les associations partenaires de GBM, de la Ville de Besançon et du CCAS, proches de la Mission Handicap et de la Mission Accessibilité. Fortes de leur expertise, de leurs savoirs et de leur proximité quotidienne avec les personnes en situation de handicap qu'elles représentent (handicap mental, psychique, auditif visuel, physique et personnes vieillissantes); elles ont été, pour elles, un soutien précieux. Elles se sont notamment positionnées et autant qu'elles l'ont pu, en relais facilitateur entre l'ensemble des parties en présence.

En second lieu, 2020 a été, au plan du suivi de la mise en accessibilité de notre territoire, l'année du renouvellement des instances intercommunales et communales.

Anne VIGNOT, Maire de la Ville de Besançon, Présidente de GBM, au moment du renouvellement des représentants, de la Ville, de GBM, au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, a nommé 14 élus contre 8 auparavant, afin que chacun des secteurs du territoire y soit représenté, tout comme l'était déjà et y sont restées, chacune des compétences en lien avec la chaîne de déplacement (transport, voirie, espaces verts, cadre bâti). Le chantier de l'accès aux informations relatives à l'état d'accessibilité de cette chaîne de déplacement ayant été pointé comme essentiel, l'élu en charge de la data, de l'open data a également été intégré à cette commission.

Enfin, pour épauler, l'élu à l'accessibilité (Vice-Président de la CIA) et au handicap, présent aussi à ses côtés, au sein de cette instance, les missions des élus municipaux et

intercommunaux ont intégré la notion de handicap pour ce qui concerne les principaux aspects de la vie de la cité.

Effectué avec près d'une année de recul, le présent rapport démontre qu'au plan local, à l'instar du plan national, le travail en synergie de l'ensemble des acteurs du territoire a été le moteur de la résistance à l'installation des inégalités et des différences dans l'accès de tout à tous.

Au plan de la poursuite des travaux de mise en accessibilité du territoire, 2020, fut également marquée par la crise sanitaire mondiale et ses retentissements internationaux, nationaux et locaux. Toutes les entreprises et les structures en ont subi les impacts directs en matière d'organisation opérationnelle. Il a alors été difficile pour les Directions investies dans la mise en accessibilité des différents maillons de la chaîne de déplacement, de recourir, dans le cadre des marchés publics, aux entreprises qui souffraient d'une pénurie de matériaux, en raison des problématiques liées à leur réacheminement ainsi que parfois de manque ponctuel de personnels, au regard du nécessaire confinement d'une partie de ces derniers.

Toutefois, force est de constater qu'en ce qui concerne GBM et la Ville de Besançon, les départements, Directions, et les équipes de terrain se sont mobilisées de façon volontariste en repensant leur organisation de façon à limiter l'impact de la crise et des retards induits.

Ainsi, un nombre important de travaux a été réalisé en régie dans l'attente d'une reprise de l'activité économique et industrielle, permettant le respect d'une grande partie des travaux inscrits sur l'agenda d'accessibilité programmé (Département Architecture et Bâtiments), en lien avec ce dernier (Voirie, Espaces Verts et Sportifs), ou l'un des maillons de la chaîne de déplacement (transports) ou le cadre de vie (Grands Travaux).

Cette façon de faire volontariste n'a certes pas permis de combler le déficit en entreprises et en main d'œuvre sur les chantiers, mais elle a limité, autant qu'il a été possible, le nombre dossiers reportés sur l'année 2021.

Le rapport 2020, tout comme les précédents, est effectué en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, selon les prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre des éléments relatifs à la mise en accessibilité des communes de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Ce rapport restitue les efforts consentis sur l'année 2020. Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue.

Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de GBM et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

Seule, la participation de l'ensemble de ces acteurs, rend possible cette restitution des avancées de notre territoire. Qu'ils en soient remerciés !

1. CONTEXTE GENERAL

La présence de ces éléments est préconisée par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité afin d'offrir une vue d'ensemble du territoire concerné et de permettre d'établir des comparaisons entre les différents territoires français.

1.1. GRAND BESANCON METROPLE



Situation dans le Département du Doubs

Le centre d'affaires de la City à [Besançon](#), siège de Grand Besançon Métropole.

Administration

Région  Bourgogne-Franche-Comté

Département Doubs

Siège La City, 4, rue Gabriel-Plançon à [Besançon](#)

Communes 68

Population (voir tableau ci-après)

Superficie 529,6 km²

Par délibération du 28 février 2019, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB, elle-même créée le 1^{er} janvier 2001), en communauté urbaine, dite **Grand Besançon Métropole (GBM) à compter du 1^{ER} juillet 2019.**

En savoir plus : http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_gbm_club_plui_051219_cle0579de.pdf

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM), sont situées dans l'est de la France. Elles relèvent du ressort de la Préfecture du département du Doubs et se situent dans le périmètre de la région Bourgogne–Franche-Comté.

Le 1^{er} janvier 2019 est intervenue la fusion des communes de Fontain et Arguel qui constituent depuis la commune de Fontain. GBM fédère alors à cette même date, 68 communes et près de 200 000 habitants, répartis sur une superficie de 529,6 km² soit une densité de 374,3 habitants par km².

En 2020, Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon, préside le Grand Besançon Métropole qui siège sur la **commune de Besançon** et compte 40 différentes compétences listées ci-dessous.

Action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières...)	Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire	Activités culturelles ou socioculturelles
Activités sportives	Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
Autres	Autres actions environnementales
Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
Constitution de réserves foncières	Contrat local de sécurité transports
Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)	Création, aménagement, entretien de la voirie
Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique	Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
CUCS (contrat urbain de cohésion sociale)	Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat	Établissements scolaires
Gestion d'un centre de secours	Lutte contre les nuisances sonores
NTIC (Internet, câble...)	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Organisation des transports non urbains	Organisation des transports urbains
Parcs de stationnement	Plans de déplacement urbains
PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi)	Politique du logement non social
Politique du logement social	Programme local de l'habitat
Qualité de l'air	Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
Rénovation urbaine (ANRU)	Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Schéma de secteur	Tourisme
Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Transports scolaires

1.1.1. Démographie des communes membres de GBM (Source Insee)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Besançon	116 775 (2018)	Marchaux-Chaufontaine	1 477 (2018)
Amagney	904 (2018)	Mazerolles-le-Salin	206 (2018)
Audeux	430 (2018)	Mérey-Vieilley	150 (2018)
Les Auxons	2 524 (2018)	Miserey-Salines	2 538 (2018)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
<u>Avanne-Aveney</u>	2 244 (2018)	Montfaucon	1 574 (2018)
<u>Beure</u>	1 335 (2018)	Montferrand-le-Château	2 171 (2018)
<u>Bonnay</u>	834 (2018)	Morre	1 351 (2018)
<u>Boussières</u>	1 145 (2018)	Nancray	1 258 (2018)
<u>Braillans</u>	209 (2018)	Noironte	389 (2018)
<u>Busy</u>	635 (2018)	Novillars	1 497 (2018)
<u>Byans-sur-Doubs</u>	576 (2018)	Osselle-Routelle	952 (2018)
<u>Chalèze</u>	366 (2018)	Palise	141 (2018)
<u>Chalezeule</u>	1 302 (2018)	Pelousey	1 524 (2018)
<u>Champagney</u>	284 (2018)	Pirey	2 093 (2018)
<u>Champoux</u>	90 (2018)	Pouilley-Français	831 (2018)
<u>Champvans-les-Moulins</u>	333 (2018)	Pouilley-les-Vignes	1 982 (2018)
<u>Châtillon-le-Duc</u>	2 038 (2018)	Pugey	739 (2018)
<u>Chaucenne</u>	507 (2018)	Rancenay	382 (2018)
<u>Chemaudin et Vaux</u>	1 976 (2018)	Roche-lez-Beaupré	2 140 (2018)
<u>La Chevillotte</u>	154 (2018)	Roset-Fluans	527 (2018)
<u>Chevroz</u>	131 (2018)	Saint-Vit	4 874 (2018)
<u>Cussey-sur-l'Ognon</u>	1 045 (2018)	Saône	3 297 (2018)
<u>Dannemarie-sur-Crète</u>	1 497 (2018)	Serre-les-Sapins	1 702 (2018)
<u>Deluz</u>	615 (2018)	Tallenay	420 (2018)
<u>Devecey</u>	1 416 (2018)	Thise	3 028 (2018)
<u>École-Valentin</u>	2 631 (2018)	Thoraise	355 (2018)
<u>Fontain</u>	1 276 (2018)	Torpes	1 022 (2018)
<u>François</u>	2 318 (2018)	Vaire	813 (2018)
<u>Geneuille</u>	1 324 (2018)	Velesmes-Essarts	353 (2018)
<u>Gennes</u>	681 (2018)	Venise	518 (2018)
<u>Grandfontaine</u>	1 709 (2018)	La Vèze	466 (2018)
<u>Le Gratteris</u>	177 (2018)	Vieilley	699 (2018)
<u>Larnod</u>	773 (2018)	Villars-Saint-Georges	277 (2018)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Mamirolle	1 776 (2018)	Vorges-les-Pins	606 (2018)

1.2. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Un collège d'élus

En 2020, et après son renouvellement, suite aux élections municipales, sont membres de la CIA :

Présidente de droit : Mme Anne VIGNOT

Vice-Président : M. Christian MAGNIN-FEYSOT. Vice-Président de la CIA, il préside la commission en cas d'absence de la Présidente

Ainsi que

- Un collègue de 13 élus
- Un représentant et un suppléant pour chacune des associations représentantes des cinq grands types de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental), des représentants des aînés, des représentants des usagers et des acteurs économiques (17 associations et organismes) auxquels d'ajoutent 2 personnes (en nom propre) représentants des aînés.

Au regard de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission a été et reste ouverte à l'intégration d'autres personnes volontaires qui se feraient connaître (représentants associatifs, d'usagers du territoire, de la société civile...).

Autres membres représentés :

- Les directeurs généraux des trois collectivités (GBM, Ville de Besançon, CCAS de la Ville de Besançon) ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les représentants des Administrations d'Etat et de leurs Directions et Services, ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les responsables de KEOLIS.
- Les représentants de la Direction de l'Autonomie du CCAS de la Ville de Besançon (Direction de rattachement de la Mission Accessibilité).
- Sont invités à participer ponctuellement aux commissions, les responsables d'organismes publics ou privés qui ont reçu une Délégation de Service Public, afin de présenter certains dossiers spécifiques.

La Mission Accessibilité, rattachée au CCAS de Besançon, dont le financement est mutualisé entre Ville, Communauté Urbaine et CCAS, assure le pilotage de cette Commission, mission.accessibilite@grandbesancon.fr.

1.2.1. Les missions de la CIA (fixées par la loi du 11 février 2005 et complétées par l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014)

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, des transports, des interfaces entre ces différents maillons de la chaîne du déplacement.
- Recenser l'offre de logements Accessibles, Adaptables et Adaptés (AAA).
- Etablir et présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné (rendu-compte aux associations et aux différents acteurs institutionnels).
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (lieu-ressource pour l'ensemble des acteurs d'un même territoire).
- Transmettre ce rapport au Préfet du département, au Président du Conseil général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public conformes au 31 décembre 2014, des dossiers Ad 'AP, des éléments de suivi de l'avancement des Ad 'AP et des dossiers d'achèvement des travaux liés à ces Ad 'AP.

1.2.2. Présentation des associations membres de la CIA (texte transmis par les associations)



<p>ADAPEI du Doubs 81, rue de Dole 25020 BESANCON Cedex Tél : 03.81.51.96.20</p> <p>dg@adapeidoudoubs.fr http://www.adapeidoudoubs.fr/</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Président Monsieur José GOMES jose.gomes@adapeidoudoubs.fr Président de la section de Besançon : Michel MASSIAS michel.massias@adapeidoudoubs.fr</p> 
--	---	---

Présentation de l'association

« L'Adapei du Doubs accompagne 3 600 personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes... Autour d'elles, l'association fédère les énergies des parents, d'un réseau d'amis et de bénévoles actifs, épaulés par près de 2 000 professionnels qualifiés. Ses membres s'emploient à bâtir et à coordonner avec l'ensemble de ses partenaires un parcours personnalisé, pour chaque personne accueillie, un parcours qui vise l'inclusion dans la société, dans la mesure des capacités de la personne.

L'association sécurise l'avenir des personnes en développant une organisation, solide et pérenne, agile et innovante, avec le souci permanent de diversifier ses ressources. Pour cela, elle s'appuie sur la créativité des équipes et la complémentarité des actions autour de la scolarisation, de l'hébergement, du travail... Avec les familles, ses membres contribuent à l'expression d'un mouvement parental fort permettant d'infléchir les politiques publiques et de continuer à innover. »

- ✓ 2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Romaric VIEILLE et M. José GOMES
- ✓ Représentant(s) au sein du groupe d'experts d'usage : M. Romaric VIEILLE et plus selon disponibilité

<p>Droits devant 25 Adapei du Doubs 81, rue de dole 25000 Besançon Tel : 09 61 20 37 12 Mail droitsdevantdoubs@gmail.com</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Présidente départementale : Maryline JEANNIER</p> <p>Président Comité Local Besançon : Olivier EPIARD</p> <p>Personne de soutien : Romaric VIEILLE</p> 
---	--	---

Présentation de l'association :

Droits Devant 25 est une association de personnes handicapées intellectuelles. Ouverte à tous, elle regroupe des personnes qui veulent donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent. Elle défend les droits de toutes les personnes handicapées intellectuelles et œuvre pour faire entendre leur voix. Elle base son action sur la promotion de l'accessibilité, la citoyenneté, l'inclusion et l'Auto détermination. L'association Droits devant 25 a 80 adhérents dans le Doubs. Basée à Besançon, elle possède également des comités locaux à Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Maiche et Morteau

✓ 2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : Mme Maryline JEANNIER Présidente – M. Romaric VIEILLE (ATLAS- Adapei du Doubs) - 06 26 10 40 06 - romaric.vieille@adapeidoudoubs.fr

<p>AFTC BFC Association des Familles de Traumatés crâniens et Cérébro-lésés de Bourgogne Franche Comté 17, rue Louis Pergaud 25000 BESANCON Tél : 03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr www.aftc-bfc.fr</p>		<p>Président: Présidente : Corinne LAPOSTOLLE Directrice générale de l'AFTC BFC : Mme MENIGOZ,</p> 
--	--	--

Présentation de l'Association

Les missions de l'AFTC de Bourgogne Franche-Comté sont d'apporter un soutien aux familles et aux victimes d'un traumatisme crânien et/ou d'une lésion cérébrale, un réconfort et une aide morale; de les guider dans le difficile parcours de la reconstruction, d'échanger les expériences, et de conseiller, en particulier dans le domaine de la réparation. Il s'agit aussi pour cette association régionale, de représenter les blessés et leurs familles auprès des organismes publics, de les aider dans leurs démarches administratives. L'AFTC BFC travaille aussi à susciter la création de structures d'accueil et d'accompagnement et à faire prendre en compte la spécificité du traumatisme crânien dans la réinsertion sociale et professionnelle.

Il s'agit de faire connaître ce handicap silencieux.

L'association participe aux actions de prévention, particulièrement de sécurité routière dans différents milieux (scolaires ou professionnels). L'AFTC BFC a mis en place et gère

- des structures spécialisées
- des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- une Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Socio-professionnelle (UEROS)
- un Centre d'Accueil de Jour (CAJ)
- des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

✓ *représentants à la CIA : M. Bernard TARDY*

✓ *représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : Même personne*

<p>APEDA-BFC 12, rue de la famille 25000 BESANCON Tél : 03.81.80.19.82 07.86.45.94.28 (SMS) apeda-bfc@orange.fr www.apeda.bfc.fr</p>	<p>Handicap auditif</p> 	<p>Présidente : Pascaline RIOT Déléguée Régionale Mme Christine SINGH</p>
---	---	---

Présentation de l'Association

L'APEDA-BFC, anciennement APEDA de FC, est devenue en mars 2016 un centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, à tout âge de la vie.

Elle apporte une information, un soutien, une écoute aux publics concernés ainsi qu'à leur famille et à leurs aidants. Elle assure un accompagnement et crée du lien pour éviter les ruptures de parcours et l'isolement. Elle intervient en cas de besoin auprès des institutions et des organismes compétents.

Elle est un acteur du réseau surdité en BFC. Elle anime également des interventions de sensibilisation et de prévention avec l'appui de supports visuels et de témoignages.

L'APEDA-BFC apporte aussi ses connaissances et son expertise en matière d'accessibilité, notamment dans les ERP, pour faire des états des lieux et informer sur les différents modes de réhabilitation auditive et de compensation dans le domaine de la communication. Elle teste le matériel installé et sensibilise le personnel aux spécificités liées au handicap auditif avec l'appui de supports visuels et de témoignages.



Elle s'efforce d'être présente partout où l'on traite du « Handicap » afin de représenter les publics sourds et malentendants, y compris les personnes âgées et éviter, ainsi, que cette population ne soit oubliée.

Elle propose aussi ses services assurance et piles à ses adhérents (tarifs préférentiels).

L'impact du handicap auditif sur l'environnement social et professionnel est souvent insoupçonné, parfois mal compris. Il génère pourtant des situations discriminatoires importantes. L'association apporte du lien pour éviter que de telles situations ou ruptures de parcours ne se produisent. Elle facilite l'accès aux droits. Elle lutte ainsi contre toute forme de discrimination et d'exclusion liée à ce handicap.

✓ *2 représentants à la CIA: Mme Christine SINGH, M. Johann MILLET*

✓ *2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (mêmes personnes).*

<p>L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté 15, avenue Denfert Rochereau 25012 BESANCON cedex Tel : 03 81 65 44 44 dq@ahs-fc.fr www.ahs-fc.fr</p>	<p>Handicap moteur/handicap mental/ handicap psychique/polyhandicap/ autisme</p> 	 <p>Président: M. de MOUSTIER</p>
--	--	--

Présentation de l'Association

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social avec plus de 30 établissements et services implantés sur le territoire régional.

Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».

L'AHS-FC, aujourd'hui, accompagne et prend en charge plus de 1200 personnes par jour, accueille et oriente plus de 3 000 bénéficiaires. Elle emploie près de 1000 personnes différentes.

L'évolution de l'Association s'appuie sur la convergence de convictions humanistes et l'histoire personnelle de citoyens engagés. Ouverts sur le monde extérieur, ses bénévoles défendent avec les pouvoirs publics, les besoins des personnes en difficulté, en danger ou en souffrance dans le respect de leur dignité et de leurs convictions religieuses, philosophiques et morales.



Au sein de sa mission handicap et inadaptation, l'AHS-FC propose 720 places d'accueil (enfants, adultes), avec différentes modalités d'accompagnement (domicile, travail, institution, ambulatoire). Son action concerne toutes les formes de handicap.

L'Association est impliquée depuis 20 ans dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques avec notamment deux services spécialisés : le dispositif Vivre en Ville et l'ESAT de Villersexel.

En fonction des besoins des personnes, elle développe également des liens étroits avec les familles au sein des Conseils de Vie Sociale, dans tous ses établissements et services accueillant des jeunes et adultes en situation de handicap.

A travers Vivre en Ville, un partenariat étroit s'est tissé avec l'UNAFAM. C'est dans ce cadre, que l'AHS-FC est présente au sein de la CIA.

✓ 1 représentant à la CIA : Mme Catherine PERRIN, directrice de Vivre en Ville, suppléante de l'UNAFAM

<p>CREESDEV Les Salins de Bregille 7, chemin de Bregille Tél : 03.81.65.86.86 creesdev@salinsdebregille.com http://www.salinsdebregille.com/index_tmp.php</p>	<p>Handicap visuel</p> 	<p>Président de l'association : Maître CADROT Directeur PMS : M. COLSON</p> 
--	--	---

Présentation de l'Association

Le Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels (CREESDEV) est géré par l'association « Les Salins de Bregille ». Créé en 1973, il est agréé pour recevoir 131 enfants ayant une déficience visuelle profonde ou aveugles ainsi que des jeunes polyhandicapés essentiellement résidants Frانس-Comtois. Il est composé de 4 services :

- La Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES) qui accompagne des jeunes de 6 à 20 ans en inclusion scolaire sur le territoire de Grand Besançon Métropole, avec accueil en internat ou en semi internat au Creesdev
- Le Service d'Aide aux Familles et d'Education Précoce (SAFEP) qui accompagne des jeunes de 0 à 5-6 ans en intervenant au domicile de l'enfant, au sein des haltes garderies, crèches ou maternelles
- Le Service d'Aide à l'Acquisition et l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) qui suit des élèves de 4 à 20 ans pour favoriser leur inclusion sociale et scolaire à l'école, au collège ou au lycée
- Le Service « Les Hauts de Bregille » qui accueille des jeunes polyhandicapés de 6 à 20 ans, en internat ou semi internat

Le CREESDEV a constitué 4 équipes qui interviennent directement auprès des jeunes : une équipe médicale, une équipe pédagogique, une équipe éducative et une équipe rééducative et paramédicale pour un accompagnement prenant en compte la globalité des besoins des jeunes déficients visuels frانس comtois dans une dynamique interdisciplinaire.

- ✓ 1 représentant à la CIA: M. Jean-Luc BOISSEIN
- ✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (même personne).

APF FRANCE HANDICAP délégation du Doubs 4, Chemin de l'hermitage : 03.81.53.34.33 https :www.facebook.com/ddapf25/	Handicap moteur 	Représentante du Conseil Départemental : Mme Amélie LAGUSET Directeur : M. Eric PRACISNORE 
--	---	--



Présentation de l'Association

L'APF est un Mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leurs familles. Son rôle : promouvoir l'être humain, dans toutes ses dimensions, au-delà du handicap et de la maladie.

L'APF milite activement en France auprès des pouvoirs publics et du grand public pour permettre aux personnes en situation de handicap et leurs familles de faire appliquer un droit élémentaire : celui d'accéder à une égalité des droits et d'exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde. La délégation départementale est un lieu de réflexion, d'actions, de rencontres et de développement de la vie associative. Son rôle est de défendre le droit des personnes handicapées, lutter contre les discriminations, lutter contre l'isolement, en s'appuyant sur le Conseil APF de Département pour mener à bien ces missions.

L'association est également gestionnaire de services et d'établissements médicosociaux sur Besançon (éducation, formation, emploi, accompagnement à la vie sociale, hébergement...).

- ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Michèle MUNIER, M. Antonio SERRA
- ✓ Représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (mêmes personnes)

<p>Franche-Comté Parkinson Logement foyer « les Cèdres » 2, rue Kepler 25000 BESANCON Tél : 06.10.93.34.80 fcparkinson@yahoo.fr http://www.ciss-fc.org/blog/index.php/2006/09/20/10-franche-comte-parkinson</p>	<p>Handicap physique et cognitif</p> 	<p>Présidente Mme Andre GOUGET</p> 
---	--	--

Présentation de l'Association

Ses missions :

- soutenir et aider malades de Parkinson et aidants dans leur vie quotidienne par la mise en place d'actions et activités régulières et ponctuelles adaptées, y compris de convivialité afin de maintenir le lien social,
- informer malades, familles et tous publics sur la maladie et ses traitements,
- participer à la formation initiale et continue des soignants et du personnel de maintien à domicile
- représenter malades et aidants auprès des autorités sanitaires et médico-sociales
- instituer des partenariats utiles aux missions de l'association.

FC Parkinson, association régionale, opère sur 6 sites en Franche Comté et compte 250 adhérents.

✓ 1 représentante à la CIAPH: Mme André GOUGET

✓ 1 représentante au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : Même personne

<p>Fondation Frédéric Gaillanne – MIRA EUROPE Délégation de Franche Comté (Devenue en 2016 Délégation de Bourgogne Franche-Comté) 3, rue Beauregard 25000 Besançon Tel : 06 83 52 01 05 MiraEurope.besancon@orange.fr www.fondationfrédéricgaillanne.org</p>	<p>Handicap visuel</p> 	<p>Président : Vincent POINTURIER</p> 
---	--	--

Présentation de l'Association

La Fondation Frédéric GAILLANNE - Mira Europe, a pour but d'offrir à des jeunes mineurs présentant des handicaps de type sensoriel, moteur ou mental, des chiens guides et autres dispositifs techniques d'aide pour leur donner accès à toutes les dimensions de l'expérience humaine, de permettre à chacun de développer son autonomie, de mettre en évidence les valeurs de chaque individu.

La Fondation a pour projet de :

- Participer au développement de la recherche au bénéfice de l'autonomie des jeunes aveugles et mal voyants ;
- Eduquer et remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à des jeunes présentant toutes formes de handicaps ;

- Promouvoir les innovations aptes à favoriser l'autonomie de ces jeunes aveugles et mal voyants ou présentant d'autres formes de handicaps ;
- Et plus largement de remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à tout public Européen présentant toutes formes de handicaps pour favoriser son accès à l'autonomie.

La délégation de Franche Comté participe au développement de l'école Mira Europe, a un rôle d'information auprès des jeunes aveugles et du grand public.

- ✓ 2 représentants à la CIAPH : Mme Maria-Otilia CRAVEIRO (06 32 59 63 03), Mr Daniel TATTU
- ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : Mme Océanie CRAVEIRO (06 77 54 50 46) et Mme Maria-Otilia CRAVEIRO.

ORPAB
20 rue de Vignier
25000 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.82.22.05
contact@orpab.fr
<http://www.orpab.fr/>

Aînés



Président : Gérard VAN HELLE
gvanhelle@yahoo.fr



Présentation de l'association

L'ORPAB propose des activités ludiques, culturelles et de maintien en forme dans une ambiance conviviale aux retraités bisontins. Son principal objectif est la lutte contre l'isolement.

L'ORPAB gère les 7 clubs seniors répartis sur les différents quartiers bisontins. Elle accueille et forme également les futurs bénévoles prêts à s'investir soit auprès des clubs, soit pour les activités partenaires en leur assurant un accompagnement personnalisé.

- ✓ 1 représentant à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Gérard VAN HELLE
- ✓ Représentant au sein du groupe d'experts d'usage : M. Gérard VAN HELLE

UNAFAM Délégation du Doubs
9, chemin de Palente
25000 BESANCON
Tél : 03.81.53.68.56
25@unafam.org
Tél. 03 81 80 45 52

Handicap psychique



M. Jean DESRUMAUX Délégué
Départemental



Présentation de l'Association

L'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, créée en 1963, est reconnue d'utilité publique.

L'Unafam regroupe plus de 15 000 familles, toutes concernées, avec pour objet de :

- s'entraider et se former
- agir ensemble dans l'intérêt général

L'UNAFAM est présente dans toute la France, à travers 100 délégations départementales et 300 sites d'accueil de proximité.

1 700 bénévoles y travaillent et y assurent ainsi :

L'entraide et la formation par :

- l'accueil dans les permanences locales
- l'information des familles

L'action dans l'intérêt général par :

- l'orientation vers les lieux de soins ou d'insertion
- la représentation des usagers dans les instances médicales, médico-sociales et sociales
- la participation auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale
- la promotion et le soutien à la création de structures d'accompagnement
- la promotion de la recherche.

- ✓ 2 représentants à la CIAPH: Mme Catherine PERRIN, Mme Marie-France GIBEY
- ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : mêmes personnes.

Association Valentin HAÜY
21, rue Krug BP 422
25019 BESANCON Cedex
comite.besancon@avh.asso.fr
Site internet
besancon.avh.asso.fr
Tél : 03.81.80.45.52



Présidente : Nadia BUTTERLIN
Vice-Président : Roger CHAUDY

Présentation de l'Association

Créée en 1889, l'Association Valentin Haüy a été reconnue d'utilité publique en 1891. Son fondateur, Maurice de la Sizeranne, devenu aveugle à l'âge de 9 ans, avait pour ambition de soutenir les aveugles dans leur lutte pour l'accès à la culture et à la vie professionnelle.

Aujourd'hui, et avec constance depuis près de 120 ans, l'Association Valentin Haüy agit pour apporter aux aveugles et aux malvoyants, les moyens de leur autonomie dans la vie quotidienne pour assurer leur accès à la culture et à l'information sous toutes ses formes - en particulier aujourd'hui l'informatique et Internet - et pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.

Le siège de l'Association situé à Paris dans le 7ème arrondissement, compte aujourd'hui plus de 110 Comités Régionaux et Locaux, plusieurs entreprises de travail adapté. Statutairement, ses dirigeants sont des bénévoles, à parité voyants et non-voyants.

Activités de l'AVH

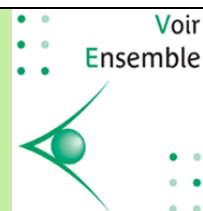
Grâce à ses collaborateurs et à ses 3.500 bénévoles travaillant au siège et en région, l'Association Valentin Haüy agit chaque jour pour :

- Informer, conseiller, orienter les personnes confrontées à la perte de la vue.
- Défendre les droits des personnes aveugles ou malvoyantes.
- Restaurer et développer l'autonomie de tous ceux qui ne voient pas ou ne voient plus.
- Contribuer à la formation professionnelle, favoriser l'emploi des personnes handicapées visuelles.
- Promouvoir l'accès à l'écrit, de la pratique du braille à l'utilisation des techniques adaptées pour l'accès à l'information (informatique, Internet...).
- Proposer des activités culturelles, sportives et de loisir, quel que soit l'âge et le lieu de résidence en France.

- Contribuer aux actions de prévention de la cécité et à la recherche en ophtalmologie.
 - Aider les personnes handicapées visuelles dans les pays francophones les plus défavorisés.
- ✓ 1 représentant à la C.I.A. : M. Roger CHAUDY Vice-Président du Comité A.V.H. de Besançon
- ✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage - même personne

Voir Ensemble Doubs
 4 A faubourg Tarragnoz
 25000 BESANCON
 Tél : 06 -72.12.00.27
g.doubs@voirensemble.asso.fr
 Responsable locale : Mme Aline ROUSSILLON

Handicap visuel



Présentation de l'Association

L'association Voir Ensemble s'inscrit dans la perspective de l'insertion et de la promotion des personnes aveugles ou malvoyantes dans la société. Elle a pour but d'assurer dans tous les domaines le bien-être et l'épanouissement des personnes aveugles ou malvoyantes. Elle s'appuie pour cela sur

- des groupes de bénévoles présents dans 63 départements, vecteurs et créateurs de lien social. Ils représentent l'association dans les différentes instances et travaillent à tout projet avec les partenaires (MDPH, municipalités...).
- 28 établissements et services médicosociaux spécialisés dans la déficience sensorielle.
- Le groupe du Doubs :
 - ✓ assure auprès des personnes déficientes visuelles un rôle d'information et d'initiation : techniques palliatives, matériel spécialisé favorisant l'autonomie ;
 - ✓ participe à des actions de sensibilisation au handicap visuel : forum, écoles et lycées, professionnels de santé ou de la culture (théâtre, musées), commission d'accessibilité...
 - ✓ organise pour ses membres et ses sympathisants :
 - des rencontres amicales pour rompre l'isolement et favoriser l'entraide,
 - des activités de loisir : jeux, sorties nature ou restaurant,
 - des activités culturelles : lectures, conférences, sorties au concert ou au théâtre, visites de musées,
 - ✓ assure des visites à domicile ou dans les maisons de retraite pour les personnes ne pouvant plus se déplacer.
 - ✓ 2 représentants à la CIAPH : Mme Patricia CHOULET et M. Gérard VERGUET
 - ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage : mêmes personnes

1.2.3. La CIA en chiffres et en images

- 2 réunions (dont 1 seule en présentiel) en raison des élections puis du second confinement retardant la nomination des élus - En général 4 rencontres annuelles soit 1 par trimestre .
- 14 associations représentées.
- 2 représentants des aînés.
- 3 organismes représentants du monde économique (peu présents au cours des rencontres)
- 33 Directions
- 1 groupe d'experts d'usage.
- De nombreux partenaires présents sur toutes les rencontres.



1.2.4. L'action des associations positionnées sur les problématiques de handicap et de vieillissement en 2020

Les associations fortes de leur savoir, leur savoir-faire, leur savoir être et leur engagement sans faille, ont été au nombre des celles et de ceux qui se sont employés à amortir les grandes problématiques issues de la situation d'exception née à la suite de la pandémie.

Agissant en proximité, elles ont œuvré en continuité et à toutes les étapes de la crise et du confinement, à soutenir celles et ceux que la situation d'exception fragilisaient. Elles se sont positionnées en relais entre les institutions, l'ensemble des partenaires ressources du territoire et les personnes en situation de handicap visuel, auditif psychique, mental, moteur, vieillissantes, isolées que chacune représente.

Elles leur ont transmis les renseignements utiles et ont su fabriquer ou adaptés les outils destinés à leur permettre de faire face au mieux à la situation. Ces outils ont été relayés sur le site du CCAS, de la Ville de Besançon et de GBM, dès leur transmission à la Mission Handicap et/ou à la Mission Accessibilité : documents en FALC (Facile à Lire et à Comprendre), fournis par l'Adapei du Doubs et l'association Nous-Aussi devenue Droits-Devant ; adresses des entreprises fabricantes de masques inclusifs, principales adresses et principaux numéros de téléphone utiles, etc. Cette crise a mis en évidence toute l'importance de leur présence sur notre territoire ainsi que la force des partenariats construits.

1.2.5. Activité de la Commission Intercommunale d'Accessibilité entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 :

- 2 réunions (dont 1 seule en présentiel) en raison des élections puis du second confinement retardant la nomination des élus.

1.2.5.1. Présence

Présents	CIA du 6 février 2020 (en présentiel)	CIA du 9 juin (rencontre visio)
Membres Associations	7	7
Techniciens	11	3
élus	5	2

1.2.6. Le groupe d'experts d'usage de la CIA

- **Qui le compose**

5 à 20 personnes (selon les déplacements ou les réunions)

14 associations et 5 familles de handicap y sont représentées : Handicap mental : ADAPEI du Doubs, DROITS DEVANT (associée à l'Adapei) ; Handicap cognitif : AFTC BFC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens), FRANCHE-COMTE-PARKINSON ; Handicap Psychique : AHS-FC (Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté), UNAFAM; Handicap auditif : APEDA BFC ; Handicap visuel : CRDV les Salins de Bregille, MIRA EUROPE, Association Valentin HAÛY, VOIR ENSEMBLE; Handicap moteur : APF France Handicap, aînés : ORPAB, représentant des usagers «TROTTOIRS LIBRES».

- **Les raisons de sa légitimité grandissante**

- ✓ Une véritable expertise :
- ✓ Une grande disponibilité
- ✓ Le dialogue comme méthodologie entre techniciens et associations et un partage transparent de l'information
- ✓ Le respect de la loi et des solutions tournées vers une accessibilité d'usage
- ✓ Des solutions innovantes et des propositions reconnues pour leur pertinence
- ✓ Un groupe où chacun prend la parole au nom de tous

- **Qui peut le solliciter ?**

Les Directions et services de la Ville et de la CAGB, les particuliers, pour des projets matériels et immatériels (déplacements et visites gratuites).

Contact : Mission accessibilité 03.81.41.22.78 mission.accessibilite@grandbesancon.fr

1.2.7. Rencontres 2020 du groupe d'experts d'usage et préconisations

En raison de l'épidémie de COVID19, les rencontres du Groupe ont été rapidement suspendues en 2020.

- **Le 21 janvier matin** : 1 rencontre du Groupes d'Experts d'Usage et des techniciens sur le projet de rénovation de l'école et du site de Brossolette (10 participants : 7 experts d'usage représentant de 7 associations et les aînés, 2 techniciens, 1 élu). 5 préconisations ont émises par le Groupe d'Experts d'usage lors de cette rencontre.

Et sur le même projet

- **9 mars 2020** : 1 rencontre sur site des membres du Groupes d'Experts d'Usage et des techniciens sur le projet de rénovation de l'école et du site de Brossolette (8 participants dont 5 associations et 3 techniciens), 9 préconisations. **Travaux reportés automne 2021 – bilan de la prise en compte des préconisations impossible sur 2020**
- **Le 21 janvier après- midi** : 1 rencontre du Groupe d'Experts d'Usage et de la Direction de Keolis. Sujet : Accessibilité de l'information voyageur dont étude d'un plan simplifié du réseau. 12 participants : 7 membres du Groupe d'Experts d'usage représentant 7 associations et les aînés, 4 technicien, 1 élu.

A noter : le plan simplifié du réseau a vu le jour suite à cette rencontre. **Sur 31 prescriptions émises relatives à ce document, 29 ont été prises en compte.** Les deux prescriptions non prises en compte concernent pour l'une les informations sur la partie verso et pour l'autre la distinction entre 3 qualités d'arrêts, seuls les arrêts accessibles ont été signalés par un logo sur la carte.

- **31 janvier** : 1 rencontre du Groupe d'Experts d'Usage et de la Direction du Conservatoire à Rayonnement Régional : 12 préconisations.
- **13 et février 2020** : 2 rencontres ont eu lieu à la Citadelle de Besançon entre le groupe d'Experts d'Usage et les étudiants engagés sur le projet CITAMIX afin de les sensibiliser aux questions du handicap (5 grandes familles et des difficultés liées à l'âge) et de l'accessibilité. *Citamix : Véritable marathon créatif, Citamix a permis en 2020 à 26 étudiants issus de différentes filières tels que Info-Comm, Histoire de l'Art, Métiers de l'exposition et technologie de l'information ou encore l'ISBA, « de jouer » avec l'œuvre de Vauban et de laisser libre cours à leur imagination, afin de s'approprier et de transmettre ce patrimoine reconnu pour sa valeur universelle exceptionnelle. Leur mission : "faire rêver le public en créant un outil de médiation innovant, permettant de faire découvrir le monument et pouvant faire rire, émouvoir, émerveiller..."*

A noter : L'expérience montre que les techniciens, en contact régulier aujourd'hui avec les membres du Groupe d'Experts d'Usage, intègrent leurs préconisations les plus habituelles, de façon de plus en plus systématique dans les projets.

Le groupe d'Experts d'usage étant consulté de plus en plus en amont dans les projets, les travaux ne sont pas toujours exécutés dans l'année de la consultation.

1.2.8. Comparatif de l'activité du Groupe d'Experts d'usage année 2016-2017-2018-2019-2020

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020 Activités 3 mois sur 12 Bilan comparatif sans valeur
Nombre de visites	15	13	16	13	
Nombre de personnes présentes	152	149	141	127	
Nombre de prescriptions	184	168	132	89	
Pourcentage réalisé	58,7%	58,6%	24,3 %	64,04%	
Pourcentage réalisé par rapport aux dossiers traités à la date du bilan	86,41%	81,54%	87%	87,69%	

1.2.9. Rappel - un outil privilégié de diagnostic et d'aide à la décision, le SIG

La base de données géographiques sur l'accessibilité des espaces publics, créée en 2015, doit permettre aux différentes directions et services de CBM, de la Ville et du CCAS, aux élus des trois instances, d'affiner la connaissance qu'ils ont de l'état d'accessibilité du territoire et de son évolution et permettre à terme, au grand public d'accéder aux informations collectées conformément aux dispositions législatives.

1.2.9.1. Etat de la participation de la DSI de GBM, présentation des actions conduites sur l'année 2020 ayant amélioré ou assuré la promotion de l'accessibilité sur le territoire de la Ville de Besançon ou de son Agglomération.

Le service Information Géographique de la Direction des Systèmes d'Information de Grand Besançon Métropole participe dans le cadre de son rôle de fédérateur de la donnée géographique pour le Grand Besançon, au groupe de travail de la Commission nationale de l'Information Géographique à la définition d'un modèle de données géographiques, qui est annexé au décret d'application (2021-836), relatif à la loi LOM.

La collectivité a pour obligation la collecte de l'itinéraire piéton autour des arrêts de transports prioritaires, et dans ce cadre, le service SIG travaille avec les autres services concernés pour

proposer **une collecte de données harmonisée en conformité avec le standard de données national.**

Ainsi un formulaire de saisie de l'information ainsi qu'une application SIG en mobilité (COLLECTOR) est mis à disposition des services suivants : DAB, Voirie, espaces verts, Mission Accessibilité.

L'objectif est de proposer des itinéraires de déplacement à la commission intercommunale de l'accessibilité (art R141-25) et de pouvoir alimenter les plateformes web nationales à venir.

ANNEXE

2. GBM ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

2.1. CARTOGRAPHIE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR DANS LES COMMUNES:

<https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/urbanisme-voirie-travaux/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_gbm_club_plui_051219_cle0579de.pdf

2.1.1. Situation début 2020

Depuis le transfert PLUI en mars 2017, GBM a poursuivi les procédures communales

- 18 PLU approuvés,
- 1 révision allégée,
- une dizaine de modifications et de modifications simplifiées.
- Restent 8 procédures de révision/élaboration ainsi que des procédures d'évolution légère.

2.1.2. Le Plan local d'urbanisme de la Ville de Besançon et celui de 17 communes de GBM, publiés au Géoportail de l'Urbanisme consultables en ligne



Afin d'être rendu accessible à toutes et à tous, le Plan Local d'urbanisme de la ville de Besançon a été publié au Géo portail de l'Urbanisme. Il est librement accessible à l'adresse suivante : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Les informations diffusées le sont à titre indicatif et ne sont pas opposables, le document d'urbanisme opposable étant celui consultable en mairie.

Pour plus d'information écrire à plui@grandbesancon.fr

3. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

3.1. UN PILOTAGE EN MODE PROJET

Après la dépose des Ad'Ap par chacune des trois entités : GBM, Ville et CCAS, un référent a été désigné pour assurer le suivi transversal de ces dossiers et veiller à la coordination et à la cohérence d'ensemble des travaux programmés et conduits conformément aux souhaits des élus.

Un Comité Technique a été programmé à Besançon en moyenne toutes les six semaines (hors mois de juillet et août), ainsi qu'un à deux Comités de Pilotage par an selon les besoins.

En 2020 en raison des difficultés liées à la seconde période de confinement, seuls se sont tenus 2 COTECH, les 2 COFIL ont été maintenus.

3.2. ORGANIGRAMME GENERAL DE SUIVI DES AD'AP ET DU SD'AD'AP

Des travaux de mise en accessibilité pilotés en mode projet

- 6 directions impliquées (Grand Besançon, ville de Besançon; CCAS) :



A noter que depuis la création de ce schéma, la CAGB est devenue GBM.

3.3. CALENDRIER DES REUNIONS DE SUIVI AD'AP ET SD'AD'AP EN 2020

- **Dates COTECH 2020** : 4 février 2020, 12 mars 2020
- **Date COPIL 2019** : 4 janvier 2020, 20 novembre 2020

3.4. LES AD'AP DES COMMUNES DE GBM

Pour ce qui est des communes de la Communauté Urbaine, les Maires restent compétents pour la voirie communale et les bâtiments communaux.

ANNEXE

4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS

4.1. LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA VILLE DE BESANCON PERMETTANT L'ACCES AUX ERP :

Les travaux de voirie se décomposent comme suit :

- Ceux permettant de faire la liaison entre les Etablissements Recevant du Public (ERP) et le Domaine Public, comptabilisés dans l'Ad'AP bâtiment ou rendant accessibles les Installations Ouvertes au Public (IOP : promenades, parcs, squares etc.) également inscrits dans l'AD'AP bâtiment.
- Les travaux conduits dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) destinés à améliorer la chaîne de déplacement.

4.1.1. Travaux établissant le lien entre ERP et voirie conduits en 2020

Nom ERP	Commentaire	Situation)
Maternelle Picardie	Stationnement PMR	Réalisé par entreprises
Maternelle Vauthier Sircoulon	Dépose minute	A l'étude
Gymnase Proudhon (Orchamps)	Remplacement des grilles (plan transféré à la régie). attente ligne de crédit	Etude Terminée
Gymnase Saint Claude	Porte d'accès	A l'étude
GS Saint Claude + crèche	Rampe PMR + panneaux place PMR	réalisé
Ecole Bourgogne	Dépose minute parti haute à faire - attente ligne de crédit	Etude terminée
Gymnase Résal	Place PMR + cheminement d'accès	réalisé
Ecole maternelle Charles Fourier	Mise en accessibilité : cheminement + escalier	réalisé
GS Pierre et Marie Curie	Remplacement de grilles, plan transmis en régie - attente ligne de crédit	Etude terminée
Atelier des artistes	Rampe d'accès + place PMR	réalisé

Ecole Jean BOICHARD	Place PMR + Rampe + Grille	A l'étude
Maternelle FRIBOURG	Grilles à remplacer + places PMR - attente ligne de crédit	Etude terminée
Maternelle ST Exupéry	Reprise devant portail + boucher enrobé cour - attente ligne de crédit	Etude terminée
Maternelle KERGOMARD	Faire place PMR + une grille - Projet DBEV ?	A l'étude
Maison de quartier St Ferjeux	Reprise enrobé + place PMR + grille	A l'étude
Groupe scolaire Jules Ferry	Grilles à remplacer x 8 + reprise enrobé sur nouveau seuil accès - attente ligne de crédit	Etude terminée

4.1.2. Les travaux conduits sur la chaîne de déplacement à Besançon en 2020

Intitulé de l'action	Lieu de l'action
Création de trottoir	Rue Rein
Création de trottoir végétalisé sur compacté	Chemin de la Selle
Traversée piétonne	57 rue de Vesoul
Cheminement piétons	91 ch du Point du Jour
Création traversée piétonne	36 rue Romain Roussel
Création d'une place PMR	Rue du Chapitre
Création d'une place PMR	31 rue du Piémont
Création de 2 places PMR	Rue Mallarmé – Direction des Sports
Mise en accessibilité d'un arrêt de bus	Arrêt Micropolis coté P+R
Réduction trottoir pour mise bande cyclable sur route, mise aux normes des traversées piétonnes	Epitaphe (1ere phase)
Accompagnement GER, mise aux normes d'un cheminement piéton et des traversées piétonnes	Donzelot
Mise aux normes traversées piétonnes	Tamaris/Oiseaux

Elargissement trottoir, mise aux normes traversées piétonnes	Roussel
Mise en accessibilité du cheminement piéton autour des établissements scolaires (mise aux normes des traversées piétonnes et quai bus)	Collège Stendhal Lycée Montjoux Rues Montjoux/Marceau/ Prévoyance/Clesinger
Requalification	Peclet / Gigoux
Création trottoir accessible création traversées piétonnes accessibles	Carrefour Grands Bas / souvenir français
Création d'un carrefour à feux et traversées piétonnes accessibles	Carrefour Mirabeau / Danton
Mise en accessibilité trottoirs et traversées piétonnes	Rue Coindre / sainte-Claire Deville
Traversées piétonnes	Rue des Cras entre Résal et Verdun
Création d'un trottoir accessible, mise aux normes de trottoir accessibles et des traversées piétonnes	Rue de Trépillot
Création d'un trottoir accessible et mise aux normes des traversées piétonnes	Fontaine Ecu
Réfection d'un trottoir	Rue Sauria
Création des 8 places de stationnement dont 1 PMR.	Rue Max Vuillemin
Aménagement de l'ancienne station de bus en centre de dépistage (COVID). Création de 3 places PMR, 2 rampes d'accès et mise aux normes des traversées piétonnes	Rue des Causses / Centre de dépistage COVID19

4.1.3. Bilan financier des travaux effectués sur la chaîne de déplacement en 2020

Total :

- 127 257,05 € dépensés pour le PAVE auquel s'ajoutent
- 82 000 € en accompagnement des 24 projets Proximité

4.1.4. Les travaux de voirie illustrés



Place Jean Gigoux



Carrefour Mirabeau-Danton



Rue Rein

4.2. TRAVAUX CONDUITS SUR LES COMMUNES DE GBM – COMPRENANT LES TRAVAUX DE VOIRIE ET SUR LES ERP

4.2.1. Bilan des réalisations de l'année 2020 (porteurs des travaux variés : Etat, Région, Département, Communes)

A noter que les travaux effectués, n'ont pas tous faits l'objet d'un retour auprès de la Mission Accessibilité par les Maires des communes de GBM.

<p>MAIRIE DE CUSSEY SUR L'OGNON</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Place de stationnement PMR - Parking de la mairie • Bande de guidage – Parking de la Maire • Création de toilettes PMR - Ecole primaire • Financements : DETR (Préfecture) - réserve parlementaire 				
<p>MAIRIE DE GRANDFONTAINE</p>  	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un ascenseur lors des travaux de rénovation de l'école primaire • Mise aux normes sanitaires PMR- Espace Paul Givernet 				
<p>MAIRIE DE NANCRAY</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité PMR de la mairie (Accueil secrétariat) PMR : accès au RDC (rampe d'accès extérieur) • Accès plus sécurisé au 1^{er} étage (main courante,...) 				
<p>MAIRIE DE NOIRONTE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en accessibilité et embellissement centre bourg • Création parking PMR esplanade Mairie 				
<p>Mairie de Pirey</p> 	<table border="0"> <tr> <td>Nature travaux</td> <td>Type de handicap concerné</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une commission communale accessibilité • Continuité des travaux </td> <td> <p>Tous</p> <p>Tous</p> </td> </tr> </table>	Nature travaux	Type de handicap concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une commission communale accessibilité • Continuité des travaux 	<p>Tous</p> <p>Tous</p>
Nature travaux	Type de handicap concerné				
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une commission communale accessibilité • Continuité des travaux 	<p>Tous</p> <p>Tous</p>				

	<p>mentionnés dans l'AD'AP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de cheminement adapté Handicap Physique • Etude d'accessibilité de l'église Handicap Physique • Accessibilité des Bureaux de vote Tous • Accessibilité des Bureaux de vote – FALC (Partenaire association Droits devant 25) Handicap Intellectuel Et Visuel • Rédaction FALC du bulletin municipal (Partenaire association Droits devant 25) Handicap Intellectuel Et Visuel • Etude d'accessibilité de parcours de running Handicap Physique • Etude d'accessibilité de nos grands projets Tous • Réflexion autour de la sensibilisation des Piroulets Tous • Réflexion autour de l'accessibilité des clubs sportifs de Pirey (partenariat CDSA-Handis port Tous • (Clubs tennis et Foot)
EGLISE DE POUILLEY LES VIGNES	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en accessibilité parvis de l'église ✓ Cheminement en béton désactivé en remplacement des gravillons ✓ Main courante de part et d'autre de l'escalier marquage des nez de marche et contre marche ✓ Pose d'une bande d'Eveil à la Vigilance (BEV)



4.3. LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019 DANS LE CADRE DES GRANDS PROJETS SUR LA VILLE DE BESANCON ET LES COMMUNES DE GBM

4.3.1. Les principales opérations réalisées en 2020, dans lesquelles des aménagements liés à l'accessibilité PMR ont été réalisés, sont les suivantes :

4.3.1.1. Pour le compte de la Ville de Besançon

- PLACE OLOF PALME

Fin des travaux d'embellissement de la place ayant pour objectif une ré-appropriation de l'espace par les habitants du quartier : modification des conditions de stationnement des véhicules, amélioration du cadre de vie par remise en état des espaces verts et du mobilier.



4.3.1.2. Pour le compte de Grand Besançon Métropole

- FONTAINE ECU : VIABILISATION NOUVEAU QUARTIER

En lien avec le bailleur LOGE-GBM, viabilisation des parcelles longeant la nouvelle rue Albert Pasche.



- BESANCON RUE DE DIJON ET RUE DE PICARDIE

Dans le cadre de l'opération NPRU Planoise, premiers travaux d'aménagement de voirie ayant pour objectif de supprimer les voies en impasse. La rue de Dijon est ouverte en direction de la rue de Picardie.



- BESANCON RUE BERTRAND RUSSEL

Préparation du chantier de construction du nouvel internat du Lycée Victor Hugo et de la requalification de la rue Bertrand Russel,

- BESANCON - 4 VENTS – REQUALIFICATION DU CARREFOUR DU BOULEVARD LEON BLUM

Aménagement du carrefour suite à démolition de la propriété Gillet. Création de voies supplémentaires, mise aux normes des feux tricolores, aménagement paysager du carrefour.





- MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES ARRETS DE BUS

Suite des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus urbains et périurbains dans le cadre du programme Ad'Ap (programme représentant plus de 200 arrêts à l'échelle du territoire communautaire).



Arrêts Isembart

- BESANCON RUE DE L'AMITIE

Seconde phase d'aménagement de la rue de l'Amitié. Suite à la création d'un giratoire dans le cadre de l'accompagnement de l'agrandissement du magasin SUPER U, élargissement et mise en double sens de la rue jusqu'à la rue du Puits.



- **BESANCON RUE DE DOLE CREATION D'UNE TROISIEME VOIE**

Seconde phase de la création d'une troisième voie de circulation permettant de sécuriser la rue de Dole entre la bretelle d'entrée de la rue Flemming et la bretelle d'accès à la zone commerciale de Châteaufarine.



- **ROCHE LEZ BEAUPRE – NOVILLARS : PISTE CYCLABLE**

Construction d'une piste cyclable reliant les communes de Roche-lez-Beaupré et Novillars.



- **ECOLE VALENTIN RUE DE LA COMBE AU PUIES**

Sur la Zone de Valentin, Travaux d'aménagement de continuité cyclable entre la rue de Chatillon (objet de précédents travaux en 2019, en lien avec la restructuration de l'hypermarché CARREFOUR), et la rue de la Combe au Puits.



- A noter la réponse à l'appel à projets national sur les continuités cyclables

<https://www.estrepublicain.fr/environnement/2020/09/22/plan-velo-sept-projets-de-continuites-cyclables-se-partagent-une-aide-de-plus-d-1-7m>

Dans un objectif de résorber les discontinuités des itinéraires cyclables et d'offrir des infrastructures sécurisées et confortables aux usagers, un appel à projet intitulé « continuités cyclables » a été lancé, dans le cadre des deux ans du Plan vélo gouvernemental. En Bourgogne Franche-Comté, sept projets portés par des collectivités ont été retenus pour une aide totale de 1 753 304 euros. Parmi ces derniers se trouvent les deux projets suivants :

- ✓ Besançon et le pont Velotte : Grand Besançon métropole veut ainsi « créer un encorbellement en franchissement du Doubs » sur le pont de Velotte pour relier, à vélo, l'Eurovéloroute 6 et les aménagements existants sur l'autre rive.
- ✓ Voie verte de Ronchamp à champagney

- BESANCON PORTES DE VESOUL DEMOLITION PROPRIETE MILLE

Démolition d'un établissement commercial et d'une maison d'habitation situés dans la future ZAC des Portes de Vesoul. La surface libérée sera aménagée en parking relais provisoire.



- BASE NAUTIQUE D'OSSELLE – VOILE D'OMBRAGE SUR AIRE DE JEUX

Dans le cadre de l'aménagement de la base, dont la seconde tranche aura lieu dans les prochaines années, installation d'une voile d'ombrage destinée à protéger l'aire de jeux construite en 2019.

- BESANCON POINTS D'APPORT VOLONTAIRE CENTRE VILLE

Installation de points d'apports volontaires enterrés (renouvellement de sites existants ou nouveaux sites) dans le centre-ville (Dossier étudié en lien avec le Groupe d'Experts d'Usage).



- POUR LE COMPTE DE LA SEDIA - BESANCON - HAUTS DU CHAZAL

Rue Laennec : début d'aménagement de la rue



- AIDE AUX COMMUNES – SERRES LES SAPINS ZONE DU MAGNY – VOIE D'ACCES

Construction de l'amorce de la voie d'accès à une nouvelle zone d'aménagement, permettant la construction d'un cabinet médical.



- PUGEY RUE DE L'EGLISE – AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE

Construction d'un escalier et d'un stationnement et accès PMR



4.3.1.3. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est pris en compte par la Direction Grands Travaux dans les opérations étudiées, les aménagements étant conçus de manière à s'intégrer dans leur environnement, et à une plus large échelle dans le « grand paysage ».

Les revêtements de surfaces prennent en compte, dans la mesure du possible, la limitation de l'imperméabilisation. Des solutions alternatives sont recherchées et étudiées dans la gestion des eaux pluviales.

Les cahiers des charges intègrent les aspects de gestion des déchets, la gestion optimale des matériaux mis en œuvre avec une recherche de réutilisation des déblais en remblais notamment, le recours à des matériaux recyclés, ...

Le chantier emblématique de déconstruction de la Rhodia a par exemple permis de recycler 30000 m3 de béton, concassés et réutilisés sur les chantiers de la région ;

La clause d'insertion par l'économie est appliquée dans les marchés de travaux, avec des résultats régulièrement au-delà des exigences minimales requises.

4.3.2. Bilan en chiffres des Grands Travaux conduits en 2020

En 2020, la DGT a réalisé la maîtrise d'œuvre, tous Maîtres d'Ouvrages confondus, pour un montant cumulé de 5 893 473 € TTC, ainsi décomposé par maître d'ouvrage :

- VILLE : 955 091 € TTC
- SEDIA : 424 208 € TTC
- CAGB : 4 426 664 € TTC
- AIDE AUX COMMUNES : 87 510 € TTC

Les projets conduits par la Direction Grands Travaux, sont étudiés dans le respect des normes d'accessibilité afin de concevoir des espaces publics conformes en termes de pentes, de contrastes visuels, de mobilier, de largeur de cheminement.

La réalisation des travaux permet ensuite de livrer des nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

ANNEXE

5. STATIONNEMENT

5.1. LE STATIONNEMENT A BESANÇON

<https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2021/01/guideStationnement2021-web.pdf> (au 1^{er} janvier 2021)

RAPPEL : Depuis le 1^{er} janvier 2017, la carte mobilité inclusion (CMI) remplace les traditionnelles cartes d'invalidité, cartes de priorité et cartes européennes de stationnement (à l'exception de la carte européenne de stationnement pour les invalides de guerre). **Les anciennes cartes restent cependant valables jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026. Les nouvelles cartes sont attribuées à l'occasion d'une demande ou d'un renouvellement de carte.**

5.1.1. La Création d'emplacements réservés PMR à Besançon en 2020

lieu	Nombre d'emplacements PMR créés	date arrêté
Rue du Barlot, sur le parking de l'école Edouard Herriot, sur 10 ml, réservé aux bus aménagés	1	14/01/2020
Avenue des Montboucons : sur le parking du gymnase des Montboucons	4	14/01/2020
Chemin des Torcols, devant l'entrée du Complexe sportif des Torcols	4	14/01/2020
Chemin des Torcols, devant l'entrée du Centre des Cultures Urbaines (côté rue des Grands Bas)	3	14/01/2020
4 rue violet	1	01/07/2020
Rue Pierre Semard, au droit de l'entrée du Gymnase Rézal	3	13/07/2020
Rue du chapitre face au n°5	1	01/09/2020
18 rue Ravel	1	01/09/2020
Parking Chardonnet face au n°13	2	14/09/2020
10 rue Pierre Vernier	1	23/09/2020
Déplacement 16 rue Morand	0	23/09/2020
Rue du Piémont face au n°31	1	16/10/2020
Rue Max Vuillemin	1	16/10/2020
Total	23	

5.1.2. Le bilan des emplacements existants

Besançon ayant, ces dernières années, fait l'objet de nombreux travaux, conduits par des intervenants variés qui ont grandement fait évoluer le tissu urbain, il s'est avéré nécessaire de vérifier la concordance des emplacements de stationnements existants avec ceux présents sur l'arrêté de stationnement correspondant.

Ce travail a été entrepris par la Direction Voirie en 2020 et s'est poursuivi en 2021 afin qu'en 2022, les emplacements de stationnement existants, puissent être tous répertoriés et, cartographiés. Cette carte sera mise dès sa création, à disposition de toutes et tous sur le Système d'Information Géographique de Grand Besançon Métropole.

Arrêté	date	nb places (comptage manuel)	différence entre chaque arrêté	différence cumulée
VOI.17.00.A1892	12/06/18			
VOI.18.00.A825	12/06/18			
VOI.19.00.A02016	12/09/19	677	base du décompte	
VOI.20.00.A00055	14/01/20	689	+12	+12
VOI.20.00.A01237	01/07/20	690	+1	+13
VOI.20.00.A01304	13/07/20	693	+3	+16
VOI.20.00.A01699	01/09/20	695	+2	+18
VOI.20.00.A01846	14/09/20	697	+2	+20
VOI.20.00.A01927	23/09/20	698	+1	+21
VOI.20.00.A02041	16/10/20	700	+2	+23

Comparaison avec la base de données cartographique		nb places	différence
basé sur l'arrêté 2020 VOI.20.00.A02041	16/10/20	700	
cartographie de l'arrêté (repérage sur orthophoto 2019)	16/11/20	676	-24
cartographie des places oubliées (repérage sur orthophoto 2019)	16/11/20	60	
	16/11/20	736	+36

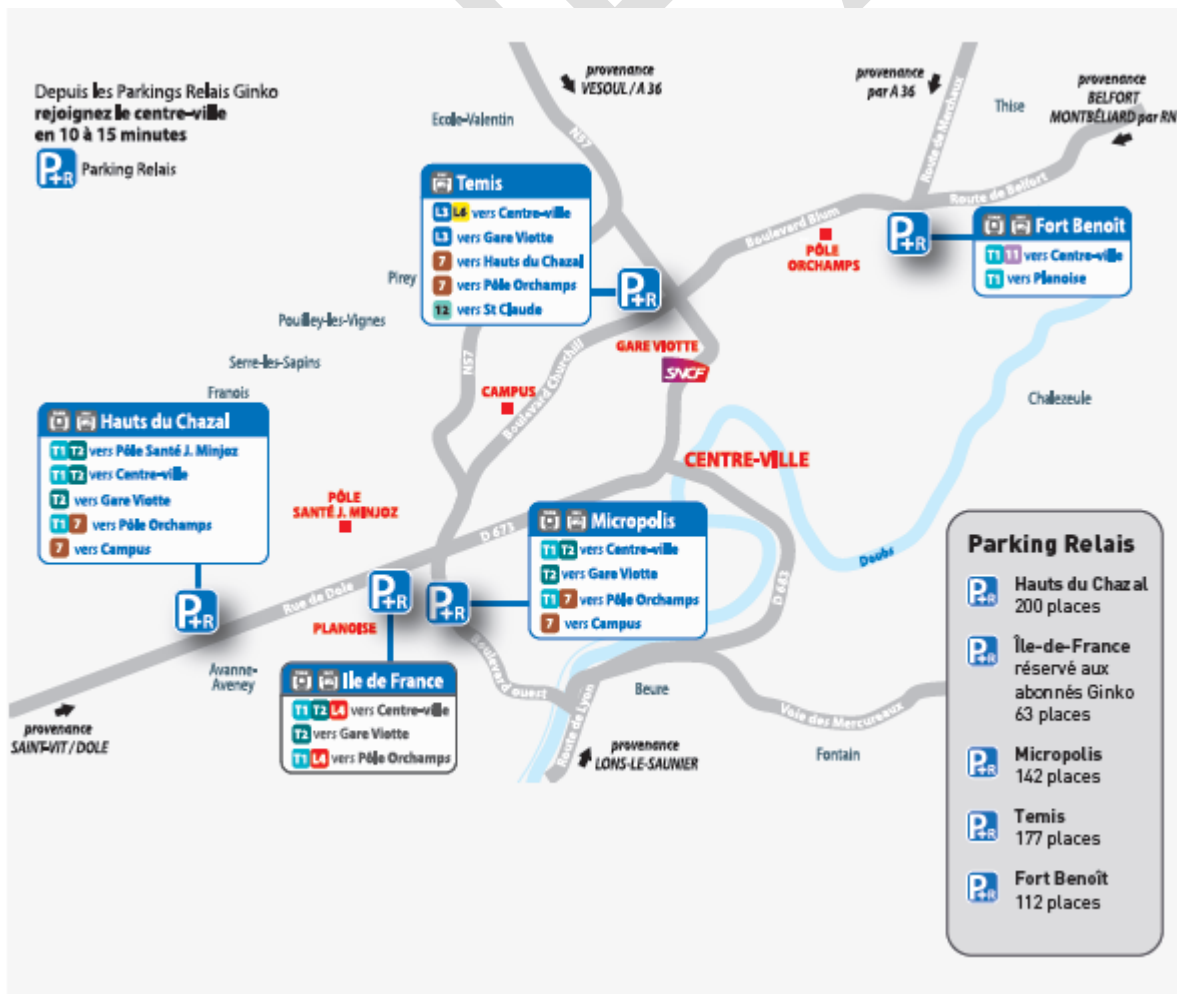
La prochaine étape : mise à jour en 2022 de l'arrêté plus conforme à la réalité terrain.

5.1.3. Le stationnement sur les parcs relais



- 5 Parcs Relais (694 places de stationnement) situés à proximité immédiate des lignes de bus et tram.
- Entrée libre : pour tous, parkings accessibles gratuitement 7j/7 et 24h/24
- Sortie 7j/7 et 24h/24, sur présentation à la borne d'un titre Ginko validé dans la journée (de 04h30 à 02h30*) à bord d'un tram, un bus ou un car du réseau Ginko.
- Une "journée" prend fin à 02h30 : il est possible de sortir du Parking Relais jusqu'à 02h30, même sans validation d'un titre de transport entre 00h00 et 02h30 (à condition d'avoir validé un titre de transport avant 00h00).

A noter : les parkings sont dotés d'un système de vidéo protection. Ils proposent de nombreux services et des places PMR avec assistance pendant les heures de présence du personnel.



5.1.3.1. Le nombre d'emplacements réservés PMR sur les 5 parkings relais

- Le Parc Relais du Fort Benoit : **4 places PMR**
- Le Parc Relais des Hauts du Chazal : **5 PMR**
- Le Parc Relais Ile de France : **3 Places PMR**
- le Parc Relais de Micropolis. **11 places PMR**
- le Parc Relais de Témis Parking : **6 places PMR**
- A noter le parking Casamène : **4 places PMR** (parking géré par la ville de Besançon).

Rappel : Les parcs relais suivants : Micropolis, Temis, Fort Benoît et Hauts-du-Chazal sont gardiennés de 7 h à 19 h.

Le parc relais Ile de France est barriéré et réservé aux abonnés Ginko

Le secteur Viotte est doté de trois parkings :

- ✓ Le parking Nord, rue de Vesoul (110 places),
- ✓ Le parking Sud (61 pl.)
- ✓ L'arrêt-minute (77 pl.), accessible par l'avenue de la Paix.

Le nombre total des emplacements de stationnement, s'y élève à 248 places

5.2. LES EMBLEMENTS RESERVES : LE CONTROLE

5.2.1. Bilan 2019 transmis par la Direction Police Municipale

Rappel : Sur les places réservées pour les personnes handicapées, l'arrêt et le stationnement sont exclusivement autorisés aux véhicules porteurs des cartes de stationnement requises. Les contrôles sont systématiques et aucune tolérance n'est accordée.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 la Police Municipale :

- à établi 544 contraventions au motif de stationnement gênant sur emplacements réservés aux PMR contre 526 en 2018.
- **61** véhicules ont été mis en fourrière au motif de stationnement gênant sur emplacements réservés aux PMR contre 10 en 2018

5.2.2. Etude comparative années 2013 à 2020

Année	Nombre de contraventions Gênant	Nombre véhicules mise en fourrière	Pourcentage
2013	689	10	1,45
2014	576	10	1,74
2015	620	9	1,45
2016	591	12	2,03
2017	612	16	2,61
2018	526	10	1,90
2019	463	74	15,98
2020	544	61	11,21%

La lecture de ce bilan doit prendre en compte :

- la crise sanitaire et les deux confinements de 2020 (du 17 mars au 11 mai et du 30 octobre au 15 décembre 2020) et leur impact sur la circulation et le stationnement des véhicules
- l'incendie de la fourrière automobile municipale le 31 décembre 2019, son déplacement temporaire dans l'urgence et son accueil de fait limité à l'urgence au cours des premiers mois de l'année 2020

ANNEXE

6. LES TRANSPORTS

6.1. LA CONNEXION ET L'INTER-MODALITE DES SYSTEMES DE TRANSPORTS FERROVIAIRES ET TERRESTRES SUR GBM

Conçu depuis sa création pour éviter tout effet de superposition, le réseau de transport Ginko s'articule en complémentarité et l'organisation des transports s'appuie sur le «report modal» (passage d'un mode de transport à un autre).

En effet, l'ensemble des modes de déplacement s'est peu à peu mis en adéquation sur le territoire de la communauté urbaine afin d'assurer l'efficacité, la continuité, la cohérence et la fluidité du déplacement. L'inter-modalité des transports est ainsi encouragée afin que les usagers puissent facilement passer d'un mode de déplacement à l'autre en fonction de leurs besoins journaliers.

85% des utilisateurs des transports en commun se trouvent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus et 500m d'un arrêt de tram.

Les lignes Ginko sont reliées aux trains express régionaux et l'inter-modalité repose sur un système à trois gares.

Les gares, situées sur le Grand Besançon, sont toutes desservies par le bus ou le tram. Et pour tous trajets au départ et à destination d'une gare située sur le territoire du Grand Besançon, il est possible d'accéder aux lignes TER, grâce aux abonnements Ginko, sans supplément de prix.

Les bus périurbains desservent les communes plusieurs fois par jour (allers retours) et certains en service à la demande.

Les pôles d'échanges : Au nombre de quatre, créés aux entrées de Besançon (Micropolis à l'Ouest, TEMIS au Nord, Orchamps à l'Est et Saint-Jacques au Sud) ils simplifient le passage de la campagne à la ville, dans un sens comme dans l'autre et permettent d'accéder aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.

Les parcs relais : Ils incarnent tout particulièrement l'articulation créée entre le système Ginko et l'ensemble des modes de transports. Positionnés également aux entrées de Besançon, sur les pôles d'échanges, ils constituent le cœur du dispositif. Ils incitent les automobilistes venus de l'extérieur et se dirigeant vers le centre-ville à laisser leur véhicule ; le bus ou le tram assurant le relais.

Ces deux dispositifs, réduisent le nombre de bus périurbains et de voitures au cœur de Besançon.

Ils permettent un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

En savoir plus : <https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/transports/mobilite-de-la-place-pour-tous/>

6.1.1. L'inter-modalité des transports et la tarification combinée

La carte Ginko Mobilité permet de combiner à volonté, bus, tram, train (TER, TGV), vélo, auto et parkings.

La carte Ginko Mobilités est valable pour des trajets au départ et à destination d'une gare sur le territoire de GBM. Pour voyager au-delà du périmètre de la communauté urbaine (par exemple, de Besançon jusqu'à Dijon), un titre de transport SNCF, valable sur la totalité du trajet (même si le départ ou l'arrivée s'effectue dans une gare de GBM), est nécessaire.

6.2. LE RESEAU GINKO



L'autorité Organisatrice des Transports (AOT) est la Communauté Urbaine de GBM. Premier projet fédérateur pour toutes les communes de GBM, le réseau Ginko constitue, depuis 2002, un lien fort entre les habitants. Le réseau GINKO a été créé comme précédemment indiqué, selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transport public routiers et ferroviaires.

 <p>Train</p> <p>Lignes TER dans le Grand Besançon, service Ginko Gare et lignes Ginko Proxi TGV</p>	 <p>Car</p> <p>Lignes périurbaines, lignes scolaires Diabolo et lignes Mobigo</p>	 <p>Autopartage</p> <p>Voitures en libre-service Citiz</p>	 <p>Stationnement</p> <p>Parkings Relais</p>	 <p>Vélo</p> <p>Ginko Vélo (vélos à assistance électrique), Ginko VéloParks (abris à vélos sécurisés) et VéloCité (vélos en libre-service)</p>
--	---	--	---	--

6.2.1. Le réseau Ginko en chiffres en 2020

- 18 lignes urbaines, dont 6 lignes offrant un niveau élevé de service (2 lignes de Tram et 4 Lianes) + une ligne Ginko Citadelle.
- 3 services urbains en lien avec des équipements majeurs de la communauté urbaine : Ginko Gare, Ginko Hôpital et Ginko Cliniques.
- 6 lignes urbaines desservant l'ensemble des de Besançon
- 30 lignes périurbaines régulières (51 à 87) ligne Ginko Osselle Plage : depuis le Pôle Micropolis, direction la plage d'Osselle, de juin à septembre.
- + ligne Ginko Piscine Chalezeule : depuis le Pôle Orchamps, la piscine Chalezeule en quelques minutes seulement, de juin à septembre.
- 17 lignes sur réservation (Ginko Proxi).
- 88 lignes Diabolo, assurant la desserte des établissements scolaires ouvertes à tout voyageur muni d'un titre de transport Ginko.

- 1 service dédié aux personnes à mobilité réduite « Ginko Access », service disponible 7j/7 pour des déplacements d'adresse à adresse sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole.
- 6 pôles d'échanges pour faciliter le déplacement des clients entre les réseaux urbains et périurbains : Temis, Orchamps, Micropolis, Chamars, République et Gare Viotte.

6.2.2. Ginko et la mobilité globale en 2020

- « Ginko Vélo », le service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE) : parc de 300 vélos (rencontre un vif succès)
- « Ginko Voit' », le service de covoiturage connecté au réseau Ginko via une application disponible sur les plateformes Android et iOS



GINKO Voit', LA BONNE VOIE

- 2 VéloParks localisés à proximité des stations « Crous Université » et « Marnières », pour combiner l'usage du vélo et du réseau Ginko.
- Le service « VéloCité » accessible via un abonnement Ginko
- A noter dès 2020 (depuis le 13 décembre 2019) pour les abonnés Ginko, l'**abonnement** annuel VéloCité est GRATUIT ! L'intermodalité devient encore plus facile !
- Parcs relais automatisés (avec un titre de transport Ginko).
- « Pass liberté ».

Vélo + bus, tram + vélo

Grâce à la carte Ginko Mobilités chargée d'un PASS Abonnement mensuel ou annuel, l'abonnement au service de vélos partagés VéloCité est gratuit, pendant 1 an ! 200 vélos sont en libre-service répartis dans 30 stations dans Besançon. Ils permettent aux usagers de se déplacer rapidement dans le centre-ville et aux alentours. Le nombre de locations est illimité et les 30 premières minutes sont gratuites. Les vélos sont disponibles 24h/24 et 7j/7.

6.3. LA POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DU RESEAU DE TRANSPORT SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANÇON

Rappel : Le SD'Ad'Ap de GBM (soit l'Ad 'AP pour le transport public terrestre), a été validé par le Préfet le 26 avril 2016. Période d'exécution : 3 ans.

Les travaux effectués dans le cadre du SD'Ad'AP déposé se sont terminés sur la Ville de Besançon et l'ensemble du territoire de GBM en 2020 (deux dernières stations).

6.3.1. Travaux de mise en accessibilité du réseau de transport en commun routier de GBM réalisés en 2020

- **Au titre de la finalisation du SDAP sur 2020 : 2 stations traitées/3 arrêts**
 - ✓ Chemaudin : 1 côté « Château
 - ✓ Besançon : 2 côtés « Isembart » (en finalisation)

- **Au titre de l'aménagement sur les 15 nouvelles communes de GBM : 6 stations traitées/11 arrêts**
 - ✓ Saint Vit : 2 côtés « Vallon »
 - ✓ Pouilley-Français : 2 côtés « Eglise »
 - ✓ Geneuille : 2 côtés « Poste »
 - ✓ Cussey : 1 côté « Ecole »
 - ✓ Devecey : 2 côtés « Centre commercial »
 - ✓ Merey-Vielley : 2 côtés « RD 14 »

- **Au titre des aménagements de voirie, hors SD Ad'AP : 4 stations/7 arrêts**
 - ✓ Ecole-Valentin : réalisés lors de travaux de voirie
 - 1 côté Arrêt « Maisonnette »
 - 2 côtés : « Platine »
 - 2 côtés « champêtre »
 - 2 côtés « Echangeur Valentin »

- **Au titre des arrêts « praticables », hors SD Ad'AP :**
 - ✓ Osselle-Routelle : 1 côté « Arenthon »

A noter en 2020 : Une campagne d'installation de Bornes d'Informations voyageurs (BIV), écrans TFT 24" et 43" sur les arrêts prioritaires du réseau urbain



6.3.2. Un mode de transport spécialisé : Ginko Access (Rapport effectué par Besançon Mobilités, acteur du réseau Ginko)

6.3.2.1. Ginko Access – fonctionnement :

Ginko Access est un service de transport collectif adapté et mis à disposition des Personnes à Mobilité Réduite pour faciliter leurs déplacements d'adresse à adresse dans le Grand Besançon.

Depuis septembre 2018, le service Ginko Access couvre l'ensemble des 68 communes qui composent le Grand Besançon Métropole.

Les réservations s'effectuent :

- Par téléphone au 03 70 27 71 60 :
- ✓ à l'avance (de 30 jours avant le déplacement et jusqu'à la veille 18h, sauf le dimanche et les jours fériés),
- ✓ le jour même (entre 7h et 11h pour un déplacement l'après-midi même).
- Par internet sur www.ginko.voyage : au plus tard la veille avant 17h sauf le dimanche et les jours fériés.

Le service Ginko Access est disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année :

- de 7h à 21h du lundi au jeudi, les dimanches et jours fériés (sauf 1er mai),
- de 7h à 23h, chaque vendredi et samedi.

Les déplacements :

- Ont lieu sur l'ensemble du Grand Besançon d'adresse à adresse
- Peuvent être individuels ou groupés.
- Les utilisateurs bénéficient d'un accompagnateur gratuit, si la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement » apparaît sur la carte d'invalidité (sous réserve d'une place disponible dans le véhicule).

Comme pour tous les autres services Ginko, chaque utilisateur doit être en possession d'un titre de transport Ginko en règle. Les tickets sont en vente auprès des conducteurs Ginko Access.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le service Ginko Access possédait sa propre tarification. Depuis le 1er janvier 2010, l'ensemble de la gamme tarifaire Ginko est valable sur le service Ginko Access.

6.3.2.2. Les conditions d'accès

Le service est accessible aux personnes domiciliées au sein du Grand Besançon Métropole, possédant une Carte Mobilité Inclusion (CMI) « Invalidité » au taux minimum de 80%. Tous types de déplacements sont assurés, sauf les déplacements scolaires pour les écoliers, collégiens, lycéens qui sont pris en charge par le Conseil Départemental.

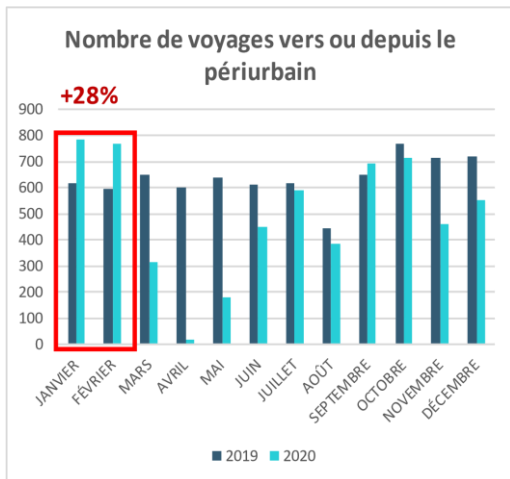
Pour les personnes possédant la carte CMI « Invalidité », la carte CMI « stationnement pour personnes handicapées », ayant une station debout pénible ou canne blanche, donc sans fauteuil roulant, le dossier est étudié en commission.

6.3.2.3. Impact de la crise sanitaire en 2020

En 2020, la crise sanitaire a mis en pause les différents projets d'évolution sur le service Ginko Access et a impacté négativement l'activité du service. Entre la fermeture totale des établissements pendant le 1^{er} confinement (mars et avril), puis la baisse du nombre de places disponibles à bord des véhicules et dans les établissements à cause des mesures de distanciation mises en place, les chiffres annuels sont en dessous de ceux des années précédentes.

6.3.2.4. Evolution du nombre de voyages

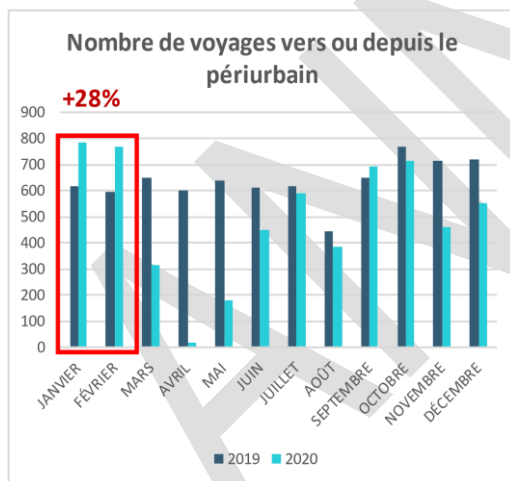
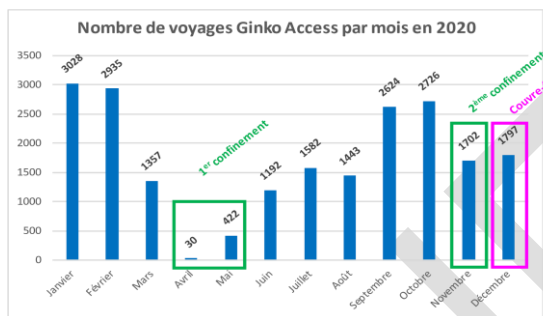
La fréquentation annuelle s'élève à **20 838 voyages** en 2020. Le nombre de voyage baisse de -39% par rapport à 2019 soit une baisse de 13 420 voyages.



Le nombre moyen de voyages par mois s'élève à **2 981 voyages** (avant l'arrivée du Covid-19), ce chiffre était en augmentation par rapport à 2019 (+200 voyages/mois). Cette progression s'explique par la mise en place du service supplémentaire en septembre 2019.

Lors du 1^{er} confinement, le service Ginko Access n'a pas fonctionné pendant plusieurs semaines. Puis certains établissements et structures d'accueil ont rouverts, et le transport de nos clients a repris petite à petit jusqu'à atteindre une moyenne de **2 675 voyages** pour la rentrée de septembre 2020.

L'annonce du second confinement en novembre, puis la mise en place d'un couvre-feu à 20h à la mi-décembre, ont fait baisser ce chiffre à **1750 voyages**.



6.3.2.5. Evolution du nombre de voyages vers ou depuis le périurbain

Depuis la création du service, le périmètre d'action de Ginko Access a beaucoup évolué. Aujourd'hui il couvre l'ensemble des 68 communes du Grand Besançon Métropole.

Le nombre de voyages vers ou depuis une commune en dehors de Besançon représente 26% des voyages en 2020 (avant covid), soit une augmentation de 6% par rapport à 2019.

Cette tendance est le résultat de l'ajout d'un véhicule depuis septembre.

Si l'on zoome sur la période de janvier et février (avant covid), on remarque une augmentation de 28% des voyages issus d'une commune périurbaine, soit plus de 340 voyages supplémentaires par rapport à la même période en 2019.

Pendant la période de confinement jusqu'en juillet, on observe une part plus importante du poids des voyages en lien avec le périurbain.

	JANV.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
Poids des voyages périurbain 2019	20%	21%	21%	20%	22%	22%	23%	24%	20%	22%	23%	30%	22%
Poids des voyages périurbain 2020	26%	26%	23%	53%	43%	38%	37%	27%	26%	26%	27%	31%	28%

6.3.2.6. Origine/destination des flux de déplacements

Logiquement, 85% des flux sont en lien avec Besançon, là où se situent les principaux lieux d'intérêts et établissements liés au handicap mais aussi le principal lieu de résidence des clients Ginko Access.

La première couronne à l'Ouest de Besançon, regroupant les communes de Dannemarie-sur-Crête jusqu'à École-Valentin, cumule à elle seule près de 8,5% des flux totaux de déplacements.

6.3.2.7. Demandes d'adhésion au service

La commission Ginko Access a traité 42 demandes d'inscription et répondu favorablement à 30 demandes. Ce chiffre est 52% plus bas que l'année précédente. En effet, en 2019, la commission avait répondu favorablement à 63 demandes d'adhésion.

6.3.2.8. Nombre de clients

En 2020, 257 clients différents ont été transportés soit environ 25% du nombre total d'inscrits au service. En moyenne, c'est 186 clients différents qui sont transportés chaque mois (période avant Covid-19), contre 191 clients en 2019. La moyenne tombe à 155 clients en période Covid-19 (de mars à décembre, hors été, confinement et couvre-feu).

Le taux de renouvellement des clients en 2020 s'élève à 29%, soit un chiffre en hausse par rapport au taux 2019/2018 où ce chiffre atteignait seulement 24%. Près de 71% des utilisateurs de 2020 étaient déjà utilisateurs du service en 2019.

6.3.2.9. Utilisation du service

Sur les 257 clients utilisateurs en 2020 :

- 7 sont des associations
- 250 sont des clients physiques
- ✓ 79 clients (soit 31%) réalisent des déplacements réguliers et sont ainsi inscrits dans « un plan de service ».
- ✓ Les 10 premiers utilisateurs du service, soit 4% des utilisateurs, ont effectué en moyenne plus de 30 voyages par mois et représentent 21% des voyages totaux de l'année sur le service.
- ✓ A contrario, 80 clients soit 31% ont effectué moins de 10 voyages sur l'année 2020

Ces statistiques montrent qu'un faible nombre de clients monopolise une grande part du service.

6.3.2.10. Typologie de la clientèle

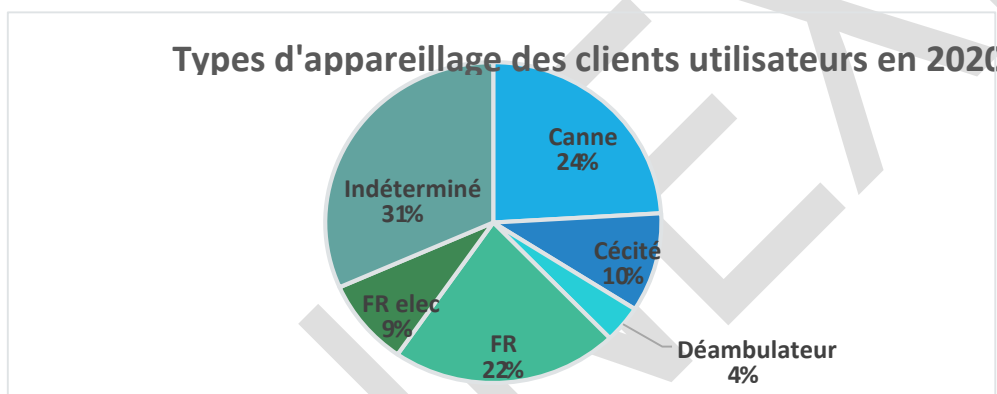
- Age des clients utilisateurs du service

30% des inscrits au service Ginko Access ont à ce jour plus de 65 ans. Les clients ayant entre 25 et 65 ans représentent 64% des clients. La faible part de très jeunes inscrits s'explique par la prise en charge des transports à vocation scolaire par le Conseil Départemental.

- Type de handicap

Les usagers du service se répartissent comme suit :

- ✓ 31% des clients sont équipés fauteuil roulant électrique ou manuel
- ✓ 55% des clients sont des personnes semi-valides
- ✓ 10% des clients sont atteints de troubles de la vision / cécité



6.3.2.11. Motif de déplacement

Le travail est le motif de déplacement le plus utilisé sur Ginko Access, il représente 43%. Les déplacements pour se rendre à un accueil de jour représentent quant à eux 20%, soit une baisse de 4% par rapport à 2019. Les établissements spécialisés tels que l'APF France Handicap et l'ADAPEI représentent une grande part des déplacements Ginko Access.

Les déplacements non contraints pour loisirs représentent seulement 21% des déplacements totaux.

Cette répartition met en avant la faible disponibilité pour les trajets occasionnels

6.3.2.12. Gestion des réservations

- Réservations planifiées et annulées

Sur le total des demandes de déplacements effectuées par le client :

- 46% ont été planifiées

- 54% ont été annulées : parmi elles 86% des courses sont annulées à la demande des clients en amont

Le taux d'annulation est plus élevé de 24% par rapport à 2019, cette hausse importante s'explique par la crise sanitaire débutée en mars.

6.3.2.13. Liste d'attente et saturation

Le manque de disponibilités sur le service Ginko Access entraîne soit :

- la mise en liste d'attente de la demande d'un horaire de déplacement non disponible
- la proposition d'un horaire alternatif par les téléconseillers (accepté ou refusé)

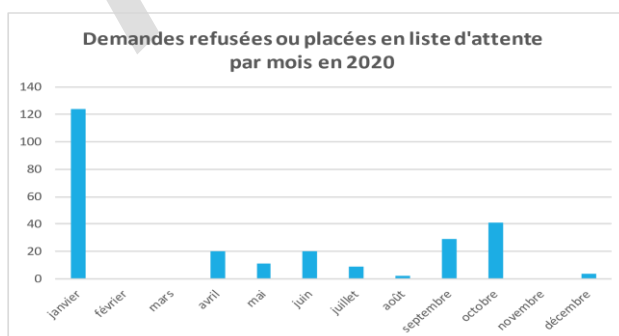
D'après les statistiques, la saturation représente 1,25% du service soit 260 demandes en liste d'attente ou refusées sur l'année 2020.

L'évolution par mois du nombre de demandes refusées ou mises en liste d'attente (ci-dessous), montre que le nombre de courses en liste d'attente ou refusées pendant le mois de janvier est dans la continuité de la baisse observée depuis la rentrée scolaire de septembre 2019 où un véhicule supplémentaire a créé davantage de disponibilités, et où la centrale de réservation a été réinstallée.

En février le nombre de courses en liste d'attente ou refusées est nulle, cette tendance continue en mars avec l'arrivée de la crise sanitaire. Puis elle va se stabiliser assez bas tout au long de l'année jusqu'au mois de décembre. Le nombre de courses en liste d'attente ou refusées représente seulement 19% du nombre de courses en liste d'attente ou refusées de 2019 (1 400 demandes, soit 4% du poids des courses planifiées de 2019).

L'analyse des demandes non abouties par heure (ci-dessous) met l'accent sur le manque de disponibilités aux heures de pointes notamment en raison des déplacements pour le travail :

- La tranche horaire 10h à 12h : Elle représente 24% du nombre total du nombre total de demandes non abouties
- A noter que le matin semble être également problématique depuis 7h00, heure à partir de laquelle les clients ont besoin du service pour aller travailler ou se rendre dans un accueil de jour.
- La tranche horaire de 16h à 18h : cette période de la journée représente 33% du nombre total de demandes non abouties



6.3.2.14. CHIFFRE CLES D'EXPLOITATION

Chiffre clés d'exploitation	
Heures totales de conduite	16 012
Kilomètres totaux	283 002
	Dont 51% réalisés en sous-traitance

6.3.2.15. BILAN QUALITATIF

Avec la crise sanitaire liée au Coronavirus, il y a eu beaucoup moins de temps d'échanges avec les associations membres de la CIA, de journées de sensibilisations en 2020.

Les seules remontées d'informations clients disponibles sont celles issues de réclamations (au nombre de 7 dont une demande d'informations). Elles soulignent :

- Un problème de comportement conducteur (5 réclamations) en lien avec une attitude, une parole, un geste inapproprié.
- Ou un oubli de prise en charge (1 réclamation)

Les questions de la saturation et de l'extension des horaires du service le soir n'ont pas été évoquées en 2020 :

- En raison des gestes barrières et mesures de distanciations adoptées pour permettre un transport sécurisé, et des établissements ayant fermé et/ou réduit les places d'accueils disponibles, le nombre de personnes demandant un transport Ginko Access était plus faible qu'en 2019, ainsi le problème de saturation était moins présent voire inexistant pendant les semaines de confinement.
- De même tous les événements culturels ayant été reportés, il n'y avait plus le besoin de prolonger plus tardivement le service en semaine (dernier retour pour 21h) les vendredis et samedis soir (23h)

6.3.2.16. OBJECTIFS EN 2020

Les points à travailler et améliorer pour l'année 2021 sont les même qu'en 2020, les objectifs de 2020 n'ayant pu être atteints en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus. :

- Etablir un nouveau règlement d'accès pour se conformer à la **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** parue le 26 décembre 2019 qui stipule les points suivants :
- ✓ L'accès des personnes en situation de handicap aux services de transport adapté ne sera plus restreint :
 - Le service ne pourra plus être restreint, ni par une obligation de résidence sur le territoire concerné,
 - ni par l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale, au minimum pour les personnes handicapées et à mobilité réduite disposant d'une carte mobilité et inclusion (avec un taux de plus de 80%).

- Continuer le travail déjà commencé sur la refonte du règlement Ginko Access pour favoriser le désengorgement tout en prenant compte de l'impact de la nouvelle législation :
 - ✓ Proposer à nouveau des pénalités financières ou de suspensions du service en cas d'annulations tardives et absences non prévues abusives afin de libérer des plages de réservations,
 - ✓ Limiter le nombre de déplacements par jour et/ou semaine,
 - ✓ Offrir davantage de disponibilités aux clients occasionnels

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des clients sur le réseau Ginko classique, de plus en plus accessible, afin d'améliorer l'autonomie de déplacement et offrir une alternative à Ginko Access
- Poursuivre la formation des conducteurs et favoriser la sensibilisation aux handicaps sur le réseau Ginko en organisant des actions de sensibilisations au sein de l'entreprise.
- Informer davantage de la mise en accessibilité des arrêts et des matériels roulants des lignes de tram et bus Ginko pour favoriser l'usage du réseau classique.
- Continuer le travail pour l'accessibilité des supports d'information généraux sur le réseau Ginko comme la création d'un plan métro

7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

7.1. LES ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES AD'AP DES BATIMENTS DE LA VILLE DE BESANÇON

7.1.1. Diagnostics - Rappel

Une visite de chaque site a été effectuée en présence des services gestionnaires des équipements dans l'objectif de prendre en compte « la notion d'usage » dans les travaux à engager pour l'accessibilité.

De plus, la programmation de ces travaux a été ajustée pour intégrer toutes les autres interventions prévues (travaux d'entretien, grosses réparations).

Cette approche a permis d'optimiser l'ensemble des travaux à réaliser sur la période considérée (coûts, délais).

Une fiche a été établie à l'issue de chacune des visites pour « ancrer le projet » sur la base du diagnostic ajusté et suivre sa réalisation (délais, coûts).

7.1.2. Gestion et suivi des autorisations d'urbanisme liées à l'Ad 'AP des bâtiments de la Ville de Besançon - Rappel

- Pour les permis de construire : l'assistance d'un bureau de contrôle a été requise
- Pour la déclaration de travaux (signature des documents) : la Ville est restée le maître d'œuvre.

7.1.3. Conduite des travaux- Rappel

Certaines interventions sont effectuées en régie et des dispositions ont été prises afin de les quantifier (matériel et main d'œuvre). Ces travaux ont ainsi pu être valorisés.

7.1.4. Bilan travaux de mise en accessibilité conduits en 2020 par la Ville de Besançon sur les bâtiments communaux

- **875 152,83 € HT (1 050 183,40 € TTC) ont été consacrés à la mise en accessibilité des bâtiments**
- A noter : Cette faible différence montre tous l'engagement de la Direction du Département Architecture et Bâtiment, ses facultés d'adaptation organisationnelles face à la crise afin de maintenir le meilleur niveau d'activité possible en vue de répondre au mieux aux engagements pris dans le cadre de l'Ad'ap déposé (Agenda de Mise en Accessibilité du Cadre Bâti).
- **16 attestations d'accessibilité émises (travaux achevés), dont 2 créations d'ERP : la maison du peuple et la salle d'exposition des Ateliers d'Artistes.**

7.1.4.1. Attestations transmises (travaux terminés)

- ✓ Petit Kursaal
- ✓ CAM 4 et 6
- ✓ Théâtre Ledoux
- ✓ Bât R3 du Groupe scolaire Jules Ferry
- ✓ Gymnase Jean Zay
- ✓ Gymnase Clémenceau
- ✓ Gymnase Résal
- ✓ Centre de Loisirs du fort de Bregille
- ✓ Bastion de Bregille
- ✓ Maison de quartier de St Claude
- ✓ Stand de tirs de Rosemont
- ✓ Ecole Maternelle Bersot
- ✓ Maison de quartier de la Grette (rénovation totale)
- ✓ Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (rénovation totale)
- ✓ Maison du Peuple (ouverture)
- ✓ Ateliers d'artistes (ouverture)

7.1.4.2. Quelques réalisations 2020 en images

- Gymnase Jean Zay



Transfert droit et gauche



- Maternelle BERSOT



7.1.4.3. Exemple de travaux débutés en 2020

- Ecole élémentaire Jean Macé (pose ascenseur)
- Gymnase des Montboucons (pose ascenseur)
- Groupe Scolaire Bourgogne

7.1.4.4. Exemples d'autres dossiers conduits sur 2020

- Sondages sur les cheminements « citadelle » et engagement des travaux du Musée de la Résistance et de la Déportation

7.1.4.5. Dossiers mis à l'étude en 2020 avec dépose permis de construire

- Groupe scolaire hélvétie
- ✓ Avant-projet (AVP) : rendu septembre 2020
- ✓ Dépôt permis de construire : décembre 2020

Travaux estimation : 700 000 € HT - Opération : 1 050 000 € TTC (toutes Dépenses confondues).

- Elémentaire Pierre Marie Curie et Groupe Scolaire Edouard Herriot : Pose d'ascenseurs
- ✓ Dépôt permis de construire 30 novembre 2020
- ✓ Lancement consultation des entreprises (même période)

7.1.4.6. Autres études conduite en 2020 - faisabilité, opportunité, choix des travaux

- ✓ Ecole élémentaire Jean-Macé
- ✓ Gymnase Montboucon
- ✓ Ecole élémentaire Fanart
- ✓ Kursaal
- ✓ Crèche Montrapon

7.1.4.7. Perspectives 2021

- Budget : 1 800 K€ ce qui correspond au 5 400 k€ inscrits sur l'Ad'Ap pour la période 2 divisés par 3 années (2019 + 2020 + 2021).
- 22 dossiers à engager dont :
 - ✓ le stade Léo Lagrange
 - ✓ 5 gymnases,
 - ✓ 7 écoles,
 - ✓ des locaux mixtes et associatifs

7.1.4.8. Action spécifiques sur les Boucles à Induction Magnétique : BIM

- Actions fin 2019 – début 2020 :
 - ✓ Rappel des consignes auprès des responsables de structures équipées de BIM :
 - transmission d'une notice d'utilisation simplifiée pour rappel et formation des nouveaux agents d'accueil,
 - rappel de la nécessité de mise en charge continue de la BIM,
 - rappel de la nécessité d'apposer le logo sur la porte d'entrée d'accueil.
 - ✓ À proximité de la BIM,
 - rappel de la nécessité d'entretien régulier + procédure à suivre à cette fin.
- Diagnostic et remise à niveau de l'ensemble des BIM existantes : (mars 2020).

7.2. LES TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) – BILAN DIRECTION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BESANÇON - ANNEE 2019

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu de l'action
Réalisation d'une allée en sable stabilisé	Direction Voirie Déplacements	Service Etudes Environnement, et Paysage	Square de l'Ile aux Moineaux
Réfection du stabilisé (mise en œuvre d'un stabilisé ensemencé)		Service Etudes Environnement, et Paysage	Avenue du 8 mai
Amélioration de l'accessibilité au niveau des entrées		Service Etudes Environnement, et Paysage	Square Saint-Amour
Amélioration de l'accessibilité de la Promenade		Service Etudes Environnement, et Paysage	Promenade Granvelle
Amélioration de l'accessibilité aux entrées du parc et du groupe scolaire (étude 2020, travaux en cours)	Directions de l'Education, Grands travaux, des Mobilités, de l'Architecture et du Bâtiment	Service Etudes Environnement, et Paysage	Groupe scolaire Brossolette

7.2.1. L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE GBM AYANT SOLLICITE UNE AUTORISATION D'URBANISME EN 2020

Le bilan sur l'année 2020 porte sur l'ensemble des dossiers traités entrant dans le champ d'application de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées des :

- ✓ Etablissements recevant du public,
- ✓ Visites avant ouverture au public

La loi du 11 février 2005 a prévu la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. La mise en conformité des

établissements n'ayant pas déposé d'Ad'AP doit se faire via Autorisation de Travaux et la conformité doit être réalisée sans délai.

Les établissements qui ont obtenu la validation de leurs demande d'Ad'AP déposent la ou les autorisations de travaux afférentes. A l'issue des travaux, une attestation d'achèvement de travaux est envoyée en Préfecture, accompagnée des pièces justificatives requises. Elle est établie sur l'honneur pour les établissements du 2^{ème} groupe et par un professionnel qualifié pour ceux du 1^{er} groupe.

Durant cette année fortement impactée par la crise sanitaire de la COVID-19, toutes les Autorisations de Travaux ont été instruites dans les délais réglementaires

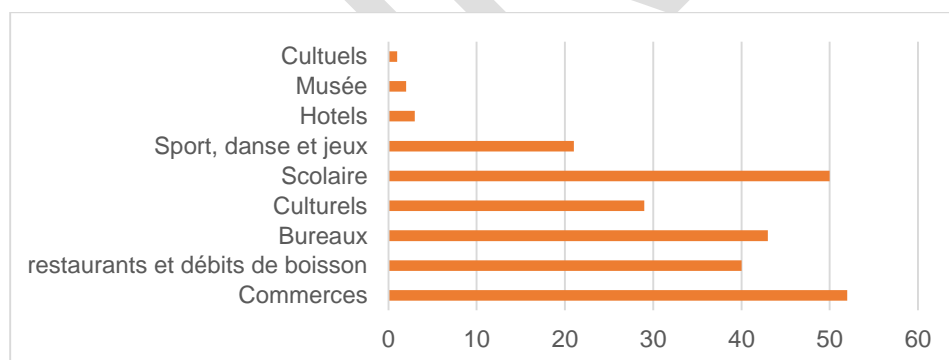
7.2.2. Répartition des dossiers par catégorie d'ERP

catégorie	nombre	soit en %
1	17	9%
2	9	5%
3	34	17%
4	13	7%
5	122	63%
	195	



représentation des ERP de 5e catégorie	
2012	79%
2013	59%
2014	65%
2015	73%
2016	80%
2017	78%
2018	73%
2019	77%
2020	63%

7.2.3. Types d'Établissements Recevant du Public



7.2.4. Avis

- **2 dossiers ont reçu un avis défavorable en 2020 :**

✓ AT 025 056 20B 0076 : Institut Universitaire de Technologie Batiment Méca2

Avis défavorable concernant la demande de dérogation pour disproportion non argumentée par devis de travaux.

✓ AT 025 056 20B 0155 : Everest Sport Club Besançon

Avis défavorable sur la demande d'autorisation de travaux par manque d'éléments techniques concernant l'élévateur vertical prévu au projet.

L'avis défavorable a été levé lors de la commission départementale d'accessibilité du 5 janvier 2021 après réception des éléments techniques demandés.

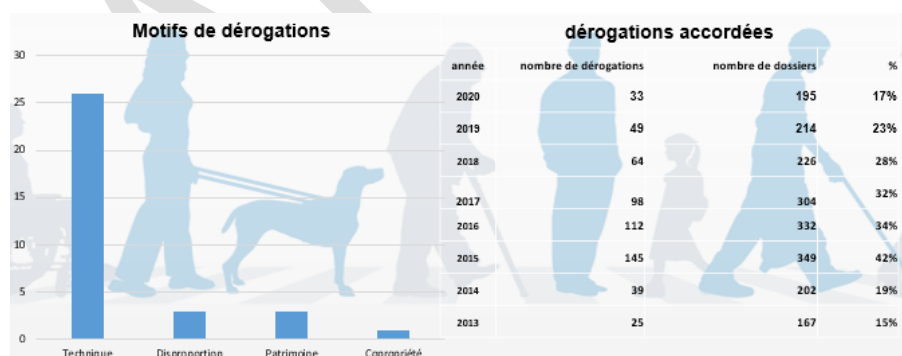
7.2.5. Les dérogations

Articles L111-7-3 et Article R111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation : Le représentant de l'Etat dans le département peut accorder des dérogations aux règles d'accessibilité.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant après démonstration de **l'impossibilité technique** de procéder à la mise en accessibilité ou **en raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural** ou lorsqu'il y a **disproportion manifeste** entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part. Des dérogations peuvent exceptionnellement être accordées pour l'ouverture d'un établissement recevant du public **dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation existant lorsque les copropriétaires refusent, par délibération motivée, les travaux de mise en accessibilité** dans les conditions prévues à l'article 24 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

7.2.5.1. Les dérogations en chiffres en 2020

- **33 dérogations ont été accordées soit 17% du nombre des dossiers déposés**
- **10 demandes de dérogations ont pour effet une rupture de la chaîne de déplacement et une disproportion manifeste en aval**, lorsqu'une rupture de la chaîne de déplacement au sein de l'emprise de l'établissement rend inutile la mise en œuvre, en aval de cette rupture, d'une prescription technique d'accessibilité pour le ou les types de handicap déterminés; Art R 111-19-10 I 3°b du Code de la Construction et de l'Habitation.



7.2.5.2. Liste des dérogations

GRUPE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH-SAINTE URSULE	Patrimoine
NOIR ANIMAL (EX JUNGLE BIS L'HOMME)	Technique
THE LITTLE ITALY SHOP (EX EPICERIE MODEL)	Technique
SECOURS CATHOLIQUE (EX PRESBYTERE)	Disproportion
VILLE DE BESANCON DPRU	Technique

GRUPE SCOLAIRE BOURGOGNE PRIMAIRE (MATERNELLE + ELEMENTAIRE)	Technique
LA PENSION	Technique
MICRO CRECHE 1 2 3 SOLEILS	Copropriété
CENTRAL TABAC	Patrimoine
CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE	Technique
GRUPE SCOLAIRE VIEILLES PERRIERES ET CANTINE	Technique
L'ATELIER DE FRANCISCO	Technique
PALAIS GRANVELLE MUSEE DU TEMPS - BRASSERIE ROSA BIANCA	Technique
SECOURS CATHOLIQUE (EX PRESBYTERE)	Disproportion
COLLEGE NOTRE-DAME	Technique
EPICERIE DES SOURCES EX TABAC PRESSE	Technique
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE	Technique
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE	Technique
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE	Technique
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE	Technique
LYCEE JULES HAAG	Technique
MYCELIANDRE EX LE VIN ET L'ASSIETTE - CAVE VENTE DE VIN	Technique
SCI OLIFANT (EX EXPOSITION VENTE DE CHEMINEE)	Technique
THE TITTY TWISTER BAR (EX RED HOUSE)	Technique
AFTC BFC ESPACE DODANE	Patrimoine
CABINET DE PSYCHOLOGIE ET PSYCHOTHERAPIE PARIS	Technique
MAISON RÉGIONALE DES SPORTS	Technique
RÉSIDENCE STENDHAL CROUS (EX. BATIMENT A - B)	Technique
LES JEUX DE LA COMTE (EX.CIB)	Technique
FRIP N'WOOD	Technique
RESTAURANT DA GIANNI	Technique
CABINET PARA MEDICAL OSTEOPATHE INFIRMIER	Technique

7.2.6. Les Agendas d'Accessibilité Programmée

- 26 demandes d'autorisations de travaux correspondent à la mise en œuvre des engagements d'agendas d'accessibilité programmée déposés et validés antérieurement.

NOM DE L'ETABLISSEMENT	TOTALE OU PARTIEL	AVIS
GRUPE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH-SAINTE URSULE	Totale	Favorable
LOCAUX ASSOCIATIFS DE LA GRETTE	Totale	Favorable
GRUPE SCOLAIRE BOURGOGNE PRIMAIRE (MATERNELLE + ELEMENTAIRE)	Totale	Favorable
CFA DU BTP DE FRANCHE-COMTE	Totale	Favorable
CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE	Totale	Favorable
GRUPE SCOLAIRE VIEILLES PERRIERES ET CANTINE	partielle : création d'un ascenseur	Favorable
GYMNASE DES MONTBOUCONS	Totale : création d'un ascenseur extérieur, intérieur déjà réalisé	Favorable
MAISON DE QUARTIER DE BREGILLE	partielle : mise en conformité des menuiseries en anticipation	Favorable

PALAIS GRANVELLE MUSEE DU TEMPS - BRASSERIE ROSA BIANCA		Totale	Favorable
GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE ELEMENTAIRE		Totale	Favorable
ECOLE MATERNELLE CHARLES FOURIER		Totale	Favorable
ECOLE MATERNELLE COLOGNE		Totale	Favorable
GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT		Totale	Favorable
GROUPE SCOLAIRE SAINT-CLAUDE I - II - HALTE GARDERIE		Totale	Favorable
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE BAT CHIMIE A-B		Totale	Favorable
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE BAT CENTRAL		Totale	Favorable
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE BAT TERTIAIRE		Totale	Favorable
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE BAT MECA 2		Totale : avis défavorable sur la demande de dérogation	Défavorable
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE BAT CHIMIE C		Totale	Favorable
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE BAT CENTRAL		Totale	Favorable
LYCEE JULES HAAG		Totale	Favorable
MAISON DE LA FORET ET DU BOIS		Totale	Favorable
MAISON REGIONALE DES SPORTS		Totale	Favorable
ECOLE MATERNELLE BUTTE		partielle : mise en conformité des menuiseries en anticipation	Favorable
FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS LES OISEAUX		partielle : création d'un sanitaire PMR	Favorable
GARE SNCF VIOTTE BOUTIQUES		partielle : mise en conformité du quai 1	Favorable

7.2.7. L'accessibilité téléphonique et physique des Etablissement Recevant du Public

La **loi pour une République numérique** du 7 octobre 2016 a fait obligation d'améliorer l'accueil téléphonique des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques. Un décret du 9 mai 2017 en précisait les modalités. Cette obligation d'accessibilité téléphonique concerne notamment les services publics et les grandes entreprises proposant un service de relation client.

Le calendrier de mise en œuvre de cette obligation légale est le suivant :

- à partir du 7 octobre 2018 dans les services publics gérés par l'État ;
- à partir du 7 octobre 2020 dans les collectivités territoriales et villes de plus de 10 000 habitants ;
- à partir du 7 octobre 2021 dans toutes les collectivités territoriales.

La Ville de Besançon et son CCAS dans le respect du code des marchés publics ont passé un contrat avec la société Acceo afin de répondre à cette obligation.

Il suffit à la personne sourde ou malentendante de télécharger gratuitement l'application sur le site de la société pour obtenir, en direct, l'accès à l'un des trois services suivants, disponibles en temps réels et selon ses besoins :



**Transcription Instantanée
de la Parole (TIP)**

[En savoir plus](#)



**Visio-Interprétation
Langue des Signes Française (LSF)**

[En savoir plus](#)



Visio-codage, Langue Française Parlée Complétée (LPC)

[En savoir plus :](#)

<https://www.acce-o.fr/comment-ca-marche.html>

Téléchargez l'application Acceo et échangez, gratuitement, avec nos nombreux établissements accessibles (liste proposée sur le site)

https://www.acce-o.fr/download/windows/acceo_application_installer.exe

A noter

L'accueil téléphonique ou sur site avec un téléphone portable via la solution ACCEO est aujourd'hui possible pour tous les 13 lieux d'accueil gérés par le CCAS de la ville de Besançon depuis juin 2019) et pour tous les accueils des établissements gérés par la Ville de Besançon (depuis novembre 2020 – quelques jours de retard sur la date de l'obligation légale en raison d'une problématique technique à résoudre)

Il est également possible en « présentiel » en raison de la présence d'une tablette ou d'un ordinateur équipé sur site, dans les 13 lieux d'accueil gérés par le CCAS (depuis juin 2019).

8. LE LOGEMENT

Par délibération du conseil communautaire du 26 juin 2019, le Programme Local de l'Habitat couvrant la période 2013 - 2019 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021. La révision du PLH a débuté en avril 2020, Grand Besançon Métropole ayant pour ambition d'adopter un nouveau programme avant la fin de l'année 2022. Les programmes d'aides de Grand Besançon Métropole sont maintenus, ou modifiés à la marge, jusqu'à cette échéance.

Programme Local de l'Habitat 2013 - 2021 Rappel :

Dans le domaine de l'habitat, le Grand Besançon cherche à permettre un développement harmonieux et cohérent des communes, mais il s'efforce aussi d'offrir des logements de qualité, diversifiés et accessibles à l'ensemble des habitants.

8.1. HABITAT ET PRU-RAPPEL

Les grands programmes engagés de rénovation urbaine, intègrent, pour la partie bâtie, toutes les règles applicables et notamment celles édictées par le Code de la Construction et de l'Habitation et auxquelles se réfèrent les ERP et le logement.

Lorsqu'un quartier est touché, ce sont souvent de nouveaux pans entiers de la vie sociale qui deviennent accessibles au fur et à mesure de la livraison du projet, aux personnes souffrant d'un handicap : vie du quartier, culture, sports, loisirs, solidarité, emploi, logement, santé, éducation.

Après la signature du protocole de préfiguration NPNRU, en avril 2016, et de la convention NPRU Grette (démolition de 500 logements), l'avenant à la convention pluriannuelle avec l'ANRU pour la réalisation et le financement du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Planoise a été validé par le conseil communautaire du 16 décembre 2019. Ce projet prévoit, la démolition de 1190 logements publics (qui seront compensés par la construction de logements neufs à hauteur de 1 nouveau logement pour 3 logements démolis), la réhabilitation de 695 logements et une amélioration de la qualité résidentielle de 1518 logements.

8.2. LA DEPOSE DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION

8.2.1. Un dispositif commun de gestion de la demande de logement social

Rappel :

Les bailleurs sociaux du Doubs et leurs partenaires, ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement social. Cette organisation est destinée à faciliter les démarches. Toute demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social. Le demandeur peut adresser, déposer, mettre à jour ou renouveler sa demande auprès du partenaire de son choix. Grâce à ce fichier, tous les organismes en ont connaissance.

L'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté a souhaité rappeler, par l'intermédiaire de la CIA et afin de favoriser le rapprochement offre/demande et la mobilisation de l'offre la plus adaptée aux personnes en perte d'autonomie, que lors du dépôt d'une demande de logement social, « il est essentiel, pour optimiser son traitement, que le demandeur qui souhaite obtenir un logement adapté renseigne très précisément le complément à la demande de logement social – logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie.

8.2.2. Actions conduites par le service Habitat de GBM en 2020

Actions conduites par le service Habitat de GBM ayant pris naissance et/ou ayant été conduites sur l'année 2020 et étant destinées à améliorer ou à assurer la promotion de l'accessibilité sur le territoire de la Ville de Besançon ou de son agglomération et formations suivies destinées à améliorer la prise en compte et/ou l'accueil des personnes en situation de handicap.

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2020	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Favoriser la production de logements neufs adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Actions PLH 2.2 "Favoriser l'accès à la propriété" et 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Programme d'aide à l'accès à la propriété	26-juin-14	Programme d'aide destiné à des ménages primo-accédants et pour l'acquisition de logements labellisés par le Grand Besançon. Labellisation des logements conditionnée au respect des critères d'accessibilité de la loi du 11 février 2005	5 nouveaux projets labellisés, 7 familles accompagnées dans leur projet d'accèsion	Communes de l'agglomération, ADIL du Doubs, constructeurs et promoteurs immobiliers	Evolution du programme par délibération du 17 juin 2015, 19 mai 2016, 18 décembre 2017, 23 mai 2019
	Action PLH 2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) » Conditions de financement GBM et Avenant 2019 des aides à la pierre	Programmation de droit commun 2020	2006 (délégation des aides à la pierre)	Programmation annuelle et soutien financier à la production neuve de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	133 logements agréés en construction neuve dont 49 logements locatifs très sociaux	Communes de l'agglomération, Etat, bailleurs publics	Evolution et prorogation du programme par délibération du 16 décembre 2019 Décisions Présidente Opération significative : 18 PLUS et 4 PLAI au sein d'une opération Villagénérations publics seniors Néolia
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la production de logements locatifs publics	14 opérations de construction neuve, 169 logements, 6 M€ garantis	Conseil Départemental	Rapports présentés en Commissions n°1 et n°3 et validés en Bureau

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2020	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Favoriser l'accessibilité et l'adaptabilité des logements existants / faciliter les travaux accroissant l'accessibilité et l'adaptation des logements (aide aux ménages et aux bailleurs publics)"	Délégation de gestion des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat)	Soutien à l'amélioration de l'accessibilité des logements	2006 (délégation des aides à la pierre)	Mobilisation des crédits délégués par l'anah en faveur des travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements:	24 logements réhabilités au titre de l'accessibilité et de l'autonomie	Anah, PRIS, ergothérapeutes, opérateurs agréés anah	Programme d'Action Territorial 2020 (PAT)
	Action PLH 3.1 : « Améliorer le parc public »	Soutien à l'amélioration du parc public	Depuis 2013	Soutien financier à l'amélioration de la performance énergétique, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements locatifs publics existants	Il n'y a eu aucun projet de réhabilitation en 2020.	Bailleurs, Conseil régional (Effilogis), Europe (FEDER)	Délib 26/09/2019
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la réhabilitation de logements locatifs publics	2 opérations de réhabilitation, 92 logements, 2 M€ garantis	Conseil Départemental	Rapports présentés en Commission n°1 et n°3 et validés en Bureau
OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2020	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Accompagner les porteurs de projet (communes, organismes publics...) dans la création de projets d'habitat intergénérationnel ou structures (hébergement ou logements) pour personnes âgées et/ou handicapées"	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PLS - Prêt Locatif Social	2006 (délégation des aides à la pierre)	Programmation annuelle pour la production neuve de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	Aucun projet		
	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PALULOS soutien financier aux opérations de production de logements publics réalisées par les communes	2006 (délégation des aides à la pierre)		Pas de projet		
OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2020	Partenariat	Documents de rendu / supports

"Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de logements accessibles et adaptés"	La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 26 mars 2014 Délibération Bureau du 28 mai 2015	Adhésion au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social	28-mai-15	Le fichier partagé de gestion de la demande (Imhoweb) mis en place par les bailleurs publics du Doubs facilite le rapprochement de l'offre et de la demande, notamment des personnes en situation de handicap	Adhésion au fichier partagé pour un montant annuel de 7 000 € à la charge de l'agglomération	GBSD, Aréha Est	Délibération du 9 mai 2019
	Convention intercommunale des attributions validée le 17/12/2018	Objectifs opérationnels et programme d'actions en matière d'attributions de logements dans le parc locatif public	20-mars-17	Encadrement des opérations de relogements, objectifs d'attribution au bénéfice des demandeurs prioritaires, des ménages les plus modestes, des ménages issus des quartiers prioritaires	Voir Tableaux de bord mensuels des attributions et suivi opérations de relogement	Bailleurs publics, services de l'Etat, associations de locataires, communes disposant d'un parc public, Département, etc.	Convention intercommunale des attributions validée le 17/12/2018

8.3. L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATIONS DE FRAGILITE ET OU VIEILLISSANTES

8.3.1. Les établissements d'Hébergements pour personnes âgées dans le Département du Doubs

Le listing est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/etablissement-personnes-agees/doubs-25>

- Une adresse pour Besançon (site essentiel Autonomie)

<https://www.essentiel-autonomie.com/trouver-maison-retraite-ehpad/maison-retraite-besancon-25#>

8.3.2. Renseignements sur les aides à l'adaptation des logements

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/beneficier-daides/les-aides-domicile/les-aides-ladaptation-au-logement>

8.3.3. Les résidences Autonomie du CCAS – Une offre désormais reconnue

Le CCAS dispose d'une offre de 337 logements dans 5 Résidence Autonomie.

Ces 5 structures font figure de relais entre le domicile et l'établissement médicalisé. Elles accueillent toute personne autonome de plus de 60 ans ou en situation de handicap, sans problème de santé grave.

Les Résidences Autonomie encouragent la vie sociale et préviennent la perte d'autonomie de leurs résidents, en proposant de nombreuses activités axées sur la forme physique et intellectuelle, la culture et les loisirs, l'apprentissage et les jeux et apporte de nombreux services.

Réparties sur tous les quartiers de la ville, les 5 résidences Autonomie sont composées de studios dotés d'un coin cuisine, de toilettes et d'une salle d'eau avec douche à l'italienne.

Elles offrent à chacun, un restaurant où les résidents, mais aussi les séniors du quartier peuvent, se rendre pour le repas du midi.

En 2020, « Les 5 résidences autonomie du CCAS ont fait preuve d'une réactivité constante et exemplaire face à la crise COVID 19 avec un objectif : concilier sécurité sanitaire et qualité de vie des résidents, tout en se conformant aux instructions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental du Doubs.»

Pour en savoir plus : lien vers le bilan d'activité 2020 du CCAS page 19

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2021/08/VDBES37-CCAS-RA-2020-210720-BD.pdf>

8.3.4. Un Chez Soi d'Abord : Le logement comme outil d'inclusion sociale et de réduction des pathologies

Le CCAS de Besançon a rejoint le dispositif national « Un Chez Soi d'Abord » (UCSA) en créant un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) avec l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, le Centre Hospitalier de Novillars, l'association Julienne Javel et SOLiHA, agence immobilière solidaire. Suite à la réponse à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne- Franche-Comté (ARS BFC), le projet bisontin a obtenu l'aval de l'État pour une expérimentation de type villes moyennes, et ce, en attendant l'essaimage au niveau national. Le dispositif bisontin, inscrit dans le cahier des charges national, s'adresse aux sans-abri atteints de troubles psychiques graves. Il est guidé par 8 principes essentiels encadrant l'action des membres du GCSMS.

En 2020 18 personnes ont été accompagnées par la mission AVDL. 8 d'entre elles ont trouvé un logement avant la fin de l'année.

Pour en savoir plus : lien vers le bilan d'activité 2020 du CCAS page 21

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2021/08/VDBES37-CCAS-RA-2020-210720-BD.pdf>

9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION

9.1. LA PETITE ENFANCE

Les enfants en situation de handicap sont accueillis en inclusion dans toutes les structures municipales dédiées à la petite enfance.

Besançon a développé un accueil particulier des enfants en situation de handicap. La crèche des Clairs-Soleil qui accueille des enfants polyhandicapés en est le meilleur exemple.



Crèche des Clairs-Soleils

9.1.1. La Crèche des Clairs Soleils et l'activité 2020 de la commission d'attribution des places réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap

Créée en 2017, la commission d'attribution pour les places réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap, permet l'examen, par les médecins de l'ADAPEI, du CAMPS, du SESSAD et de la crèche, de la situation d'enfants handicapés susceptibles d'être intégrés par l'établissement. Cette démarche, par le repérage croisé de situations familiales, permet de proposer un accueil en crèche dès les premiers signes de polyhandicap confirmés.

En 2020, la Commission s'est réunie à 2 reprises.

9.1.2. La crèche des clairs soleils et l'accueil des enfants en situation de handicap sur l'année scolaire 2020/2021

Sur l'année 2020/2021, 7 enfants en situation de handicap sur les 6 places réservées ont été accueillis à la crèche jusqu'en Juillet 2021, dont 1 enfant scolarisé 2 matinées par semaine. Depuis la rentrée de septembre 2021, 5 enfants en situation de handicap sont accueillis sur le dispositif, un 6^e enfant va arriver prochainement.

9.2. LA SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP DANS LES ECOLES, LES COLLEGES, LES LYCEES DE FRANCE

Rappel : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, a initié un changement de paradigme majeur en posant comme un droit inaliénable et fondamental le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit le handicap.

La loi sur la Refondation de l'école de la République est venue consolider cette visée en consacrant le principe d'inclusion scolaire.

Les parents d'élèves en situation de handicap peuvent, depuis, contacter la cellule "aide handicap école" que le ministère de l'Éducation nationale met à leur disposition : 0810 55 55 00 aidehandicapecole@education.gouv.fr

En savoir plus :

Le Comité national de suivi de l'École inclusive s'est réuni le lundi 9 novembre 2020, son bilan 2020 <https://www.education.gouv.fr/ecole-inclusive-comite-national-de-suivi-du-9-novembre-2020-307119>

<https://www.snpden.net/ecole-inclusive-bilan-et-perspective-2021-hebdo92-18novembre2020/>

9.2.1. La scolarisation des élèves en situation de handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon – Année 2020-2021.

Permettre à l'école d'assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves est une ambition forte du Président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat.

La rentrée scolaire 2021 est porteuse de la continuité des actions menées pour l'amélioration des conditions de scolarisation en lien avec toute la communauté éducative, que ce soient les enseignants, familles, AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ou professionnels du secteur médico-social.

Dans le département, l'école inclusive sera confortée cette année par :

- le renforcement de la formation des professionnels,
- l'organisation de l'accueil des familles,
- le renforcement de la coopération avec le secteur médico-social,
- la gestion de proximité des AESH,
- le déploiement d'un système d'information performant.

9.2.2. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département du Doubs

A la rentrée scolaire 2020-2021, **3140** élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le département du Doubs [+ 161 / rentrée 2019] :

- **2253** élèves en milieu ordinaire dans un établissement scolaire public ou privé, (+129 / rentrée 2019),
- **887** en établissement médico-social au sein des unités d'enseignement (+32 / rentrée 2019).

Tous les élèves bénéficient d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation** notifié par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

9.2.2.1. ♦ La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Parmi les **2253** élèves scolarisés en milieu ordinaire, **1360** d'entre eux bénéficient d'une scolarisation individuelle

- **879** dans le 1^{er} degré,
- **481** dans le 2nd degré (350 en collège, dont 106 dans le cadre d'une SEGPA, 12 à l'EREA, 52 en lycée d'enseignement général et technologique, 67 en lycée professionnel).

9.2.2.2. La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

L'ouverture de dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire) se poursuit afin de favoriser la scolarisation dans le milieu ordinaire.

Dans le département, on recense à la rentrée scolaire 2020 :

- **44 ULIS école**
- **28 ULIS collège**
- **5 ULIS lycée professionnel**, dont 3 fonctionnent en réseau d'établissements afin d'offrir une plus grande diversité de parcours professionnels aux élèves.

893 (+ 82 / rentrée 2019) élèves sont scolarisés dans le cadre de ces dispositifs :

- **495** en ULIS école
- **328** en ULIS collège
- **70** en ULIS Lycée professionnel

Pour répondre aux besoins notifiés par la CDAPH et favoriser la scolarisation des élèves dans le milieu ordinaire, cinq nouveaux dispositifs ULIS seront implantés dans le département à la rentrée scolaire 2021 :

- école élémentaire Granvelle de Besançon
- école élémentaire Victor Hugo d'Exincourt
- école de Sainte-Marie
- collège de Roulans
- collège Guynemer de Montbéliard.

9.2.2.3. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux

Tous les établissements médico-sociaux du département sont dotés d'une unité d'enseignement.

68 postes d'enseignant sont affectés à ces structures et 887 élèves y bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

9.2.3. La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

Plus de mille élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2020-2021 sur la communauté d'agglomération du grand Besançon, soit **32 %** des élèves en situation de handicap scolarisés dans le département.

- 30 % sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire du premier degré
- 17,5 % sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en école élémentaire (ULIS école)
- 11 % sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en collège (ULIS collège)
- 3 % sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en lycée professionnel (ULIS LP)
- 38 % sont scolarisés en établissement médico-social.

9.2.4. Les dispositifs présents sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

- **1er degré : 16 ULIS école scolarisent 178 élèves**
- ✓ **14 ULIS** troubles des fonctions cognitives
- école élémentaire Saint-Claude
 - école élémentaire Herriot
 - école Fourier
 - école Bourgogne (2 ULIS)
 - école Champagne
 - école de la Butte
 - école Jean Macé
 - école Brossolette
 - école de Saône
 - école de Serre les Sapins
 - école Jouffroy d'Abbans de Saint Vit
 - école privée Sainte famille
 - école privée Notre Dame - Saint Jean
- ✓ **1 ULIS** troubles des fonctions auditives
- école élémentaire Vieilles Perrières
- ✓ **1 ULIS** troubles des fonctions motrices
- école élémentaire Brossolette
 - **Second degré : 10 unités localisées pour l'inclusion scolaire implantées en collège scolarisent 113 élèves**
- ✓ **8 ULIS collège** troubles des fonctions cognitives
- collège Claude Girard de Châtillon le Duc

- collège Voltaire
- collège Stendhal
- collège Albert Camus
- collège Pierre Joseph Proudhon
- collège Clairs Soleils
- collège Sainte Ursule
- collège Diderot

✓ **1 ULIS collège** troubles des fonctions auditives

- collège Victor Hugo

✓ **1 ULIS collège** double valence, troubles des fonctions motrices et troubles des fonctions cognitives

- collège Clairs Soleils

• **2 ULIS lycée professionnel** scolarisent 33 élèves

- ✓ lycée professionnel Tristan Bernard en réseau avec le Lycée professionnel Adrien Paris, le lycée professionnel Condé et l'EREA Simone Weil.
- ✓ lycée professionnel Sainte Famille.

• **Unités d'enseignement implantées dans les établissements médico-sociaux**

- ✓ IME du Parc (ADAPEI)
- ✓ EEAP de Besançon (ADAPEI)
- ✓ IME L'Essor (Association d'hygiène sociale de Franche Comté - AHSFC)
- ✓ IME du Grand Besançon (ADAPEI / AHSFC)
- ✓ CREESDEV polyhandicap (Salins de Bregille)
- ✓ ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) des Salins de Bregille
- ✓ ITEP Les Erables- Novillars (ADDSEA)
- ✓ ITEP Saint Vit.

9.2.5. L'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico sociaux au sein des établissements scolaires

Un objectif cible partagé par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé :

80 % des élèves scolarisés en établissement médico-social doivent être scolarisés en milieu ordinaire d'ici 2022.

12 unités d'enseignement externalisées des établissements et services médico-sociaux sont implantées dans les écoles, collèges et lycées de la CAGB.

Afin de proposer une scolarisation au plus près du milieu ordinaire, tout est mis en œuvre pour favoriser l'implantation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux au sein des établissements scolaires.

9.2.6. La scolarisation des élèves dans les établissements sanitaires : CATT (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) de l'hôpital St Jacques et Intersecteur de pédopsychiatrie du centre spécialisé de Novillars

Pour répondre aux besoins de scolarisation des jeunes durant les temps d'hospitalisation, éviter les ruptures de parcours et maintenir le lien avec l'école d'origine, 3 postes d'enseignants spécialisés sont affectés à ces structures.

9.2.7. Scolarisation des enfants porteurs de troubles du spectre autistique.

9.2.8. Scolarisation au sein de l'unité d'enseignement maternelle autisme (école La Bruyère).

L'unité maternelle autisme continue de scolariser et d'accompagner des jeunes enfants présentant des troubles du spectre autistique en leur proposant des réponses pluridisciplinaires adaptées à leurs besoins singuliers.

9.2.8.1. Scolarisation au sein de l'unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) (école Fontaine Ecu)

L'unité élémentaire autisme permet la continuité de scolarisation des enfants avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) ainsi qu'une gradation dans leur accompagnement en lien avec le parcours scolaire de chaque élève.

9.2.9. Le pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS)

Conformément à la circulaire n°2017-011 du 3 février 2017, un pôle d'enseignement pour jeunes sourds est initié sur la commune de Besançon.

Le PEJS se compose de quatre établissements qui scolarisent de jeunes sourds : les écoles maternelle et élémentaire des Vieilles Perrières, le collège Victor Hugo et le lycée professionnel Condé. Un enseignant est nommé sur ce dispositif pour accompagner les élèves, familles et enseignants en collaboration avec le Centre d'Education pour Enfants Déficients Visuels (CEEDA) qui apporte son expertise en complément.

9.2.10. Le pôle d'enseignement pour jeunes déficients visuels

Deux établissements bisontins, l'école élémentaire Rivotte et le collège Louis Lumière, scolarisent les élèves déficients visuels accueillis au CRDV (Centre de Rééducation pour Déficients Visuels).

Ces élèves bénéficient d'un enseignement en classe ordinaire avec l'appui des professionnels du CRDV présents sur les deux établissements.

9.2.11. Formation des personnels enseignants

La formation des personnels reste le meilleur levier d'évolution des pratiques de la scolarisation inclusive afin de dispenser un enseignement adapté aux besoins des élèves en situation de handicap.

Pour ce faire, chaque enseignant bénéficie dès sa formation initiale à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), d'une formation spécifique sur l'école inclusive.

Une formation supplémentaire et spécifique est délivrée aux enseignants lorsqu'ils accueillent pour la première fois dans leur classe des enfants présentant des troubles du spectre autistique, une déficience auditive ou visuelle.

Une formation préparatoire à la certification qui permet de se spécialiser dans l'accueil des élèves en situation de handicap (CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, décret n°2017-169 du 10 février 2017) est proposée chaque année.

Tous les directeurs d'école sont formés aux enjeux de l'école inclusive, ils bénéficient de deux jours de formation spécifiques lors de leur prise de poste.

9.2.12. Professionnalisation des AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap

Dans le 1^{er} degré, **83 %** des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification de la CDAPH pour un accompagnement par une aide humaine, **42 %** dans le 2nd degré. Tous les dispositifs ULIS bénéficient d'au moins un accompagnant collectif.

Tous ces personnels accompagnants bénéficient dans le cadre de la première année de leur prise de fonction **d'un plan de formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures**, proposé par le service de l'école inclusive et organisé de manière telle qu'il permet d'acquérir les compétences utiles à l'accompagnement des élèves handicapés.

9.2.13. Les enseignements adaptés sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

La communauté d'agglomération du grand Besançon dispose de **4 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)** implantées dans les collèges Diderot, Proudhon, Notre-Dame, Jean Jaurès à Saint Vit et d'un **Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)** situé à Besançon. Ces dispositifs ont vocation à scolariser des élèves en grande difficulté scolaire et à les conduire à une formation qualifiante de niveau V. Les élèves y sont scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Parmi eux, 10,7% y sont orientés par la CDAPH.

9.2.14. L'accueil des enfants sur les activités périscolaires

9.2.14.1. L'action des Francas du Doubs

Lors du renouvellement du contrat de CSP 2021-2025, la Ville a fait de la question de l'accueil d'enfants porteurs de handicap un de ses critères d'analyse des offres.

Les Francas du Doubs sont concessionnaire de service public pour la gestion et l'organisation d'Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et de projets d'animation Enfance / Jeunesse, pour la Ville de Besançon.

En 2020, les Francas de Doubs ont accueilli 30 enfants (13 maternels, 16 élémentaires et 1 adolescent) porteurs de handicap sur 6 sites ALSH bisontins. L'association a par ailleurs organisé une journée de formation sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap destinée à l'ensemble de ses directeurs d'ALSH.

9.3. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'INTEGRATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

9.3.1. L'Université de Franche-Comté et les étudiants en situations de handicap



Données transmises par le SMUPPS de Besançon
45c, avenue de l'Observatoire
BP 1535
F-25009 Besançon Cedex
Tél. (33) 03 81 66 61 30
Fax (33) 03 81 66 61 91

<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu2707/besancon/consultations-handicap-13441.html>

Mail : sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

Le SUMPPS-Campus santé est le **service référent handicap**, point d'accueil pour les étudiants en situation de handicap et/ou en difficulté.

Les étudiants sont reçus sur rendez-vous par l'infirmière et le médecin référents handicap pour faire le point sur leur santé, leurs difficultés et leurs besoins d'aménagements éventuels de cursus ou d'examens. Quand c'est nécessaire, une équipe plurielle est réunie pour essayer de faire un bilan global de la situation de l'étudiant et de mettre en place les aménagements nécessaires à celui-ci pour compenser son handicap et/ou ses difficultés et lui permettre d'étudier dans de bonnes conditions.

9.3.2. Les chiffres de l'année scolaire 2019 - 2020

A noter : les chiffres de l'année scolaire 2019-2020 sont disponibles sur le rapport annuel d'accessibilité 2019

Au cours de l'année universitaire 2020-2021 sur les **24670** étudiants inscrits à l'Université de Franche-Comté, **254** ont été reçus une ou plusieurs fois au SUMPPS en consultation pour des demandes d'aménagements, en raison d'un handicap ou de difficultés importantes ayant des répercussions sur leur cursus universitaire. **42** d'entre eux ont été reçus au SUMPPS à Belfort ou à Montbéliard.

Généralement nous recevons des étudiants tout au long de l'année universitaire, mais cette année, nous avons vu les demandes de rendez-vous diminuer fortement à partir du début 2021 ce qui a pour conséquence un nombre de demandes inférieur à celui de l'année dernière.

La situation sanitaire et les cours à distance sont sans doute à l'origine de cette baisse.

Pour certains, les aménagements d'examens ont été accordés après étude de leur dossier médical, en raison de leur éloignement géographique. Ce sont généralement des étudiants inscrits en téléenseignement ou qui sont inscrits à des concours tel que le concours d'orthophonie.

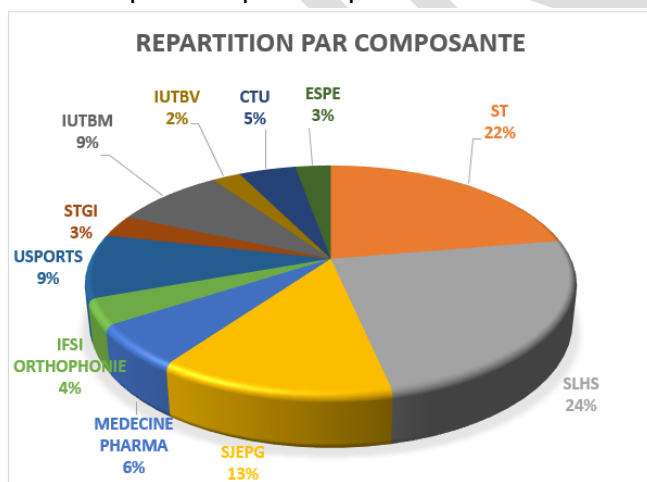
Chaque année, les chiffres concernant les étudiants en situation de handicap sont transmis au ministère de l'enseignement supérieur via une enquête remplie en ligne. Pour chaque étudiant, nous devons renseigner : l'année de naissance, le sexe, le cursus en cours, le type de handicap, l'accompagnement mis en place, les aménagements de cursus ou d'examens, l'éventuelle reconnaissance du Handicap à la MDPH et le suivi médical

9.3.2.1. Evolution du nombre de demandes depuis 2010-2011 :

Sur 354 étudiants, on compte, comme chaque année environ **60%** de filles pour **40%** de garçons. Cette année, on note **41%** d'étudiants boursiers contre 46% l'année dernière

2020-2021	2019-2020	2018-2019	2016-2017	2013-2014	2010-2011
354	406	379	303	220	100

- Répartition par composante :



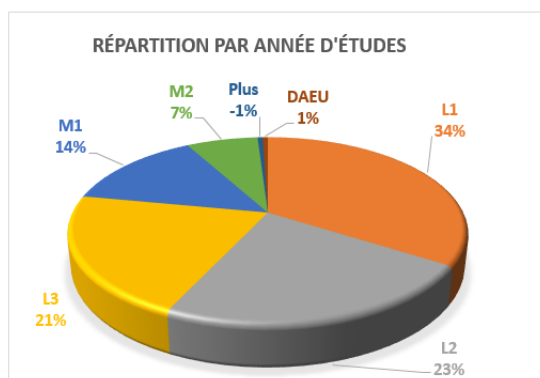
- Evolution depuis 2010-2011

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2013-2014	2010-2011
ST	22%	19.4%	17.7%	16.9%	15.5%	17.7%	22%
SLHS	24%	25.6%	25.8%	22.8%	28.3%	21.4%	17%
SJEPPG	13%	15%	17.4%	14.5%	15%	15.9%	19%
SMP IFSI ORTHOPHONIE	10%	8.9%	12.2%	10.8%	7.2%	14.1%	18%

IUT	11%	8.6%		14.6%	18.9%	20.1%	14.1%	9%
U SPORTS	9%	3.9%		4.2%	5.5%	3%	7.3%	8%
STGI	3%	4.2%		10%	4%	2.6%		
CTU	5%	3.5%		3.9%	2.4%	3.6%	6.8%	5%
ESPE	3%	1.5%		1.6%	1.8%	4.6%	2.7%	

Logiquement, les UFR les plus représentées sont celles qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants.

9.3.2.2. Répartition par années d'études

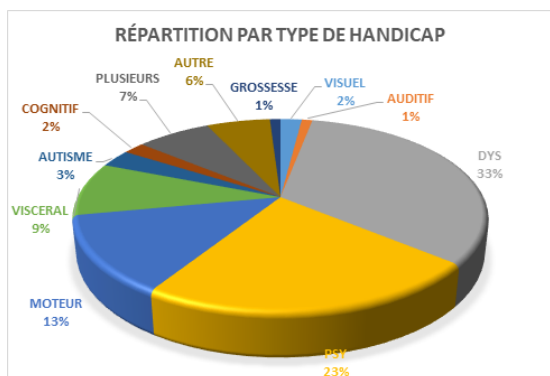


- Evolution depuis 2010-2011

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2013-2014	2010-2011
L1 ou DUT 1	34%	40%	45%	45%	46%	53%	52%
L2 ou DUT 2	23%	27%	26%	24 %	24%	18%	17%
L3	21%	20%	15%	17%	15%	15%	19%
M1	14%	8%	6 %	8.3%	9%	9%	8%
M2	7%	4%	7%	4%	5%	5%	4%
PLUS	0.5%	1%	1%	1%	1%		
DAEU	0.5%						

A noter que la répartition par année d'études a peu varié depuis 2010-2011, ce qui pourrait signifier que les étudiants en situation de handicap ont des difficultés à avancer dans leur cursus malgré les aménagements proposés. Certains d'entre eux semblent aussi gagner en autonomie au fil des années et avoir moins besoin d'aménagements.

9.3.2.3. Répartition par type de handicap :



- Evolution depuis 2010-2011

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2013-2014	2010-2011
VISUEL	2	2%	2%	3.4%	2.6%	4.1%	3%
AUDITIF	1	1%	2%	2.5%	2.3%	4.5%	7%
MOTEUR	13	13%	13%	12.4%	15%	18.2%	22%
PSYCHIQUE	23	23%	23%	27.5%	27%	24.5%	19%
VISCERAL	9	13%	12%	12.7%	11.9%	18.2%	20%
AUTISME	3	3%	3%	3%	1%		
COGNITIFS	2	2%	2%	1.5%	1.3%		
DYS	33	31%	33%	30.2%	25%	20.9%	20%
AUTRE ou PLUSIEURS	13	12%	10%	6.8%	8.6%	13.2%	9%

Handicap temporaire	1.5%	2%	5.3	5	12.3	18
---------------------	------	----	-----	---	------	----

9.3.2.4. Reconnaissance du Handicap :

DOSSIER MDPH	RQTH	AAH AEH	PCH	CARTE INVALIDITE	AUXILIAIRE DE VIE	TRANSPORT SPECIFIQUE
13%	10%	8%	0.2%	2.7%	0.5%	0.5%

Quelles que soient les UFR, deux types de troubles dominant par leur fréquence : les troubles neuro-développementaux (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dysphasie, dyspraxie, TDHA, troubles du spectre autistique...) et les troubles psychiques.

Cette année, 10 étudiants ayant des troubles du spectre autistique ont été reçus au SUMPPS pour des demandes d'aménagements d'examens ou d'études.

Parmi les troubles psychologiques, on a vu ces dernières années augmenter de façon importante le nombre d'étudiants souffrant de phobie scolaire, ce qui perturbe fortement leur scolarité et des aménagements sont nécessaires lorsque c'est possible pour leur permettre d'avancer dans leur cursus. Ces étudiants ont plutôt bien vécu la nécessité des cours et examens à distance mis en place cette année en raison de la crise sanitaire au contraire de beaucoup d'étudiants.

Même s'ils ne sont pas différenciés des troubles psychologiques dans les chiffres, les troubles psychiatriques sont fréquents et l'accompagnement des étudiants concernés reste très compliqué à l'université. Ils ont généralement beaucoup de difficultés à s'intégrer au sein d'une promotion et à avancer dans leur cursus.

Deux autres catégories de handicap sont fréquentes : les troubles moteurs et les troubles viscéraux.

Les handicaps temporaires varient d'une année sur l'autre et représentent en général des étudiants blessés en cours d'année. Ils sont logiquement plus fréquents en filière STAPS.

9.3.2.5. Reconnaissance du Handicap :

DOSSIER MDPH	RQTH	AAH AEH	PCH	CARTE INVALIDITE	AUXILIAIRE DE VIE	TRANSPORT SPECIFIQUE	ALD
12%	8%	7%	0.5%	4%	1%	0.5%	8%

Sur le nombre importants d'étudiants demandant des aménagements d'études ou d'examens en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, peu ont un dossier MDPH et une reconnaissance de leur handicap.

9.3.2.6. Les aides et aménagements proposés en 2020-2021 :

- Aides humaines :

Prise de notes	ACCOMPAGNEMENT sur le campus ou AIDE TP	Tutorat
22	3	5

Cette année,

- **14** étudiants ont été recrutés par **Contrat Emploi Etudiant** pour prendre des notes ou assurer des heures de tutorat auprès des étudiants en situation de handicap,
- **21 contrats de vacataires** ont été établis :
 - Contrat de preneur de notes ;
 - Complément des contrats emploi étudiants dont le nombre d'heures était insuffisant ;
 - Contrat d'accompagnant ;
 - Contrat de secrétaire d'examens ;
 - Contrat pour des heures de tutorat.
- Aides techniques particulières :

Micro HF	0
Ordinateur Braille	2 appartenant aux étudiants

Un étudiant avait besoin d'un éclairage adapté pour les examens. (Lampe qu'il a apportée)

Une salle de repos est à disposition des étudiants qui en ont besoin en ST.

- Aménagement d'études :

DA (Dispense d'assiduité)	1an en 2	Cours en braille
100	3	1

De nombreux étudiants en situation de handicap ont besoin d'une dispense d'assiduité soit pour se rendre à des rendez-vous médicaux fréquents ou de la rééducation, soit en raison d'un état de santé fragile avec des événements récurrents et imprévisibles qui les contraignent à rester chez eux certains jours.

- Aménagement d'examens :

Temps majoré	233	72%
Salle isolée	23	6%
Secrétaire	6	2%
Matériel informatique	48	14%
Temps de pause	33	9%
Aménagement d'épreuve	23	6%
Sujets en Braille	2	0.5%
Sujets et documents en gros caractères	14	4%
Installation particulière	8	3%
Autre	13	4%
PAS d'aménagement	10	3%

9.3.3. Bilan de cette année universitaire 2020-2021 :

Le nombre d'étudiants en situation de handicap à l'université a plus que triplé depuis 2010-2011.

En raison de la crise sanitaire, les étudiants souffrant de phobie scolaire n'ont pas eu besoin d'aménagement, ce qui a eu des répercussions sur le nombre d'étudiants reçus en consultation « aménagements d'études »

Nous nous déplaçons sur les sites de Belfort et Montbéliard et recevons avec l'équipe médicale présente sur les deux sites, les étudiants en situation de handicap.

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap nécessite la coordination de nombreux acteurs et demande énormément de temps. Il ne se limite pas à une consultation médicale au cours de laquelle on propose des recommandations d'aménagements

ANNEXE

10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

<http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Presentation/Rapport-annuel>

<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-11/Emploi%20et%20ch%C3%B4mage%20des%20personnes%20handicap%C3%A9es%20-%20tableau%20de%20bord%20national%20Novembre%202020.pdf>

10.1. 2020, L'ANNEE D'ENTREE EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2019 OU L'EVOLUTION DE L'OETH*

*OETH : *Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés*

Rappel : loi N° 2018-771 du 5 septembre 2019 pour la liberté de choix de son avenir professionnel
A NOTER : 2020 est l'année d'entrée en vigueur des obligations faites par cette loi de 2019

10.2. DONNEES NATIONALES 2020 SOURCES : AGEFIPH* / FIPHFP*

*AGEPIPH : **Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées**. Créé en 1987, cet organisme a pour objectif l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

*FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a une double vocation :

- favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques ;
- aider à leur maintien dans l'emploi.

10.2.1. Des BOE (Bénéficiaire de l'obligation d'emploi) relativement épargnés en 2020 par la hausse du nombre de demandeurs d'emploi...

À la fin juin 2020, 493 156 DEBOE (Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'emploi) sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 8,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les DEBOE semblent relativement épargnés dans cette 1^{re} phase, leur nombre n'ayant quasiment pas augmenté depuis le confinement. Les amortisseurs sociaux mis en place par le gouvernement, confortés par l'Agefiph, ont permis de préserver dans cette phase l'emploi des personnes en situation de handicap (activité partielle, arrêt maladie des personnes vulnérables, développement du télétravail, mesures de soutien à l'activité professionnelle...). Sur un an, le nombre de DEBOE a diminué dans la quasi-totalité des régions. La baisse est de 3 % au niveau national, soit 14 000 demandeurs de moins, alors qu'on enregistre une augmentation de 5 % pour l'ensemble des publics. Le flux d'inscription au chômage des BOE a fortement diminué dans la période.

À fin décembre 2020, **476 853** demandeurs d'emploi en situation de handicap sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 7,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 8,6 % un an auparavant.

50 650 personnes handicapées ont signé un contrat de travail ou créé une entreprise en 2020, révèle le bilan annuel publié par *Cheops*, le réseau national des Cap emploi, organismes de placement spécialisés pour les personnes handicapées.

<https://informations.handicap.fr/a-malgre-crise-bilan-demi-teinte-pour-cap-emploi-13379.php>

10.2.2. Des difficultés d'insertion qui persistent

La baisse des recrutements est visible dans l'activité des Cap emploi : ceux-ci ont contribué à 27 718 recrutements de travailleurs handicapés, tous types de contrats confondus, soit une baisse de 19 % en un an. Cette baisse concerne les employeurs publics comme les employeurs privés et est encore plus accentuée pour les contrats de plus de 3 mois (-28 %).

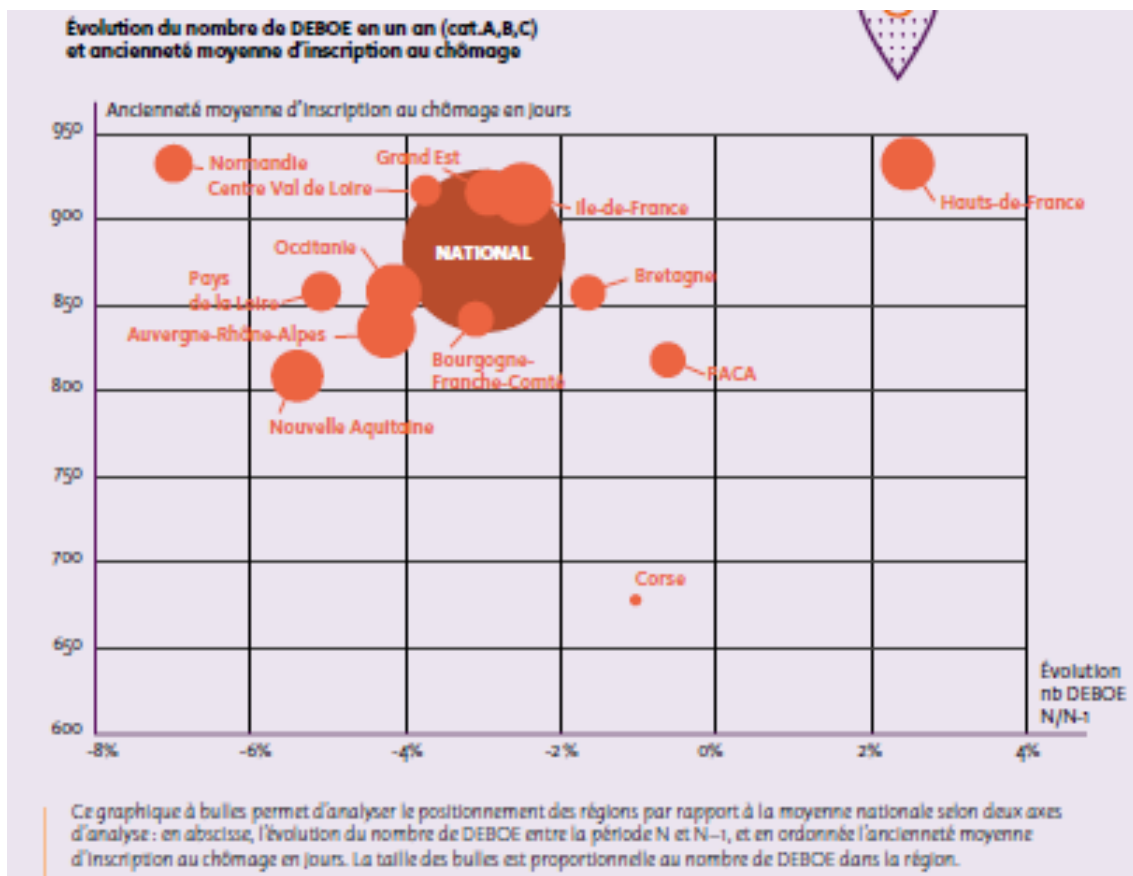
Les DEBOE présentent toujours des difficultés particulières d'insertion avec notamment :

- un âge élevé : près de 250 000, soit 50 %, ont 50 ans ou plus (contre 26 % pour l'ensemble des publics),
- un chômage de longue durée : à fin juin 2020, 61 % des DEBOE sont en chômage de longue durée et 127 000, soit plus d'1 DEBOE sur 4, sont inscrits depuis plus de 3 ans, leur nombre continuant à augmenter. L'ancienneté moyenne d'inscription est de 883 jours pour un DEBOE, soit 215 jours de plus que pour l'ensemble des publics,
- une part élevée de bénéficiaires de l'AAH : 124 000, soit 25 %, sont bénéficiaires de l'AAH.

10.2.3. Plan France Relance

Grâce à des outils tels que les dispositifs d'emploi accompagné, la formation ou encore la sensibilisation, la politique handicap a été renforcée par le dernier plan **France relance annoncé fin 2020, consacrant 100 millions d'euros au recrutement des personnes en situation de handicap.**

10.2.4. L'emploi en Bourgogne France Comte des personnes en situation de handicap en 2020



10.2.5. GBM, la ville de Besançon et son CCAS et l'emploi des personnes en situation de handicap : une action renforcée

10.2.5.1. Convention FIPHFP – Historique

La Ville de Besançon, son CCAS et le Grand Besançon Métropole (sous appellation CAGB) ont signé une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le 20 novembre 2017.

L'objectif de ce conventionnement est de concrétiser la volonté des Collectivités d'agir pour l'intégration et l'insertion des personnes en situation de handicap ainsi que pour le maintien dans l'emploi des agents présentant des difficultés de santé au cours de leur carrière professionnelle.

Pour cela, 6 axes d'actions ont été définis, sur une période de 3 ans (2018-2020). L'ensemble de ces actions visent d'une part, à constituer les conditions de réussite pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap et d'autre part, à développer une culture et un regard adapté aux différentes situations de handicap au sein des 3 entités. Le présent rapport fait le point sur les réalisations menées au cours de l'année 2020. Cependant, il convient de noter que les objectifs fixés en début d'année n'ont pu être totalement mis en œuvre et/ou réalisés au regard du contexte sanitaire auquel le pays a dû faire face.

10.2.5.2. Convention FIPHFP année 3 (2020) : Pilotage et organisation des actions :

- Les instances de préparation et de décisions :

En 2020, l'Instance Pluridisciplinaire pour le Maintien dans l'Emploi s'est réunie 5 fois (13 janvier - 10 février - 9 mars - 9 novembre et 14 décembre). Au cours de ces réunions, ce sont en moyenne 15 situations qui ont été étudiées. Pour certains dossiers, un questionnement s'est imposé sur les aides potentiellement mobilisables pour un maintien dans l'emploi.

- Animation et coordination des actions :

21 entretiens internes réalisés avec des agents en situation de handicap

10.2.5.3. Recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et accès aux informations relatives au sujet du handicap :

Une campagne de recensement a été réalisée sur le dernier trimestre de l'année 2020 auprès des agents des 3 collectivités. Des ajustements sont en cours afin de formaliser et uniformiser les pratiques en termes de saisie dans le logiciel RH acquis début 2019. Cette procédure devra à terme faciliter la communication de l'information à la Référente Handicap afin de supprimer la multiplicité des sources de transmission des 2 pièces justificatives (RQTH, Maladie Professionnelle, pension d'invalidité, ...) et de limiter le risque de déperdition de l'information nécessaire à l'établissement de la DOETH.

La communication et l'accès aux informations liées à la thématique du handicap restent inchangés. Plusieurs supports de communication sont mis à la disposition des agents :

- Intranet,
- Mag3Actus,
- Informations RH,
- Flyers,
- Exposition itinérante.

Par ailleurs, tous les agents ont également la possibilité d'obtenir toutes informations utiles à leur situation auprès :

- de la Référente Handicap (unique pour les 3 collectivités),
- du Service de Médecine Préventive,
- du Service Social du Personnel,
- des Référents Ressources Humaines,
- des encadrants.

10.2.5.4. Relations avec les partenaires extérieurs :

Au cours de l'année, les relations avec l'ensemble des partenaires externes ont été soit maintenues soit développées selon les besoins :

- Le Centre hospitalier régional universitaire de Besançon - Référent handicap
- La Région Bourgogne Franche-Comté - Référent Handicap
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) - Conseillère Emploi
- L'Université de Franche-Comté : Service Orientation Stages et Emploi
- (OSE)
- Le nouveau Délégué Territorial Bourgogne Franche-Comté

- L'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébraux-Lésés de Bourgogne Franche-Comté (AFTC)
- Le Grand Chalon/Ville de Chalon-sur-Saône/CCAS - Référent handicap
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Doubs
- Handi-Pacte Bourgogne Franche-Comté
- Prestataires : Ergonome et Société de conseils en aménagement
- Rectorat de l'Académie de Besançon - Correspondante Handicap Académique.
- Mission Handicap du CCAS de Besançon.
- CAP Emploi - Sameth de Besançon

10.2.5.5. Actions réalisées :

- Comité technique des employeurs sous convention FIPHFP :

Le mardi 21 janvier 2020 la Référente Handicap a participé à ce comité technique.

L'objectif de cette réunion était d'apporter des précisions et des réponses sur la gestion et la mise en oeuvre de leur convention, de partager les bonnes pratiques et aborder les changements induits par la dernière version 9 du 2 décembre 2019 du catalogue d'intervention du FIPHFP.

- Accueil de stagiaires :

Au cours de l'année 2020, 23 demandes de stage provenant de stagiaires en situation de handicap ont été identifiées. 13 demandes ont reçu un avis favorable, mais seulement 9 stages ont pu aboutir, notamment du fait du contexte sanitaire.

- Formations :

- ✓ Professionnalisation du Référent Handicap : La Référente Handicap est aujourd'hui diplômée d'un DIU « Référent handicap secteur privé, secteur public ». Université Paris Est Créteil. Formation dispensée de novembre 2019 à décembre 2020.
- ✓ Module de formation pour les encadrants : « Management, quelle prise en compte de la santé des agents ? »
 - Un module de e-learning en amont des webinaires a été proposé. Ce module a permis d'avoir une vision d'ensemble des différents types de handicaps et leur impact, d'avoir des connaissances sur la notion de handicap au travail, sur la RQTH et sur le principe de compensation.
 - Un webinaire le 6 novembre : ce webinaire a abordé la place de l'encadrant et son rôle dans l'intégration d'une personne en situation de handicap.
 - Un webinaire le 13 novembre : ce dernier avait pour thème :
 - Comment l'encadrant peut anticiper les situations de maintien dans l'emploi.
 - Recherche et mise en oeuvre des aménagements de poste de travail. Deux agents ont participé à ce module de formation.
- ✓ Formation Transition et Orientation Professionnelle (TOP) auprès de LADAPT Bourgogne Franche-Comté pour un agent bénéficiant d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) - Formation dispensée du 12 novembre 2019 au 10 février 2020.

- ✓ Formation Auxiliaire de bibliothèque auprès de l'Association des Bibliothèques de France (ABF) pour un agent bénéficiant d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) - Formation dispensée du 14 juin 2020 au 21 juin 2021.
- ✓ Formation intitulée l'approche du handicap pour les agents de la Direction autonomie/ Service de soutien à domicile et de la Direction Education/ service périscolaire
- ✓ Formation « Accueil d'un enfant en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant » pour les agents de la Direction Petite Enfance.

- Communication - Sensibilisation :

Support vidéo - Création d'une visite virtuelle pour le BUS des sensibilisations. Au cours de l'année 2020 et pour cause de COVID-19, la programmation des déplacements du BUS a été annulée. Ce support vidéo ludique sera complémentaire à la visite dès que la situation sanitaire le permettra. Il initiera également un nouveau format de sensibilisation.

- Etudes, aménagements et adaptations des postes de travail :
 - ✓ Etudes de poste : **4 études de poste** ont été réalisées en interne. Le niveau faible des études de poste est lié d'une part, au contexte sanitaire COVID-19 et d'autre part, au départ en retraite du médecin de prévention à la fin du premier semestre 2020 et un remplacement qui n'est intervenu qu'à la fin du mois d'octobre 2020. Le coût total de ces études valorisées en interne représente la somme de 347,86 €.
 - ✓ Télétravail pour raison de santé : **3 agents** ont bénéficié au cours de l'année du dispositif.
 - ✓ Aménagement au poste de travail (mobilier, matériel informatique /téléphonique, outillage) : Des mobiliers, matériels et accessoires ergonomiques pour améliorer les conditions de travail des agents ont été achetés afin de maintenir les personnels dans leurs postes de travail. **11 agents** ont bénéficié de ces aménagements de poste.
 - ✓ Prothèses auditives : 4 agents ont bénéficié d'une aide pour un appareillage auditif.
 - ✓ Aide humaine : 1 agent a bénéficié d'une aide humaine pour compenser une restriction d'aptitude.
 - ✓ Transport adapté domicile/travail : 1 agent a bénéficié de cette prise en charge domicile/travail – Travail/domicile.
 - ✓ Formation pour compenser le handicap : 7 agents ont accepté d'entrer dans le processus d'une Période Préparatoire au Reclassement (PPR) en vue d'un reclassement.
- Participation à des évènements - rencontres et échanges :
 - ✓ Participation de la Référente Handicap aux Webinaires :
 - Le 16 janvier 2020 : « Intégration dans la Fonction Publique ».
 - Le 7 mai 2020 : « Présentation des outils mobilisables pour accompagner les agents durant la Période de Préparation au Reclassement (PPR) ».
 - Le 27 novembre : « Maintien dans l'emploi et spécificités de la Fonction Publique ».
 - ✓ Journée DUODAY du 19 novembre 2020 : Celle-ci n'a pu être maintenue au regard du contexte sanitaire. Toutefois, cette action aurait pu permettre l'accueil de 5 personnes au sein des services : petite enfance, voirie-propreté, mécanique-petit matériel, PC sécurité centre technique municipal, hébergement-logement-accompagnement.

Traditionnellement, la mission Handicap du CCAS organise des événements durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH). Pour cause de Covid-19, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé, en juin 2020, de reporter la Biennale du handicap et de l'autonomie initialement planifiée à novembre 2020. Ainsi, les travaux préparatoires ouverts 4 mois plus tôt pour présenter le thème du « capable autrement » ont été stoppés. En alternative à ce report, il a été proposé d'organiser un événement alternatif en lieu et place de la Biennale. A l'annonce du report, la mission Handicap a proposé d'organiser une conférence avec une figure médiatique relayée sur les réseaux sociaux, conférence destinée à remplacer ce temps fort, tout en mobilisant un budget modeste et dans le souci de maintenir le contact avec les Bisontins. Ainsi, la personnalité pressentie, Madame Virginie Delalande est venue à la rencontre des Bisontins en octobre.

- Informations en direction des agents : RQTH arrivée ou arrivant à échéance : un courrier d'information a été envoyé à 42 agents afin d'assurer le bon suivi de leurs dossiers.

10.2.5.6. Recrutement (période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2020) :

- Recrutements directs sur emploi pérennes :
 - ✓ 5 personnes en situation de handicap ont été recrutées à la Ville de Besançon.
 - ✓ 1 personne recrutée au CCAS
 - ✓ 7 recrutements au sein du Grand Besançon Métropole
- Accueil d'apprentis en situation de handicap : 7 apprentis ont signés un contrat d'apprentissage.
 - ✓ 5 à la Ville de Besançon
 - ✓ 3 au CCAS
 - ✓ 1 au Grand Besançon Métropole

10.2.6. La Ville, GBM, le CCAS, la Médecine Préventive

Centre Municipal Sancey 27 rue Alfred Sancey 1^{er} étage 25000 BESANCON

 03 81 87 81 10 FAX 03 81 81 49 19 medecine-du-travail@grandbesancon.fr



10.2.6.1.Contexte sanitaire COVID

- Confinement du 16 mars au 10 mai 2020 : annulation de 83 consultations auprès des médecins de prévention et 18 RDV avec la psychologue
- Dé-confinement le 11 mai 2020 : Dr Verger en ASA puis en arrêt maladie, et départ à la retraite du Dr Guyot fin juin

Direction de la Santé au Travail et du Suivi Social	Effectifs présents dans le service de Médecine Préventive au 26/10/2020
Médecin	Dr Gantcheva Silviya à 0,8 ETP
Secrétaire	Mme Tartavez-Nicol Floriane à 0,8 ETP
Infirmières	Mme Aniba Stéphanie à 0,8 ETP Mme Reingpach Emmanuelle à 1 ETP
Psychologue vacataire	Mme Cavignaux Clara à raison de 7h/semaine

10.2.6.2.Missions de la Médecine préventive

- Surveillance médicale des agents
- Action sur le milieu professionnel (conseil/formation/prévention)
- **Protection de la santé au travail**

10.2.6.3.Visites médicales obligatoires

- **Visite d'embauche (stagiairisation, contrat 3 ans, mutation...)**
- **Visite médicale périodique, au minimum tous les 2 ans** (*Loi 84-53 art.108-2; Décret 85-603 - art.20*)
- **Entretiens infirmiers** : Pas de texte spécifique. Code du Travail (*R4623-31, R4623-14*)
- **Visite des agents soumis à une surveillance médicale particulière** (*Décret 85-603 – art.21*)

10.2.6.4.Visites médicales occasionnelles

- **Visite de reprise après arrêt (obligatoires CdT)**
 - ✓ Maladie ordinaire après 30j d'arrêt CLM/CLD
 - ✓ AT (30j.)/MP □ Maternité
- **Visite à la demande de :**
 - ✓ L'agent
 - ✓ L'administration
 - ✓ Du médecin de santé au travail

- **Visite de pré-reprise à la demande de :**
- ✓ Du médecin traitant ou spécialiste
- ✓ L'agent
- ✓ La CPAM

10.2.6.5. Surveillance médicale particulière (SMP)

L'article 21 du décret 85-603 énumère les catégories suivantes :

- ✓ Personnes reconnues travailleurs handicapés
- ✓ Femmes enceintes
- ✓ Agents réintégrés après un CLM/CLD
- ✓ Agents souffrant d'une pathologie chronique
- ✓ Agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux (CdT R 4624-23)
 - Amiante
 - Plomb
 - Rayonnements ionisants
 - Risque hyperbare
 - Chute de hauteur
 - Agents biologiques (groupe 3 et 4)
 - CMR 1A et 1B (CE)

10.2.6.6. Visites réalisées

- 794 Visites médicales réalisées
- ✓ Ville de Besançon : **465** (dont **28** avec l'infirmière)
- ✓ Grand Besançon Métropole : **268** (dont **33** avec l'infirmière)
- ✓ CCAS : **55** (dont **13** avec l'infirmière)
- ✓ A.T.M.O Franche-Comté : **4**
- ✓ ISBA : **2**

10.2.6.7. Répartition des visites médicales

- **Type de visite médicale**
- ✓ Visite d'embauche (contractuels) : **22**
- ✓ Visite de stagiairisation : **117**
- ✓ Visite de mutation : **27**
- ✓ Visite de réintégration : **2**
- ✓ Visite de détachement : **14**
- ✓ Visite périodique : **220** (dont **74** par l'infirmière)
- ✓ Visite de reprise (MO, CLM, CLD, AT, MP..) : **55** (dont **10 AT** et **18 à TPT 50%**) □
- Visite à la demande du médecin traitant : **10**
- Visite à la demande de l'agent : **93**
- Visite à la demande du médecin de prévention : **27**
- Visite à la demande de l'employeur : **60**
- ✓ Autorisation à la conduite d'engin, travail en hauteur, recyclage SSIAP : **58**
- ✓ Autres : **89** (dont **6 urgences**), **la plupart en rapport avec la crise de la COVID-19**

10.2.6.8.706 Autres visites

- Psychologue : 224
- ✓ CCAS : **31**
- ✓ GBM : **68**
- ✓ Ville : **124** □ ISBA : **1**
- ✓ Protections auditives sur mesure (prise d'empreinte, remise et SAV) : **196**
- ✓ Vaccination (grippe, leptospirose..) : **99**
- ✓ Divers (contrôle TA, vision, urines, CO, taux de glycémie,..) : **187**

10.2.6.9.Visites à la demande de l'agent

- Aménagement de poste (télétravail, temps partiel pour raison médicale, aide-ménagère, préconisation achat matériel..) : **28**
- Renseignements droits CLM/MP/RQTH... : **11**
- Problèmes médicaux : **33**
- Changement d'affectation ou reclassement : **10**
- Mal être au travail : **11**

10.2.6.10. Examens complémentaires

- Biologie : **31**
- Champ visuel : **56**
- Audiogramme : **356**
- Spirométrie : **95**
- Radiographie pulmonaire : **5**

N.B Visiotest et audiogramme de façon systématique à l'embauche

10.2.6.11. Suite de consultations

- **Orientation vers :**
- ✓ Médecin traitant : **37**
- ✓ Spécialiste (ophtalmologique, gynécologue, cardiologue, dermatologue, neurologue, addictologue, psychiatre...) : **54**
- ✓ Psychologue de travail : **12**
- ✓ **Conseil vaccinal** : **27**
- **Conclusions du médecin de prévention :**
- ✓ Compatibilité avec restrictions (conduite, port de charges, travail en hauteur...) : **47**
 - Incompatibilité temporaire au poste de travail : **8**
 - Incompatibilité au poste actuel, compatibilité avec un autre poste (changement d'affectation ou reclassement) : **5**
- **Compatibilité avec aménagements** : **43**
- ✓ Adaptation ergonomique (souris verticale, roller mouse...) : **7**
- ✓ Aménagements divers (temps partiel thérapeutique, temps partiel pour raison médicale, aide ménage...) : **27**
- ✓ Télétravail pour raison médicale : **9**

- **Compatibilité avec le poste de reclassement ou le changement d'affectation : 9**
dont **3 via la PPR (période préparatoire au reclassement)**
- **Déclaration de MP ou maladies contractées en service :**
 - ✓ 57 A (tendinopathie chronique de l'épaule) : **2**
 - ✓ 57 C (canal carpien - tendinite de DE QUERVAIN) : **4**
 - ✓ 57 D (pathologie du genou) : **2**
 - ✓ 98 (radiculalgie sur hernie discale) : **1**
 - ✓ Activités de terrain (tiers temps)
- Etudes de poste après visite médicale : **15**
- Sensibilisation au risque bruit : lors des RDV pour prise d'empreintes auditives (B.O.M)
- Sensibilisation aux addictions/TMS/risque infectieux (leptospirose)

10.2.6.12. Activités administratives diverses

- Participation aux C.H.S.C.T : **3**
- Réunions du Comité Médical (1 fois/mois) : **9**
- Instance de Maintien dans l'Emploi (1x/mois) : **6**
- Comité d'analyses AT : **8**
- Groupe de travail agression : **8**

10.2.6.13. Autres interventions du médecin de prévention:

- Echanges réguliers avec le référent handicap, le service social, le pôle RH et les responsables des différents services pour étudier des solutions envisageables (aménagement de poste, reclassement...)
- Réunions régulières Médecin/Infirmières/Psychologue/Directrice
- Réunions régulières de travail Service Social/Hygiène et Sécurité au Travail

10.2.6.14. conclusion

- **2020 Fut une Année particulièrement difficile (contexte épidémie COVID-19 et départ des 2 médecins) avec :**
 - ✓ **1500** visites réalisées dont **182** visites d'embauche pour un effectif de **2 977** agents sur des emplois permanents
 - ✓ **Peu de visites périodiques et d'activité sur le terrain**

10.2.6.15. Perspectives 2021

- Assurer une prévention primaire des différents risques professionnels en renforçant la collaboration des différents acteurs
- Continuer à privilégier les études de postes avec repérage des postes les mieux adaptés aux situations de « handicap », de « maladie chronique » ou de « souffrance au travail »
- Introduire un logiciel et généraliser son utilisation afin d'avoir des données statistiques fiables

10.2.6.16. Le secteur du travail protégé et adapté

- **Liste des établissements dans le Doubs**

<http://www.santeenfrance.fr/annuaire/5-etab-ou-services-par-le-travail-esat/dep:25>

10.2.7. Le Centre Hospitalier Régional - ses actions en 2020 en direction des travailleurs handicapés

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Actions d'accompagnement individuels dans le cadre du maintien dans l'emploi	Service de santé au travail Ergonome Chargée de maintien dans l'emploi et référente handicap	Service gestion des carrières, cellule protection sociale à la Direction des ressources humaines	/	Moteur – Psychique – Mental – Auditif et Visuel
Actions d'adaptation de poste	Service de santé au travail et Ergonome	Service gestion des carrières – protection sociale à la Direction des ressources humaines	Divers services de soins et administratifs	Moteur – Mental - Auditif et Visuel.
Actions d'achat de matériel	Service de santé au travail Ergonome Direction des Services Hôteliers et des Achats Informatique FIPHFP / Référente handicap	Service gestion des carrières – protection sociale à la Direction des ressources humaines	Divers services de soins et administratifs	Moteur - Auditif et Visuel.
Actions de formation/(bilan adaptation, reconversion professionnelle, remise à niveau dans le cadre du maintien dans l'emploi)	Service de santé au travail ANFH F.I.P.H.F.P Divers prestataires extérieurs (SIFCO, résilience...)	Service formation et Service gestion des carrières – protection sociale à la Direction des ressources humaines	Divers selon les prestataires externes	Moteur – Psychique – Mental – Auditif et Visuel

ANNEXE

11. LA SANTE ET L'INNOVATION

Le Grand Besançon, une offre de soin complète, une démarche et une réflexion destinées à répondre aux problématiques essentielles :

11.1. LE CHRU



Chiffres clés

- 1 371 lits et places d'hospitalisation
- 7 150 médecins
- **734 000 passages en consultations externes**
- **148 000 séjours en hospitalisation et séances.**

Le Centre Hospitalier Régional et universitaire de Besançon comprend trois établissements :

- l'hôpital Jean Minjoz, situé au cœur du pôle santé
- l'hôpital Saint-Jacques, implanté au cœur de la ville
- l'Institut de Formation de Professions de Santé (IFPS) et le Centre de Réadaptation situés aux Tilleroyes.

Depuis octobre 2012, l'ensemble des services cliniques de l'hôpital Saint-Jacques a été transférés à l'hôpital Jean Minjoz, à l'exception des services d'hospitalisation de psychiatrie ainsi que les unités de médecine légale.

<https://www.chu-besancon.fr/le-chru/decouvrir-le-chru.html>

11.1.1. 2020 : le CHRUB, l'engagement face à l'épidémie de COVID19

En 2020, le CHRUB a dû faire face à la COVID 19 en garantissant la sécurité des soins et un accès pour tous, le plus large possible

- Mars 2020

Le CHU face au Coronavirus-Covid-19 -Poursuite des extensions de prises en charge et mise en place d'un dispositif de soutien psychologique

https://www.chu-besancon.fr/fileadmin/user_upload/MEDIATHEQUE/Le_CHRU/Espace_presse/DP_CP_2020/CP_CHU_Covid_19_230320.pdf

- Octobre 2020

Réactivation du plan blanc

<https://www.chu-besancon.fr/le-chru/actualites-du-chru/actualite/le-chu-declenche-le-plan-blanc.html>

11.1.2. Le CHRU, la coopération locale, régionale et internationale

<https://www.chu-besancon.fr/la-recherche/gouvernance-et-partenaires.html>

11.1.3. Le Pôle Temis une zone dédiée à l'innovation médicale sur les Hauts du Chazal, TEMIS Santé

Second site de la technopole TEMIS, offre sur 40 ha un environnement privilégié aux entreprises et acteurs qui contribuent à l'innovation médicale.

11.1.4. Les hôpitaux et cliniques à Besançon et sur le Doubs

En tant qu'établissement de santé, les **hôpitaux et cliniques** de Besançon partagent en grande partie les mêmes obligations. Ils sont chargés des soins des personnes atteintes de pathologies lourdes dans des structures répondant aux normes de santé et de sécurité.

Le fonctionnement des hôpitaux et cliniques de Besançon est assuré par un personnel médical en charge des soins proprement dits : médecins, chirurgiens, infirmiers, aide-soignant et personnel paramédical.

Listing des établissements :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/hopitaux-cliniques/besancon-25000>

11.1.5. Les Maisons de santé du Doubs

Listing des établissements :

<http://www.santeenfrance.fr/annuaire/38-maisons-de-sante-msp/dep:25>

11.2. LE CCAS DE LA VILLE DE BESANÇON - IMPORTANT VECTEUR D'ACCES AUX SOINS POUR LES PLUS FRAGILES

Les données et les chiffres qui suivent sont issus du Rapport d'Activités 2020 du CCAS de Besançon

11.2.1. La politique santé-solidarité du CCAS

La politique santé-solidarité du CCAS s'articule autour de trois grands axes :

- Prévenir : Contribuer à la prévention, afin d'éviter la dégradation de l'état de santé des publics du CCAS.
- Accompagner et faciliter l'accès aux droits, l'accès aux soins et soigner.
- Coordonner : Participer à l'animation du réseau des partenaires.

Cette politique transversale concerne l'ensemble des directions opérationnelles du CCAS.

11.2.2. 2020 Une année au service des plus fragiles

« Au coeur de cette pandémie qui s'est muée en crise sociale, le CCAS et ses équipes ont tenu un rôle essentiel et primordial en répondant présents. Même si tout n'est pas encore derrière nous, adaptabilité, réactivité et continuité illustrent déjà cette capacité que collectivement nous avons eue pour répondre aux besoins des victimes directes ou indirectes de cette COVID 19. »

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2021/08/VDBES37-CCAS-RA-2020-210720-BD.pdf>

11.2.3. > Dispositif Fonds d'Urgence Santé

Ce dispositif s'intègre et vient compléter la politique santé solidarité portée par le CCAS, dont les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre l'exclusion des plus fragiles dans le système de santé et éviter que les problèmes de santé ne constituent un obstacle aux parcours d'insertion.
- Promouvoir la santé publique comme un élément du bien vivre ensemble.

L'objectif de l'aide financière lorsqu'elle est accordée, est de :

- Soutenir l'accès aux soins,
- Maintenir la continuité, éviter les ruptures dans les prises en charge médicales,
- Créer une première accroche avec le soin.

Les sollicitations sont adressées à la coordinatrice du dispositif, par les travailleurs sociaux qui repèrent une problématique d'accès aux soins.

En 2020, le Fonds Urgence Santé a accordé 39 aides. Montant moyen des aides accordées : 149,2 €

11.2.4. Le dispositif Visa Santé du CCAS de la Ville de Besançon

Directement issu de l'observation du dispositif Fonds d'Urgence Santé, le projet d'une mutuelle solidaire construite par le service Projets et Partenariats de la Direction Générale du CCAS a vu le jour en 2016.

Destiné à réduire les nouvelles formes de pauvreté, le dispositif d'accès à la santé, Visa santé, mis en place par le CCAS de Besançon est ouvert aux habitants de Besançon ainsi qu'aux agents de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS.

Le dispositif solidaire, « Visa Santé » offre la possibilité aux personnes non couvertes par une mutuelle ou non satisfaites du rapport qualité/prix de leur contrat, de sélectionner une couverture complémentaire parmi plusieurs assurances comparées et présélectionnées par l'association Action. Outre l'accès au droit à la santé, ce dispositif permet le repérage des vulnérabilités des publics.

Au 1er novembre 2020,

- ✓ 17 424 personnes, soit 17,6 % des allocataires bisontins affiliés du régime général de la sécurité sociale, ne disposent d'aucune complémentaire santé.

- ✓ Ce taux est de 13,5 % pour le département du Doubs. La campagne du CCAS Visa Santé mutuelle solidaire, au cours des 4 années de fonctionnement, a touché près d'un millier de ménages, dont 14 % étaient sans complémentaire santé.

11.2.5. La coordination des dispositifs œuvrant dans le cadre de la santé solidarité et de la santé mentale

Le service Projets et Partenariats du CCAS de la Ville de Besançon assure la coordination des dispositifs œuvrant dans le cadre de la santé solidarité et de la santé mentale soit :

- **Le Conseil local en Santé Mentale**

« Créé en 2009, l'Atelier de santé mentale s'est transformé en février 2018 en Conseil local en santé mentale du Grand Besançon, CLSM, dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes de pathologies psychiques et de coordonner les politiques, actions et pratiques de chacun des acteurs sociaux, médicaux et médico-sociaux du territoire.

L'originalité du CLSM est d'associer des professionnels membres du réseau et des personnes concernées par un parcours en santé mentale.

Porté par le CCAS et le Centre Hospitalier de Novillars, le CLSM a joué un rôle de coordination et de tête de réseau tout au long de la crise sanitaire de 2020. L'objectif était d'alimenter les 180 partenaires du réseau d'informations utiles sur le terrain et de veiller à ce que le grand public ait accès aux dispositifs de soutien et d'écoute mis en place pendant la période.

Un soutien important s'est mis en place en direction de la plateforme de coordination en psychiatrie et santé mentale du Centre Hospitalier Novillars, pour permettre la mise en place de deux nouvelles cellules « situations complexes » sur les territoires Doubs Central et Haut-Doubs. Ces dispositifs ont été modélisés à partir du travail mené depuis 2009 sur le Grand Besançon.

Pour en savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2021/08/VDBES37-CCAS-RA-2020-210720-BD.pdf> p 12

A noter : Le CCAS a signé en 2020 le contrat territorial de santé mentale aux côtés notamment de l'ARS, du Département du Doubs et de l'État. Cet engagement structure et garantit des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre de psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité au sein de réseaux territoriaux comme le CLSM.

- **Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)**

Le GEM est une structure de prévention et de compensation des restrictions à la participation à la vie en société des personnes handicapées notamment psychiques.

La vie de l'association se décline autour de différents temps collectifs et individuels.

Le CCAS assure la gestion de deux des quatre GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) bisontins : les Amis de Ma Rue Là dont la Boutique Jeanne Antide assure le parrainage et la Grange de LÉO, parrainé par l'Association Hygiène Sociale de Franche-Comté.

En 2020, « la crise sanitaire a lourdement obéré le fonctionnement des GEM en limitant le nombre de présence à 4 personnes, très loin des chiffres habituels de fréquentation. Toutefois :

- ✓ 291 ouvertures collectives ont pu être réalisées en 2020 pour le GEM les Amis de Ma Rue Là.
- ✓ 1 160 entretiens individuels ont été réalisés en 2020 contre 497 en 2019, démontrant ainsi toute la vitalité des fonctions d'animations par l'adaptation des pratiques : accueils

individuels, visites à domicile, outils numériques. Des coopérations se sont maintenues et développées, notamment avec Radio Sud et le musée Courbet d'Ornans.

Après un début d'année « normal », l'accueil inconditionnel couvrant 351 heures d'ouvertures collectives au GEM La Grange de LÉO, les accueils physiques ont été compensés par 120 heures de permanences téléphoniques sur 8 semaines de suivi quotidien auprès de 55 personnes. Des activités en support vidéo, par mail et SMS ont permis de maintenir un lien avec 86 adhérents durant le premier confinement.

Un protocole de réouverture a été mis en place, en accord avec l'ARS et l'été a été rythmé par de nombreuses sorties, toujours en nombre limité.

595 heures d'ouvertures collectives sur la deuxième partie de l'année ont pu être assurées en alternant des temps d'ateliers et de réunions à distance. Des visites à domicile ainsi que des visites ».



Pour en savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2021/08/DBES37-CCAS-RA-2020-210720-BD.pdf> p 25

- **Un chez soi d'abord**

Conduit par une équipe pluridisciplinaire de 13 personnes issues du partenariat entre 5 institutions : le CCAS de Besançon, le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars, l'association Julienne Javel, l'ADDSEA et Soliha AIS.

Un chez soi d'abord Besançon (UCSA) représente la déclinaison locale d'un projet national existant depuis 10 ans en France et issu des dispositifs « housing first » anglo-américains et scandinaves au bénéfice de personnes sans domicile fixe ou stable, souffrant d'une pathologie psychiatrique sévère.

2020 a marqué la reconnaissance de l'expérimentation bisontine débutée en mai 2019 avec 20 places et désormais habilitée et financée à hauteur de 55 places.

- **Espace Résidence l'Agora**



Équipement phare de la Direction des Solidarités, l'Agora est une structure qui s'inscrit dans le cadre du plan national Logement d'abord. Elle accueille principalement des personnes

isolées en grande précarité et éloignées des solutions de logement classiques. Elle offre un accompagnement vers l'accès au logement adapté aux publics vulnérables et prioritaires qui bénéficient d'un parcours sécurisé grâce à l'accès à un hébergement de stabilisation. Ils sont accompagnés vers l'autonomie jusqu'à l'accès définitif à un logement dans le parc public ou privé.

- ✓ Le secteur hébergement de l'Agora comprend
 - L'hébergement d'Urgence temporaire des sans-domiciles
 - Les Lits Halte Soins Santé pour le sans-domicile fixe, fragilisés par la maladie
 - Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour les personnes isolées confrontées à de graves difficultés économiques et sociales CHRS.
- ✓ Le secteur logement accompagné comprend :
 - Une résidence sociale
 - 2 Maison Relais.

La Maison RELAIS AGORA, (proposition sur site de logements durables et participatifs) complète l'offre du service : Maison Relais l'Autre toit.

Pour les 5 dispositifs en 2020 :

Total des nuitées : 26 245

Personnes : 195

En 2020 Signe d'une veille sociale intensive, 935 entretiens ont été réalisés sur les 2 premiers mois de confinement pour un total annuel de 4 023.

Pour en savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dactivite-CCAS-2019.pdf> page 24

11.3. LA VIEILLESSE ET LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

Le vieillissement de la population s'accompagne parfois d'une diminution des capacités visuelles, auditives et de locomotion et installe la personne dans une situation de handicap partiel ou total, parfois temporaire mais le plus souvent définitive.

En 2040 :

- 1/3 de la population française aura plus de 60 ans
- 1 /6 de la population française aura plus de 75 ans

Le but est de développer toutes les stratégies de façon à maintenir le plus longtemps l'autonomie des personnes vieillissantes puis de leur offrir des services compensant cette perte d'autonomie.

11.3.1. La situation locale

Rappel : Au sein de la Communauté Urbaine, Besançon (membre du réseau Francophone Ville Amie des Aînés), concentre une part importante de seniors puisque la commune possède plus de 60 % des structures d'accueil pour personnes âgées du Grand Besançon.

La Ville s'est engagée dans une politique municipale volontariste d'accompagnement du vieillissement et s'appuie sur ses services traditionnels (Résidences Autonomie et services à domicile) pour développer des actions innovantes de lutte contre l'isolement.

11.3.2. Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien à l'autonomie des personnes à domicile

11.3.2.1. Le SPASAD

Le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile) permet de coordonner les services d'aide à domicile, les soins infirmiers. Le CCAS a souhaité étendre le modèle à tous ses services de soutien destinés à la personne âgée en perte d'autonomie pour garantir son maintien à domicile et sécuriser son parcours santé : SAAD (Service Aide A Domicile) , service de téléassistance, service de portage de repas à domicile (RAD) », service de soins infirmiers à domicile (SIAAD).

11.3.2.2. Chiffres clefs issus du bilan d'activité 2020 du CCAS :

Services tarifés : 1762 usagers d'un ou plusieurs services tarifés

Soutien à domicile : 1516 personnes aidées

Repas à domicile : 112 457 repas à domicile

Aides à domiciles : 95 414 heures d'aide à domicile

Soins infirmiers : 459

Abonnés à la télésurveillance : 459

11.3.2.3. Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien aux familles

Accueil de jour l'Escapade : Cet établissement offre un soutien aux proches aidants par l'accueil de jour des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les chiffres 2020 : 674 jours d'accueil de malades d'Alzheimer.

11.3.2.4. La Maison des Séniors CLIC, 8 rue Pasteur

- La Maison des Seniors/Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet unique d'informations, de conseils et d'orientations destiné aux retraités bisontins de tout âge ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels ou bénévoles impliqués dans les questions relatives au vieillissement.
- Elle a été labellisée CLIC par le Président du Département dès son ouverture en décembre 2009.
- La Maison des Seniors/CLIC fait partie du réseau des CLIC du Doubs.
- La Maison des Seniors gère la liste des personnes vulnérables sur Besançon, anime la démarche « canicule » et mobilise le bénévolat dans le cadre de la démarche « Prévenance » en direction des personnes isolées.

11.3.2.5. La Maison des Séniors CLIC, quelques chiffres 2020 :

- **6076** accueils physiques et téléphoniques
- **299** personnes accompagnées à domicile
- **4 227 appels passés en 2020 aux séniors isolés.**
- **8 982 séniors de 80 ans et plus** contactés pour bénéficier de l'opération « Gardons le contact ». <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2021/08/VDBES37-CCAS-RA-2020-210720-BD.pdf>



Un lieu

8 rue Pasteur à Besançon

Ouvert au public du mardi au vendredi de 9h30 à 18h

Possibilité de RDV en dehors de ces créneaux

En juillet et août de 9h30 à 14h

12. LE SPORT

12.1. RAPPEL : LE PROJET DE VILLE « BESANÇON 2020 »

Le projet de ville « Besançon 2020 », poursuit les actions afin que chacun puisse accéder à une pratique sportive adaptée. Il dégager trois publics prioritaires : les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'élargissement des interventions scolaires à de nouvelles activités adaptées, l'organisation des Raids Handi-Forts, la participation au projet Rando'cap (rendre la nature accessible aux personnes en situation de handicap), le développement d'actions dans le cadre de « Territoire de Jeux – Paris 2024 », l'engagement dans le programme des Centres de Préparation aux Jeux 2024 (CPJ), la modernisation des équipements sportifs, l'augmentation des soutiens au sport amateur, l'organisation des manifestations annuelles : « Vital'Eté », « Tout Besançon Bouge », « Les Grandes Heures Nature », l'attribution de subventions spécifiques aux clubs pour leurs actions d'intégration de personnes en situation de handicap, ajoutent des services à l'offre existante et la complètent . »

12.1.1. Actions de la Direction des sports en faveur des activités handi

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu de l'action	Type(s) de handicap concerné
Raid Handi-Forts*	Centre Omnisport Pierre Croppet	Service Animation	Besançon	moteur ou psychique
Subvention pour des associations sportives porteuses de manifestations ou projet au bénéfice des PSH	Comité régional Handisport Centre Omnisport Besançon triathlon Hand'ensemble ASCCB		GBM	
Mise à disposition de salles sportives	Associations sportives assurant des séances pour les PSH (voir tableau ci-après)	Service Gymnase et Terrain	Besançon	

Développement de séances spécifiques pour les PSH au sein des piscines (2021)		Service Piscines Patinoire	Besançon	Moteur principalement
Coupe du monde de Para-triathlon*	Besançon Triathlon	Cellule manifestation	Osselle	Moteur

*édition 2020 préparée mais non réalisée en raison de la crise sanitaire

12.1.2. Mise à disposition de salle (nombre de créneaux)

	Réunion	Entrainement	Manifestation	Total
Comité Départemental Sport Adapté			3	3
Comité Régional Handisport			5	5
ITEP Salins de Bregille		37		37
Le Soleil Brille pour tout le monde		52	1	53
Hand Ensemble Besançon	1	160	1	162
ASCCB Handi Basket- Torball	2	256	1	259
Total Général	3	505	11	519

12.1.3. Subventions accordées

- En **2020**, la Directions des Sports a attribué des subventions aux associations suivantes dans le cadre de projets/actions handi :
- **ASCCB** : 792€ au titre du dispositif sport amateur et 4 500€ au titre du dispositif sport haut niveau
- **Hand Ensemble** : 437€ sport amateur.
- **Soleil Brille pour tout le monde** : 3 078€ sport amateur, 400€ Vital été et 2 000€ haut niveau.
- **Comité Régional Handi sport** : 4 000 € au titre du dispositif aide à l'emploi d'éducateur.
- **Centre Omnisports Pierre Croppet** : 816€ sport amateur et 22 500€ sur le dispositif aide aux locaux.

+ Accéder à l'annuaire "Le sport à la portée de tous" (pdf dynamique) :

<http://www.doubs.fr/index.php/content-page/30-service-du-departement-sport/2493-annuaire-des-associations-et-clubs-sportifs-qui-accueillent-les-personnes-handicapees>

13. LA CULTURE

13.1. LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE DE GBM : QUELQUES CHIFFRES

<https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/culture/les-parcours-culturels/>

Etablissements principaux présents sur le territoire de Grand Besançon Métropole :

- 2 scènes Nationales
- 8 musées
- 20 équipements culturels
- 1 Conservatoire à Rayonnement Régional
- 1 Institut Régional des Beaux-Arts

13.1.1. Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Le CRR c'est : 1800 élèves, 100 enseignants, 70 disciplines enseignées, 80 salles d'enseignement, une salle d'orchestres, un auditorium de 280 places et près de 30 000 usagers qui franchissent, chaque mois, ses portes, un label « **Conservatoire à Rayonnement Régional** » reconnu par le Ministère de la Culture et qui témoigne de la qualité des enseignements.

Le Conservatoire fait partie du réseau de l'association Réseau national Musique & Handicap

Cette association a pour objectif de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux arts, à la culture et notamment à la musique (spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale, observation et veille, mission ressource...).



RÉSEAU NATIONAL MUSIQUE & HANDICAP

13.1.2. Les travaux conduits par le Conservatoire à Rayonnement Régional

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu de l'action	Type(s) de handicap concerné
Renouvellement adhésion à l'association Réseau National Musique et Handicap (adhésion du conservatoire depuis décembre 2015)	Réseau National Musique Handicap	Secrétariat général		Tous handicaps
Poursuite de l'accueil individuel et collectif d'enfants et d'adultes en situation de handicap pour des cours d'instruments, de chant, de formation musicale...		Enseignement	CRR	Tous handicaps
Création de l'atelier hebdomadaire CREADAPT à destination d'enfants en situation de handicap et enfants valides. Danse/percussions/voix		Enseignement	CRR	Tous handicaps
Rendez-vous personnalisé pour les parents, les usagers et les enseignants autour de l'accueil du handicap au CRR.		Scolarité en lien avec référent handicap	CRR	Tous handicaps
Formation de 3 jours « Prends soin de tes oreilles » auprès de 280 élèves et 35 enseignants. Reportage France3.	Audition solidarité (Landes)		CRR	Audition
Invitation à participer à une conférence « zoom » par l'association RNMH pour présenter la référente handicap Geneviève Pernin et son action au CRR.	RNMH		via « zoom »	Tous handicaps

Réunion trimestrielle avec la Direction du CRR sur les questions du handicap.		Secrétariat général	CRR	Tous handicaps
Travaux/ aménagement réalisés à la demande Commission accessibilité			<ul style="list-style-type: none"> - bande guidage accueil - peinture pilier accueil - aménagement sous escalier - peinture main courante - peinture des plinthes - miroirs dans ascenseurs 	Tous handicaps

13.1.3. Le CRR les travaux illustrés





13.1.4. Le Frac Franche-Comté et les actions en faveur des publics en situation de handicap :



Soucieux de rendre l'art contemporain accessible au plus grand nombre, le Frac a obtenu le pictogramme S3A (symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité) en 2014, un an après son ouverture puis le label «Tourisme et Handicap » en 2018. Cette structure répond aux différentes préconisations du cahier des charges du label au niveau des handicaps auditif, moteur, visuel, intellectuel et des autres types de handicap.

Depuis 2013, il propose lors de chaque exposition :

- **Des fiches en braille** réalisées en collaboration avec le CREESDEV (Centre Régional d'Enseignement et d'Éducation Spécialisés pour Déficients Visuels).
- **Des livrets FALC** « facile à lire et à comprendre » sont créés par nos soins pour les personnes en situation de handicap intellectuel.
- **Des livrets en gros caractères** dont la taille de la police est augmentée pour un meilleur confort visuel des personnes malvoyantes. Ils peuvent convenir également ou être appréciés et utilisés des séniors, des personnes dyslexiques ou d'autres lecteurs qui en ont besoin.
- **Des maquettes tactiles** de certaines œuvres présentées dans les expositions ont été régulièrement fabriquées pour une préhension-représentation de l'œuvre originale.
- La structure a par ailleurs investi dans du matériel tels que des boucles auditives (accueil-bibliothèque-salle de conférence), des cannes-sièges et des fauteuils roulants. Ce matériel est à disposition à l'accueil pour toute personne qui en fait la demande.
- Le personnel d'accueil et de médiation se forme de manière progressive à la Langue des Signes Française. Il apprend les signes de communication basiques et spécifiques aux expositions afin de pouvoir accueillir les personnes sourdes-signantes. Nadège



Viard de l'association « Sors les mains d' tes poches » est la référente et formatrice pour ce public.



Cependant, pour assurer les visites en langue des signes, le FRAC Franche-Comté fait appel à l'URAPEDA Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs) pour obtenir des interprètes en LSF afin de traduire une visite d'un médiateur sur chaque exposition.

Une partie de l'équipe a été formée à la conception d'outils tactiles à destination des publics non-voyants par l'association *Les Doigts qui rêvent* sur Dijon. Une mallette pédagogique autour d'une œuvre de la collection est en cours de réalisation. Elle pourra circuler dans toute la région pour des groupes spécifiques, des associations ou des classes inclusives.

- En 2020, le Frac a accueilli l'association Sors les mains de tes poches, l'IME Grand Besançon, l'IME L'aurore de Gray, le CCAS de Besançon sur des visites d'architecture ou d'expositions.

13.1.5. Les Musées du Centre- Les actions 2020 en direction des publics en situation de handicap

13.1.5.1. Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – rappel :

L'accessibilité de toutes les personnes présentant un handicap, qu'il soit visuel, auditif, moteur, intellectuel ou psychique aux collections, fait partie des priorités du musée des beaux-arts et d'archéologie, émises dans le Projet Scientifique et Culturel. Un membre du personnel a été positionné de façon permanente pour mener à bien cette mission.

Le bâtiment du musée des beaux-arts et d'archéologie est aujourd'hui accessible, grâce à la rénovation du musée conduite par l'architecte Adelfo Scaranello.

Les actions de médiation et outils sont nombreux ; ils prennent en compte tous les types de handicap de façon spécifique, mais aussi tous les âges de la vie et toutes les limitations que peuvent rencontrer les visiteurs. Des animations sont proposées, et des outils d'aide permettent aussi de visiter librement le musée, en famille ou entre amis.

La médiation humaine permet de prolonger la mise en accessibilité bâtimementaire par une programmation complète d'activités adaptées, renouvelée chaque trimestre, pour les groupes comme pour les individuels.

Des outils d'aide à la visite, mais aussi à la perception et à la mobilité, permettent désormais un accès au musée en visite libre :

- Un compagnon de visite numérique, avec des parcours adaptés (visite confortable, visite en audio-description...).
- Des Livrets Faciles à Lire et à Comprendre, pour l'exposition permanente et pour les expositions temporaires les plus importantes de l'année.
- Des moulages de sculptures à toucher.
- Des boucles d'induction magnétiques portatives et des casques.
- Des loupes éclairantes.
- Des sièges pliants.
- Des fauteuils roulants.
- Un écran d'affichage indiquant les outils.

Une communication adaptée est mise en place à l'attention des personnes en situation de handicap. Les programmes culturels pour tous les publics comprennent les informations sur les animations accessibles. Mais en plus, des programmes en gros caractères, avec des phrases en Facile à Lire et à Comprendre sont à disposition, ainsi qu'un livret d'informations générales présentant les mêmes adaptations. Ces outils de communication sont publiés en format Word ou produits sur demande en braille, pour les personnes non-voyantes.

Enfin, les équipes en charge de l'accueil et de surveillance, ainsi que certains guides conférenciers ont été formés à accueillir et informer des personnes en situation de handicap.

13.1.5.2. Les actions 2020 des musées du centre en direction des publics empêchés et ouvrant la culture à tous

Service développement culturel, Musées du Centre				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Mise en accessibilité de contenus réseaux sociaux (1 ^{er} confinement), <i>Time is STILL Tomi</i> autour de l'exposition <i>Time is Tomi</i> au MDT et <i>Bon à Prendre</i> autour des collections du MBAA		Service développement culturel	Musées du Centre	Visuel et intellectuel
1 guide de visite FALC de l'exposition <i>Time is Tomi</i>	Atlas de l'ADAPEI	Service développement culturel	Musée du Temps	Intellectuel
Programmation d'animations accessibles autour de l'exposition <i>Time is Tomi</i> (n'a pu être mis en œuvre pour	Commission Intercommunale d'Accessibilité	Service développement culturel	Musée du Temps	Tout handicap

cause crise sanitaire)				
1 conférence pour adultes handicap visuel sur les couleurs par Claudie Floutier, artiste contemporaine exposée au MBAA	AVH Doubs	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Visuel
1 guide de visite FALC de l'exposition <i>Le passé des passages</i>	Atlas de l'ADAPEI	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Intellectuel
Parcours en audiodescription autour de l'exposition <i>Le passé des passages</i> sur le compagnon de visite numérique		Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Visuel
Visites pour adultes handicap visuel sur réservation (<i>Le passé des passages</i>)	AVH Doubs	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Visuel
Visites pour adultes handicap moteur ou psychique sur réservation (<i>Le passé des passages</i>)	Maison des Seniors	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Moteur et psychique
Visites pour adultes handicap intellectuel sur réservation (<i>Le passé des passages</i>)	Atlas de l'ADAPEI	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Intellectuel

Adaptation d'animations pour enfants (<i>Le passé des passages</i>)	Commission Intercommunale d'Accessibilité	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Tout handicap
---	---	--------------------------------	---------------------------------------	---------------

NB : la crise sanitaire n'a pas permis de mener à bien tous nos projets, notamment quand les musées étaient fermés au public de mars à mi-mai, puis de novembre à la fin de l'année.

13.1.6. Les actions développées en 2020 par les principaux établissements culturels présents sur le territoire de GBM

13.1.6.1. Les actions conduites dans les bibliothèques en direction du public en situation de handicap

Un groupe de travail « handicap » est constitué depuis septembre 2018 et a pour mission de mutualiser les expériences, se former, contacter sur le territoire les associations et développer des partenariats, informer les collègues sur les formations d'accueil du public en situation de handicap, développer et mettre en valeur les collections. Chaque bibliothèque du réseau a son référent qui informe les équipes des actions mises en place. Des réunions sont organisées tous les trimestres.

En 2019, un fonds « facile à Lire » (FAL), a été constitué suite à des formations de collègues du réseau des bibliothèques.

En 2020, les bibliothèques de Besançon ont obtenu le label du Ministère de la Culture et engagé un budget de 2000 €.

Ce fonds comprend des documents adaptés et destinés au public en situation de handicap (intellectuel, social), avec des éditions de livres adaptés, des contenus accessibles, avec pour objectif un meilleur accès de tous à la culture. Des collections ont été mise en place dans les bibliothèques (voir photos). Des outils de communication ont été constitués : flyers, marquage, affiches.

Parallèlement, la Direction des Bibliothèques a fait l'acquisition de documents en direction du public DYS (romans adultes et jeunesse, documentaires), ainsi que de documentaires sur le handicap, de livres tactiles et braille...

- Collections adaptées (Fonds)

Livres tactiles et braille : 96 documents

- ✓ Documentaires sur le handicap : 348 documents
- ✓ CD Daisy : 197 docs
- ✓ CD livre-lu (adultes et jeunesse) : 2010
- ✓ Livres en gros caractères : 3724
- ✓ FAL 358 documents
- ✓ DYS 183 documents
- ✓ DVD

- Description dans le catalogue de la mention sous-titres pour sourds et malentendants et/ ou de fichiers d'audiodescription.
- Etiquettes sur les boitiers pour identifier les sous-titres selon les handicaps

13.1.6.2. Accueil du public en situation de handicap sur le réseau

- ✓ 38 accueils de groupes en lien avec le handicap, soit 249 personnes accueillies

13.1.6.3. Animation :

Le groupe de référents « handicap » a travaillé en 2020 sur la programmation d'une semaine d'animations prévues du 15 au 20 mars 2021 et intitulée « Les Inclusifs ». **A cause de la pandémie, les animations ont été annulées. Elles sont reportées à la semaine du 28 mars au 2 avril 2022.**

13.1.6.4. Programme

- **Réseau des bibliothèques du 15 au 20 mars**
 - ✓ exposition autour du partenariat Association des Paralysés de France
 - ✓ parcours dans la médiathèque pour découvrir les collections adaptées
 - ✓ animation « bébé signe » avec les assistantes maternelles du quartier et l'association Sors les mains de tes poches
 - ✓ valorisation des documents en gros caractères, focus sur le partenariat avec l'association Valentin Haüy
 - ✓ table thématique, heure des histoires sur le handicap
- **Le samedi 20 mars:**
 - ✓ Conférence de Romaric Vieille de l'ADAPEI + association En avant 25 sur le quotidien des personnes en situation de handicap intellectuel
 - ✓ Diffusion d'un film documentaire sur les dys avec présence d'un intervenant
 - ✓ 3 séances de contes en LSF avec l'association Sors les mains de tes poches (3 séances).
 - ✓ Atelier « Victor » animé par les bibliothécaires (Tilleuls).
 - ✓ Présence sur la place Pierre de Coubertin du B.U.S. accessibilité du CCAS.
 - ✓ Animations de la maison de quartier de Montrapon
 - ✓ Mise en valeur des collections adaptées.

13.1.6.5. Partenaires

- ✓ Service vie des quartiers : maisons de quartier Montrapon Fontaine Ecu, Grette
- ✓ CCAS : mission handicap
- ✓ ADAPEI
- ✓ Association « En avant 25 »
- ✓ Association « Sors les mains de tes poches »
- ✓ Assistantes maternelles de Planoise
- ✓ Association des paralysés de France (APF)
- ✓ Association DFD Dyspraxie France Dys

13.1.6.6. Tableau récapitulatif des actions et des travaux conduits sur l'année 2020 dans les différentes bibliothèques de la Ville de Besançon : Documentation Bibliothèques municipales et archives

Médiathèque Pierre de COUBERTIN				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Animations : Accueil de groupes - lectures - visites libres	IME du parc		Médiathèque IME du parc	Handicap intellectuel
Collections : - Mise en place de collections Facile A Lire - Mise en place de collections Facile A Lire et à Comprendre			Médiathèque	- Handicap cognitif - Handicap intellectuel
Formations : - Journée de sensibilisation à l'autisme - La ronde des "dys" : dyslexie, dyspraxie, dysphasie	- Dispositif Répit Autisme du Doubs - CNFPT			
Médiathèque Pierre BAYLE adulte				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Visites individuels et groupe en autonomie	Pas d'information		Médiathèque	Handicap intellectuel, moteur et sensoriel
<u>Formation</u>			Dijon	Tous handicaps

L'accès au livre et à la lecture pour les personnes en situation de handicap	Agence Livre et lecture Bourgogne Franche Comté			
Médiathèque Pierre BAYLE jeunesse				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<u>Animation</u> Accueil de groupes : visites libres	IME L'Essor		Médiathèque Environ 1 fois par mois	Handicap mentaux et difficultés sociales
Biblicité				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<u>Animation :</u> Séance de lecture avec raconte-tapis	CREESDEV – Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES)		CREESDEV – Salins de Bregille	Handicap intellectuel, moteur et sensoriel
<u>Formation</u> L'accès au livre et à la lecture pour les personnes en situation de handicap	Agence Livre et lecture Bourgogne Franche Comté		Dijon	Tous handicaps
Médiathèque Nelson MANDELA				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné

<u>Animations</u> animation à distance envoyée à l'APF	Association des paralysés de France = personne référente		Foyer APF (association des paralysés de France)	Tout type de handicap
<u>Collections</u> - Mise en place de collections Facile A Lire -dépôt de livres			Médiathèque	- Handicap cognitif - Handicap intellectuel
<u>Formation</u> Sensibilisation à l'autisme				Autisme
Médiathèque des Tilleuls				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<u>Collections</u> Prêt individuel d'appareils lecteur Victor et cd au format DAISY	médiathèques du réseau Résidence autonomie Lilas	Médiathèque des Tilleuls	Médiathèque des Tilleuls Résidence autonomie Lilas CCAS	Malvoyants, cécité, DMLA, carte d'invalidité de 80% (accès gratuit)
<u>Animations</u> -Accueils de groupes -Préparation de sélections de livres thématiques. Visites libres	IME du Parc CEEDA CATIJ	Médiathèque des Tilleuls	Médiathèque des Tilleuls	Handicap physique Handicap intellectuel Handicap auditif

- Les actions de la Citadelle de Besançon en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap en 2019

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu de l'action	Type(s) de handicap concerné
Rénovation du musée de la Résistance avec Etude prise en compte des normes d'accessibilité :		Musée de la résistance et de la déportation	Musée de la résistance et de la déportation	Ensemble des handicaps
Création du nouveau site internet aux normes d'accessibilité (RGAA, WAI, WCAG 1.0) : Etude en lien avec le Groupe d'Experts d'Usage.		Marketing	Site	Ensemble des handicaps
Etude avant travaux billetterie		AGE	Billetterie	Ensemble des handicaps
Installation d'une boucle magnétique		AGE	Billetterie	Audif
livret FALC	ADAPEI	Marketing	Ensemble du site	Intellectuel
Entrée gratuite pour les personnes en situation de handicap + 1 accompagnateur		AGE	Ensemble du site	Ensemble des handicaps
Plateforme + dispositif vidéo		Valorisation du Monument Vauban	Escape game	PMR

13.1.8. La diffusion de la culture en proximité

13.1.8.1. Les parcours culturels – Direction Actions Culturelles de la Ville de Besançon

« Dispositif d'éducation artistique et culturelle conçu et mis en œuvre par la Ville de Besançon, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale, la Direction régionale des affaires culturelles Bourgogne Franche-Comté, et les acteurs culturels du territoire – artistes, compagnies, établissements et associations -, **les Parcours culturels ont pour premier objectif d'offrir à tous les élèves des écoles élémentaires publiques de la ville un égal accès à l'art et à la culture.**

Chaque année, les organisateurs proposent plus de quarante itinéraires répartis en 7 thématiques spectacle vivant, musique, arts visuels, livre et littérature, patrimoine et histoire, sciences techniques et environnement, société et citoyenneté.

Chaque parcours s'articule autour de trois axes :

- une présentation du domaine artistique, scientifique ou culturel abordé,
- une découverte pratique et sensible,
- des rencontres avec des œuvres, des lieux et des professionnels (artistes, techniciens, chercheurs, etc.).

Financés par la Ville de Besançon, l'Etat (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires et Drac Bourgogne Franche-Comté) et le Grand Besançon (Contrat de Ville), les Parcours culturels sont entièrement gratuits pour les élèves et les écoles.

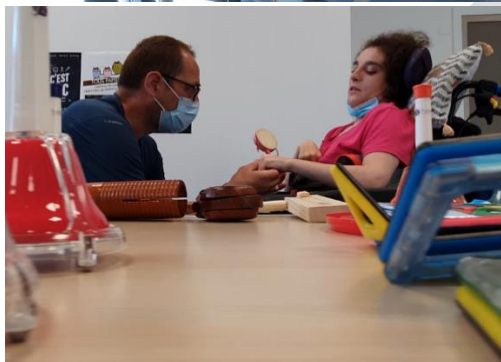
Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 4 520 enfants et 214 classes de la ville ont pu ainsi suivre un parcours. »

En savoir plus : <https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/culture/les-parcours-culturels/>

- Les actions de la Maison de quartier Grette/Butte

Ludothèque				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu de l'action	Type(s) de handicap concerné
Atelier groupe de parole de parents	Antenne Petite Enfance	MQ Grette-Butte	Espace Parents-Enfants	Parents déficients intellectuels
Séance de jeux et de découverte spécifique	ALEDD	MQ Grette-Butte	Ludothèque	Enfants et adolescents polyhandicapés + autisme
Séance de jeux et de découverte spécifique	AFTC	MQ Grette-Butte	Ludothèque	Adultes traumatisés crâniens et cérébrolésés

Séance de jeux et de découverte spécifique	MAS la Foissotte ADAPEI	MQ Grette-Butte	Ludothèque	Adultes polyhandicapés + autisme
Séance de jeux et de découverte spécifique	SESSAD les marmots	MQ Grette-Butte	Ludothèque	Déficiences intellectuelles



13.1.9. La labellisation Tourisme et Handicap

Liste des sites labellisés Tourisme et handicap dans le département du Doubs :



<https://www.doubs.travel/tourisme-handicap.html>

14. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE

14.1. L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE PAR LA PROXIMITE DES SERVICES

14.1.1. La proximité géographique au sein d'établissements accessibles de proximité

- Un accueil Mairie totalement accessible
- Un guichet partagé éducation/petite enfance également accessible
- L'adaptation de certains équipements pour une accessibilité des personnes à mobilité réduite (rappel : pose de boucles à induction magnétique dans tous les ERP de la Ville de Besançon)
- Cet effort général de proximité est régulièrement salué par la labellisation « Marianne » des différents sites d'accueil de la CABG, de la Ville et de son CCAS, de la plate-forme téléphonique et du site internet de la Ville de Besançon **labellisation 5@ Villes internet**
- Une Maison des Services au Public (MSAP) sur le quartier de Planoise pensée comme une plateforme multi-partenaire regroupant les services de la Ville, du CCAS et des prestataires de l'action sociale et sanitaire. L'implication du CCAS dans ce projet de MSAP est l'illustration des nombreuses actions du CCAS qui, partant de la mutuelle solidaire en passant par la mise en accessibilité des lieux publics, visent à rendre le CCAS plus proche des besançons.
- Des antennes sociales de Quartiers
- La Maison des Séniors - Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : un service désormais incontournable sur le territoire.

14.1.2. Focus sur la Maison des Services au Public

Rappel : La Maison des Services aux Publics est pensée comme une plateforme multi-partenaire regroupant les services de la ville, du CCAS et des prestataires de l'action sociale. En 2020, la Maison de Services Au Public (MSAP) de Planoise a été labellisée France Services le 1er janvier 2020. Cette structure améliore l'accès aux droits et aux services en fédérant les acteurs du territoire

En 2020, très impliqués en proximité lors des deux périodes de confinement, les agents de France Services ont répondu à 13517 usagers qui ont pu être renseignés et accompagnés par téléphone, un chiffre en nette augmentation par rapport à l'année 2019.

« De nouvelles postures ont été adoptées visant à permettre un accueil et un accompagnement des publics les plus autonomes dans l'espace libre-service avec l'appui des

ordinateurs, des bornes CAF et CPAM, un accueil en guichet ou sur rendez-vous pour des démarches plus longues et nécessitant d'accéder à la plateforme France Services. Un accueil France Services par téléphone a également été expérimenté. »

Pour en savoir plus : [VDBES37-CCAS-RA-2020-210720-BD.pdf \(besancon.fr\)](#) – bilan d'activités du CCAS de Besançon P.10

14.1.3. Les antennes sociales de quartier du CCAS – un rôle accru en 2020

Les antennes sociales de quartier du CCAS ont, en 2020 exercé un rôle accru de maintien du lien social et de l'autonomie des personnes fragiles, en situation ou en risque d'isolement.

12086 personnes accueillies par les Antennes Sociales de Quartier, dont 7635 l'ont été dans le cadre des accueils téléphoniques.

311 visites à domicile assurées en 2020 par les travailleurs sociaux des Antennes Sociales de quartier auprès des personnes dans l'incapacité de sortir de chez elles.

14.2. L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE POUR TOUS, AGENTS ET USAGERS

14.2.1.1. Les actions 2019 mises en place par le CCAS de la Ville de Besançon

- Après avoir bénéficié d'une modernisation de ses outils pour son personnel et les usagers, la connexion Wifi du CCAS de la Ville de Besançon a été expérimentée dans les espaces communs de la Résidence autonomie les Hortensias puis été déployée, en 2019, dans tous les établissements gérés par le CCAS. Cette généralisation a permis de déployer la formation « connecté à tout âge » dans 6 quartiers de la Ville.
- La MSAP met à disposition 6 ordinateurs en libre-service et accompagne les usagers qui en ont besoin dans leurs démarches d'accès aux droits sociaux en ligne.
- La Maison des Séniors CLIC de la Direction de l'Autonomie, propose toute l'année, des cycles de formation à l'utilisation de la tablette numérique, aux plus de 60 ans, avec un matériel prêté pour l'occasion, dans de nombreux quartiers de la Ville.



18 B)) N° 426 octobre / novembre 2019

14.2.2. Besançon et Grand Besançon : Tous connectés !

Des outils à disposition pour des renseignements en un clic.

- Les actualités du territoire : tous les deux mois, un web magazine www.plus.grandbesancon.fr, les réseaux sociaux sont également une source d'actualités fraîches. (www.facebook.com/GrandBesancon) pour GBM et www.facebook.com/mairiedeBesancon pour la Ville de Besançon.
- L'actualité économique de l'Agglo et les offres d'emploi : LinkedIn ([www.linkedin.com/invest in Besançon](https://www.linkedin.com/invest-in-Besancon))
- Des clichés de « photographes ambassadeurs » : sur Instagram (www.instagram.com/grandbesancon_monAgglo) et des vidéos ou pastilles informatives sur la chaîne YouTube (www.youtube.com/channel/grandbesancon)
- L'agenda des sorties sur le site de l'Agglo : www.grandbesancon.fr rubrique **sorties**.

14.3. L'ACCESSIBILITE ET LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP – DE L'EXCLUSION, A L'INCLUSION

Le respect et la compréhension mutuels, contribuent à l'instauration de la société inclusive. Il est par conséquent crucial, d'améliorer la compréhension du handicap par le grand public, de lutter contre les perceptions négatives et de représenter le handicap de manière impartiale. L'inclusion de la personne en situation de handicap ou de fragilité nécessite un changement de regard sur le handicap.

De plus, l'accessibilité des lieux restera toujours imparfaite si elle n'est prolongée par l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

14.3.1. La Mission Handicap et la sensibilisation

La priorité pour le Service Santé Sociale et sa Mission Handicap a été de maintenir le lien avec les associations et les publics concernés. Tout au long de la crise, ce service a pu les orienter, les conseiller et les accompagner, que ce soit pour l'accès aux autorisations de déplacement ou à des équipements de protection adaptés. L'annulation d'événements s'est confrontée à la nécessaire adaptation du service public.

La Mission Handicap organise habituellement des événements durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH). Pour cause de COVID-19, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé, en juin 2020, de reporter la Biennale du Handicap et de l'Autonomie initialement planifiée en novembre 2020. Ainsi, les travaux préparatoires ouverts 4 mois plus tôt pour présenter le thème du « capable autrement » ont été suspendus.

Les interventions handi-citoyennes ou autres événements qui rythment également l'année ont dû être mis entre parenthèses. Il n'en reste pas moins que de nouveaux outils d'informations ont pu être mis en place et qu'une réflexion pour préparer des événements futurs comme la biennale du handicap a été conduite avec les partenaires internes et externes.

Seules 2 sorties sur les 21 planifiées ont pu avoir lieu avec le BUS des sensibilisations. Ainsi, les étudiants de l'IRTS, en janvier 2020, et les lycéens de l'établissement scolaire partenaire du lycée Claude Nicolas Ledoux ont pu bénéficier de l'outil. Bien que destinataire d'un

protocole sanitaire validé par la Préfecture en octobre 2020, il n'a pas été donné suite aux autres demandes.

En adaptation à ce contexte d'interdiction d'organiser des événements grand public dont le BUS fait partie, une visite virtuelle des fonctionnalités du BUS a été tournée. Cette solution offre l'avantage de continuer à sensibiliser tout en faisant l'économie du déplacement de l'outil. Constituée de 6 séquences, cette visite virtuelle conçue pour être en appui d'un propos, permet d'introduire de façon ludique les différentes problématiques d'accessibilités rencontrées et variables en fonction des handicaps.

Reprise intégrale du propos inscrit sur le *Rapport d'activités 2020 du CCAS*

ANNEXE

15. CONCLUSION

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2020 n'est qu'un aperçu des actions conduites par GBM, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par les partenaires du territoire.

Il montre, à travers les travaux et actions listés, la volonté partagée de répondre aux engagements pris, en adaptant l'organisation du travail qui a été conduit, avec méthode, par GBM, la Ville de Besançon, son CCAS et l'ensemble de leurs partenaires, afin de surmonter au mieux les difficultés liées à la crise sanitaire.

Les travaux engagés sur chacun des maillons de la chaîne de déplacement (transport, voirie, ERP, IOP) l'ont été de façon à en respecter, la mise en cohérence et la pertinence.

Le respect de la mise en accessibilité réglementaire, exigée pour ces travaux, a pu également être calqué au plus près de l'usage, en raison de l'expérience acquise par les Directions et services au contact du Groupe d'Experts d'Usage dont le recours a été limité en 2020 mais n'a pas été interrompu.

En conclusion, ce rapport annuel d'accessibilité, souhaite rendre un hommage tout particulier, à toutes celles et ceux qui, en 2020, par leur mobilisation et leurs efforts ont pu rendre si pertinente, cette phrase inscrite au bilan annuel 2020 du CCAS de la Ville de Besançon « L'année 2020 restera à jamais comme un marqueur dans l'histoire de notre monde et de nos sociétés. Une crise sanitaire d'une ampleur inédite est venue apporter souffrance et angoisse d'un côté, mais résilience et solidarité de l'autre ».

Cette attitude a permis de limiter à la fois les inégalités temporaires d'accès aux biens et aux services essentiels, comme de limiter le report sur l'année 2021, d'une grande partie des travaux destinés à poursuivre la mise en accessibilité du territoire.